

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025
N° 2025-01**

**Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration
du 29 novembre 2024**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 14 mars 2025,

DELIBERE :

Article 1 : Le procès-verbal du Conseil d'administration du 29 novembre 2024 joint à la présente délibération est approuvé.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

Le Président

Signé par :



750B39D0F4C249D...

Frédéric GUEDAR DELAHAYE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2024

Présentiel et Audio/Vidéo conférence

Membres participants :

Président,

M. Frédéric GUEUDAR DELAHAYE, conseiller d'État.

Représentants de l'État :

Mme Claire SALLENAVE, sous-directrice de l'animation scientifique et technique, ministère de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques, titulaire ;

M. Pascal LORY, conseiller du directeur général en information géographique et spatiale, ministère de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques, suppléant ;

Mme Régine ENGSTRÖM, directrice générale adjointe de la prévention des risques, ministère de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques, titulaire ;

M. Thierry DELDICQUE, chef adjoint du service du numérique du secrétariat général, ministère de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt, titulaire ;

Mme Marianne RUBIO, adjointe à la sous-directrice filières forêt-bois, cheval et bioéconomie, ministère de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt, suppléante ;

M. Olivier LE DUFF, chef du bureau emploi deux de la division emploi des forces-protection de l'État-Major des armées, ministère des Armées ; titulaire ;

Hervé MARTIN, service de la stratégie de la recherche et de l'innovation ; ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche ; titulaire ;

M. Bruno PATIER, direction du budget, ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, titulaire ;

Mme Isabelle OUDET-GIAMARCHI, sous-directrice des missions foncières de la fiscalité du patrimoine et des statistiques, sous-direction GF-3, ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, titulaire ;

Mme Caroline PILOT, adjointe au chef du pôle transverse d'information géographique et de géomatique, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur, suppléante ;

Représentants de la filière forestière :

Mme Anne DUISABEAU, présidente de France Bois Forêt ;

M. Roland DE LARY, directeur général du Centre national de la propriété forestière.

M. François BONNET, directeur général adjoint de l'office national des forêts, donne pouvoir à M. Roland de LARY

Personnalités qualifiées :

Mme Blandine VINSON-ROUCHON, ingénieure générale de l'armement 2^e section ;

M. Nicolas BAUQUET, directeur de l'Institut Paris Région

M. Charles HUOT, président du pôle de compétitivité Cap Digital 2019, fondateur et président-directeur général de People in the Sun, donne pouvoir à M. le Président

Représentants du personnel :

Mme Anne SAMICA, titulaire (CGT) ;

M. Matthieu LE MASSON, titulaire (CGT) ;

Mme Marine ROUGIER, titulaire (CGT) ;
Mme Éric PEYROUSE, titulaire (CFDT) ;
M. Stéphane PELLE, titulaire (CFDT) ;
M. Philippe DUMOULIN, titulaire (UNSA).

Membres titulaires absents excusés :

M. Thierry COURTINE, chef du service de la recherche et de l'innovation, ministère de la Transition écologique, titulaire ;
M. Remi MASSON, sous-directeur gouvernance et pilotage, service gouvernance et gestion de la politique agricole commune, direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, ministère de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt, titulaire ;
M. Pierre CHASTANET, chef du pôle transverse d'information géographique et de géomatique, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur, titulaire ;

Participant avec voix consultative :

M. Olivier GUILBAUD, chargé de mission auprès du contrôleur budgétaire de l'IGN ;
M. Sébastien SORIANO, directeur général de l'IGN ;
Mme Bénédicte TREGARO, agent comptable de l'IGN.

Participant également à la séance sans voix délibérative :

M. David-Olivier BOURGEOIS, adjoint au chef du bureau logement, ville et territoires, direction du budget, ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, suppléant ;
M. Alain BLAZEKOVIC, chargé de tutelle de l'IGN, service de la recherche et de l'innovation, Commissariat général au développement durable, ministère de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques ;
Mme Julie PAVAN, adjointe à la cheffe du bureau de la tutelle, service de la recherche et de l'innovation, Commissariat général au développement durable, ministère de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques ;
M. Benoît DINGREMONT, contrôleur budgétaire de l'IGN ;
M. Philippe GERBE, secrétaire général de l'IGN ;
M. Nicolas PAPARODITIS, directeur général adjoint de l'IGN ;
M. Stéphane VALOIS, secrétaire général adjoint de l'IGN ;
Mme Emmanuelle ROUX, conseillère du directeur générale de l'IGN ;
Mme Nathalie QUELQUEJEU, directrice des ressources humaines de l'IGN ;
Mme Dominique JEANDOT, directrice de la communication de l'IGN ;
Mme Blandine MARCHAND, directrice des systèmes d'information de l'IGN ;
M. Guillaume MELLIER, directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;
M. Bertrand PAILHES, direction des opérations et des territoires de l'IGN ;
M. Claude PÉNICAND, directeur adjoint des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;
M. Alexandre PAUTHONNIER, directeur adjoint des opérations et des territoires de l'IGN ;
M. Jean-Baptiste BAUBEAU, chef du service des affaires financières et du contrôle de gestion de l'IGN ;
M. Yannis IMBERT, chef de service adjoint du service des affaires financières et du contrôle de gestion de l'IGN ;
M. Benjamin BRIANT, suppléant (CGT) ;
M. Moussa COULIBALY, suppléant (CGT) ;
M. Brice VIRLY, suppléant (CGT) ;
Mme Noémie GRÉMEAUX, suppléante (CFDT) ;
Mme Christelle DION, assistante du secrétaire général de l'IGN ;
M. Cédric SCHÖNWALD, transcripteur de la Compagnie des rédacteurs.

Nombre de personnes ayant voix délibérative : 23 dont 2 pouvoirs

Ouverture de la séance du conseil d'administration à 9 h 30.

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres de cette nouvelle mandature du conseil d'administration de l'IGN. Il partage avec Monsieur Nicolas Bauquet le privilège de découvrir le conseil d'administration de l'IGN et à ce titre, il propose à Monsieur Bauquet de se présenter aux autres membres du conseil.

M. Nicolas BAUQUET se présente comme le directeur général de l'Institut Paris Région, agence d'urbanisme de la région Île-de-France dont l'action permet de faire le lien avec les territoires tout en collaborant avec l'IGN sur des projets stratégiques comme l'OCS-GE.

M. le Président se présente à son tour en tant que conseiller d'État, assesseur à la section du contentieux du Conseil d'État. Auparavant, il a été ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts après avoir été formé comme ingénieur agronome. Il a passé la moitié de sa carrière en établissements publics et l'autre moitié en administrations centrales. Il est heureux que sa candidature ait été retenue pour présider le conseil d'administration de l'IGN notamment parce que cela lui permet de renouer avec un côté opérationnel et technique, celui des métiers de l'IGN qu'il découvre avec beaucoup de plaisir.

M. Benjamin BRIANT donne lecture de la déclaration liminaire suivante au nom de la CGT :

« Monsieur le Président du Conseil d'Administration, Mesdames et messieurs les administrateurs et représentants de l'État, Mesdames et Messieurs les directeurs de l'IGN,

Le gouvernement Barnier/Macron a présenté un budget portant un choix politique lourd, celui de faire peser le résultat des choix économiques, le fameux « ruissellement » qui a provoqué une moindre rentrée des recettes fiscales et porté le déficit de l'État à 6,3 %, uniquement aux travailleurs de ce pays. Ainsi, c'est 60 milliards que les travailleurs vont se voir ponctionner d'une manière ou d'une autre, en ayant moins de service public de l'État, notamment sur les missions liées à l'écologie, en ayant des services publics locaux diminués voir supprimés, en ayant 4 000 suppressions de postes d'enseignant, en n'améliorant pas la situation de l'hôpital, en se voyant appliquer des déremboursements de médicaments et de soins. La liste est longue, et vous aurez aisément noté que dans cette liste, aucun ne s'attaque au capital.

Tout juste, le 1er ministre Barnier a tenté de se déguiser en Robin des Bois en sortant de son chapeau une contribution exceptionnelle sur les foyers déclarant plus de 500 000 € de RFR, qui devrait représenter 20 milliards.

À ne pas en douter, il s'agit d'une pathétique diversion au regard de l'augmentation du patrimoine cumulé par les 500 plus gros propriétaires d'entreprises et leurs familles depuis 10 ans en France qui a atteint les 1 200 milliards.

Pour mémoire, la dette française sous la présidence Macron a augmenté de 1 000 milliards. Nous pointons donc là l'effet des vases communicants qui ont appauvri les travailleurs, l'État et les services publics.

En parlant de service public, venons-en maintenant à la situation de l'IGN. Préalablement, nous nous interrogeons sur le fait d'engager un vote sur un budget initial lors de ce CA alors que le PLF n'est pas encore voté et que le gouvernement vient de déposer deux amendements au budget 2025 prévoyant de réduire encore un peu plus les effectifs du MTE. Sommes-nous dotes de vision subliminale qui nous permet d'établir un budget aujourd'hui en estimant qu'il n'y aura aucune des décisions politiques en cours ?

Et si nous avons cette vision subliminale dans l'IGN, pour quelles raisons nous n'en avons pas fait usage pour ne pas être dans la situation budgétaire que nous connaissons actuellement ?

Il est maintenant habituel que l'on nous considère, la CGT de l'IGN, comme des Cassandres,

prophétisant des catastrophes, mais n'étant jamais crues. Nous n'en prenons pas ombrage, car dans cette instance, nous ne trompons pas sur notre position, nous défendons les personnels et le service public, contrairement à certains ici.

Mais par deux fois cette année, nos prophéties ont été partagées par d'autres, et pas des moindres. D'une part l'IGEDD, qui dans son rapport a validé nos inquiétudes quant aux orientations stratégiques et aux impacts sur les missions. D'autre part, le rapporteur spécial M. le Sénateur Vincent Capo-Canellas, qui pointe dans son rapport de la semaine dernière le fait que, je cite, « l'IGN va à court et moyen terme dans le mur ». Il met en cause l'État, qui n'a pas compensé les pertes de recettes commerciales restreintes par les décisions européennes sur la gratuité des données publiques, et la direction de l'IGN, dont l'analyse de la situation comme étant de simples difficultés à percevoir de façon effective des promesses de financements associées à certains grands projets. Le sénateur évoquant par ailleurs de la cavalerie budgétaire pour le financement des missions socles. Il informe d'un besoin de 15 millions d'euros que nous ne retrouvons pas dans le budget présenté et alerte sur le risque de versement des paies au mois d'octobre 2025 prochain. Visiblement, le programme de formation de l'IGN avait intégré un module « Mozart de la Finance » sans que nous le sachions.

La situation est donc grave. Les représentants CGT demandent que tous les éléments d'informations sur la situation de l'établissement soient transmis sans restriction, et que les tutelles ici présentes s'engagent formellement à garantir le budget et le versement des paies des agents de l'IGN.

C'est à ce titre que la CGT appelle, dans l'unité la plus large, à enclencher la bataille le 5 décembre prochain pour :

- Augmenter les salaires, le point d'indice dans la fonction publique et les pensions de retraite, assurer enfin l'égalité entre femmes et hommes ;*
- Abroger la réforme des retraites et gagner de nouveaux droits ;*
- Rénover et financer les services publics, dans tous les territoires, notamment l'école, l'hôpital, l'enseignement supérieur et la transition environnementale ;*
- Défendre et développer le service public de la Transition Ecologique.*

Merci pour votre attention. »

M. le Président indique avoir reçu un pouvoir de Monsieur François Bonnet à Monsieur Roland de Lary et un pouvoir de Monsieur Charles Huot au Président du conseil d'administration.

1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 20 septembre 2024 (délibération n° 2024-12)

M. le Président vérifie que toutes les observations ont pu être transmises sur le procès-verbal, puis procède au vote.

La délibération n°2024-12 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2 Point d'étape par le directeur général de l'IGN sur les priorités de l'établissement et l'avancement des COP et EPOM

M. Sébastien SORIANO propose de faire état de l'avancement des nouveaux projets de l'IGN avant un point sur les enjeux de RH à l'aune de la transformation publique, puis un point sur les activités socles de l'IGN.

Le directeur général vient de signer la saisine de la direction interministérielle du numérique sur un projet de mise à jour de la BD Forêt sous le pilotage et le financement de la DGPE. Ce projet qui devrait donc se lancer prochainement vise à décrire de manière précise la composition des essences forestières de manière automatisée pour les besoins des politiques publiques. L'IGN porte également en ce moment le projet de jumeau numérique de la France et de ses territoires avec l'INRIA et le Cerema. Un dépôt au secrétariat général pour l'investissement (France 2030) sera effectué dans les tout prochains jours. L'IGN travaille en outre pour la direction interministérielle de la transformation publique sur un projet de carte des services publics pour recenser la présence publique en France. Ce projet stimulant incarne bien la posture de l'IGN, sa capacité de rassemblement d'acteurs très divers et de fourniture d'outils très utiles. Enfin, l'IGN travaille pour la direction générale de la prévention des risques à qualifier l'utilisation du Lidar notamment pour la prévention des risques d'inondation et la cartographie des ponts. Ces différents projets font figure d'annonce de ce à quoi la direction générale de l'IGN travaille dans le cadre du COP.

En ce qui concerne les ressources humaines, des évolutions d'organisation seront présentées durant la présente réunion. Ces décisions d'organisation ont paru nécessaires au directeur général après quatre années passées à la tête de l'institut. Au niveau des équipes, l'administration se met en ordre de marche pour réinternaliser des fonctions liées à la géoplateforme, qui est une activité souveraine. La maîtrise de cette infrastructure fondamentale est importante pour que l'IGN soit un acteur crédible sur le numérique. L'IGN s'organise donc pour reprendre l'exploitation de la géoplateforme au moyen de recrutements qui permettront d'alléger le coût de sa maintenance. L'IGN engage l'automatisation de certaines chaînes d'activités socles, lorsque c'est pertinent, après avoir procédé à l'automatisation de processus de certains nouveaux projets, comme pour l'occupation du sol à grande échelle. Cela se traduira par des recrutements en ingénierie et par le fait que les départs à la retraite des techniciens de production ne seront que partiellement remplacés. En outre, le mixte technologique nécessitera également quelques recrutements en ingénierie. Enfin, après le compromis recherché avec les organisations syndicales sur le temps de travail, une réflexion est en cours sur le temps de travail des techniciens d'inventaire forestier.

En ce qui concerne les activités socle, l'IGN vise à dégager des gains de productivité avec notamment la réinternalisation de la géoplateforme et l'automatisation de diverses chaînes de production. L'IGN a également pour ambition d'apporter des données socles correspondant mieux aux besoins actuels, comme l'a souligné le rapport de l'IGEDD, et l'institut engage donc un travail d'actualisation de ce socle avec le commissariat général au développement durable.

M. le Président remercie le directeur général pour sa présentation et ouvre le débat.

Mme Anne SAMICA considère qu'il serait important que le conseil d'administration relance sa commission de la stratégie pour que certains sujets puissent être documentés avant d'être présentés par l'administration en conseil d'administration. Par ailleurs, l'automatisation des données socles s'arrête aux données que l'IGN peut produire automatiquement avec très peu de reprises derrière. Cela a pour conséquence d'abaisser le niveau de qualité des données si bien que celles-ci pourraient finir par ne plus répondre aux exigences de qualité des partenaires et utilisateurs.

M. le Président remercie Madame Samica pour sa question sur la commission de la stratégie pour s'être lui-même interrogé en amont de la présente réunion sur la nécessité de cette commission,

sachant que le conseil d'administration est qualifié pour se saisir de question de stratégie. Ceci, d'autant plus que cette commission semble ne s'être réunie que de façon très épisodique ces dernières années. Un point concernant la commission de la stratégie pourrait être inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration afin qu'il soit débattu de l'opportunité de cette commission.

M. Sébastien SORIANO assure que l'automatisation produit des gains d'efficience à qualité constante. Par ailleurs, se pose la question des arbitrages entre le degré de précision des données fournies et la fréquence de leur mise à jour, car certains utilisateurs préfèrent avoir des données géographiques moins précises, mais plus régulièrement, et l'IGN doit alors s'adapter à ces évolutions de la demande.

M. Benjamin BRIANT conteste qu'il y ait eu un consensus sur le règlement du temps de travail. Il y a eu un consensus au sein même de la direction de l'IGN, mais pas avec les représentants du personnel.

M. Sébastien SORIANO précise qu'il n'a pas parlé de consensus.

M. Benjamin BRIANT considère que la réforme du temps de travail n'a pas été menée dans de bonnes conditions et qu'elle n'apporte pas un progrès social pour les agents de l'IGN. Les agents de l'inventaire forestier ont été en grève le 28 novembre, car ils relèvent le mépris dont la DRH fait preuve vis-à-vis des représentants du personnel quant à l'évolution de leurs conditions de travail et de l'organisation du travail. Ils déplorent la façon dont la direction impose de nouveaux modes d'organisation du travail sans prendre en compte la dureté et les contraintes du travail. En outre, le directeur général a évoqué les gains de productivité résultant de la réintégration de la géoplateforme à l'IGN. La CGT encouragera toujours la réinternalisation de missions de service public, mais elle fait part de son inquiétude quant aux conditions de travail des agents qui seront en charge de la géoplateforme, notamment s'agissant des astreintes et de leur financement. Les représentants du personnel n'accepteront pas que les agents aient à effectuer des astreintes en étant payés au lance-pierre.

3 Désignation des membres du conseil d'administration pour siéger au sein de la commission des marchés (délibération n°2024-13)

M. Philippe GERBE rappelle que la commission des marchés est une émanation du conseil d'administration dont l'objet est d'analyser les appels d'offres supérieurs à certains montants. Elle se réunit six ou sept fois par an en fonction du nombre de marchés à étudier. Suite à un appel à candidatures, Monsieur Rémy Masson, du MASAF, a proposé sa candidature. La délibération propose donc de le nommer membre de la commission des marchés de l'IGN. Pour mémoire, cette commission est composée de quatre personnes, une personnalité extérieure qui est actuellement Monsieur Jacky Richard, le directeur général de l'IGN représenté par le directeur général adjoint, le secrétaire général et un membre du conseil d'administration de l'IGN.

M. le Président procède au vote.

La délibération n°2024-13 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

4 Approbation du budget initial de l'exercice 2025 (délibération n°2024-14)

M. Philippe GERBE, secrétaire général de l'IGN, présente ce point.

Comme annoncé lors du conseil d'administration du 20 septembre 2024, il ne sera pas nécessaire d'établir un budget rectificatif (BR), mais le secrétaire général propose un point sur l'atterrissage budgétaire prévu en fin d'année 2024. Par rapport au BR voté par le conseil d'administration en septembre 2023, une mobilisation de 4,5 millions d'euros a permis de consolider les recettes de fin d'année 2024 pour un atterrissage de 189,6 millions d'euros. Une baisse des dépenses de 2,6 millions d'euros de dépenses est constatée, liée à la maîtrise de ces dépenses et à quelques décalages à 2025, si bien que le déficit budgétaire qui avait été annoncé à -9,4 millions d'euros serait stabilisé à -2,4 millions d'euros et la trésorerie à 48 jours sera suffisante pour finir l'année sans difficulté.

En ce qui concerne le solde budgétaire de l'année 2024, le budget rectificatif 2024 présentait un déficit de -18,6 millions d'euros sur les activités socles et un solde positif de 9,2 millions d'euros sur l'appui aux politiques publiques, soit un solde budgétaire de -9,4 millions d'euros et 48 jours de trésorerie.

Le budget initial de l'année 2025 s'établit avec les soldes suivants : -14,9 millions d'euros sur les activités socles, -2 millions d'euros sur l'appui aux politiques publiques, soit un solde budgétaire de -16,9 millions d'euros et un atterrissage de 14 jours de trésorerie. Toutefois, il faut tenir compte de deux versements d'environ 8 millions d'euros du ministère des Armées en 2024, en janvier au titre de 2023 et en fin d'année. En 2025, cette somme ne sera versée qu'une seule fois.

Les activités socles connaissent une augmentation de leurs dépenses notamment du fait du remplacement du SIRH et du système d'information financier, ainsi que du coût de réinternalisation de la géoplateforme et du chevauchement de l'ancien et du nouveau bail sur le site de Toulouse. En investissements exceptionnels, il y a la fin du remplacement de l'un des avions de 1976 et des travaux préalables pour préparer l'arrivée du siège de l'OFB sur le site de Saint-Mandé.

Les recettes des activités socles proviennent essentiellement de la SCSP qui est augmentée de 5 millions d'euros. Une baisse des ventes est prévue. Il est prévu que des utilisateurs importants participent au financement de la géoplateforme. Le financement de la base adresses nationales s'est terminé en 2024 et sera donc pris en charge dans les activités socles. Une recette est également enregistrée du fait de la vente de l'avion de 1976.

En ce qui concerne l'appui aux politiques publiques, l'administration prévoit une baisse des dépenses. Les frais de sous-traitance sont amenés à se réduire du fait du rapprochement de la fin du projet Lidar HD ainsi que de réduction d'activités pour le compte du ministère des Armées.

Les recettes de l'appui aux politiques publiques devraient atteindre environ 69 millions d'euros, soit une baisse de 6 millions d'euros. Un peu moins de la moitié de ces recettes sont contractualisées, et pour les autres, les discussions sont en partie très avancées et leur montant est presque stabilisé. Ces prévisions ont fait l'objet d'un point détaillé avec chaque direction des administrations centrales concernées pour que les chiffres présentés au conseil d'administration soient bien en accord avec ce que les administrations centrales prévoient. Par conséquent, globalement, ces prévisions sont sincères par rapport à la connaissance qu'à l'IGN des montages de projets avec ses différents partenaires des administrations centrales.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, la baisse de 17 ETPT entraînera en fin d'année 2025 un atterrissage à 1 405 ETPT. Dans ce chiffre il y a la dotation spécifique pour la production et la mise à jour du RPG (Registre parcellaire graphique) qui sert aux agriculteurs à faire leur déclaration pour la PAC. Cette production nécessite des renforts (CDD courts ainsi que 15 CDD permanents) pour faire

face à un pic de charge chaque année. La masse salariale sera en augmentation de 2,8 millions d'euros en raison de la protection sociale complémentaire qui sera obligatoire au 1^{er} janvier 2025 ; de la hausse du CAS pension ; des augmentations du GVT (glissement vieillissement technicité correspondant aux changements de grade et d'échelon) ; de mesures catégorielles ministérielles. Inversement, le schéma d'emploi se traduira par une baisse de 0,9 million d'euros.

Les frais de fonctionnement récurrents avoisineront les 31 millions d'euros au moyen d'un plan de maîtrise des coûts prévoyant un abattement de 1,6 million d'euros sur les besoins recensés par l'IGN et la mise en place d'une réserve interne de 5 % pour faire face à d'éventuels aléas en cours d'année sans avoir nécessairement recours à un budget rectificatif.

Les prévisions d'investissement courant sont proposées à 8 millions d'euros pour un besoin recensé de 11,5 millions d'euros, soit une forte baisse par rapport à 2024 dans l'objectif d'une maîtrise des coûts. Les investissements porteront essentiellement sur la géoplateforme, l'informatique, la partie bâtiment-mobilier-véhicules et le matériel technique.

Monsieur Gerbe fait part de ses excuses pour avoir envoyé une seconde liasse seulement deux jours avant le présent conseil d'administration, mais certaines mises à jour étaient nécessaires sur la partie comptable (sans modification sur la partie budgétaire précédemment communiquée).

M. le Président remercie Monsieur Gerbe et ouvre le débat.

Mme Anne SAMICA demande comment il est possible de voter un budget alors que la loi de finances n'est pas votée et comment il est possible de présenter un budget aboutissant à un fonds de roulement négatif.

M. Stéphane VALOIS répond que chaque année, les opérateurs votent leur budget initial pour l'année suivante avant que la loi de finances soit publiée. En outre, les sous-jacents du budget initial sont cohérents avec ce qui est présenté dans le projet de loi de finances. Le montant de la SCSP prévue a été communiqué par la tutelle ainsi que les mises en réserve, et le budget initial est cohérent avec ces éléments. S'agissant du fonds de roulement, le déficit structurel des activités socles conduit à une dégradation de la situation financière de l'IGN. Il est possible de voter un budget avec un fonds de roulement négatif, tout en constatant que la capacité de l'IGN à couvrir ses engagements à moyen et long termes est dégradée et qu'il faut chercher à améliorer cette situation.

Mme Claire SALLENAVE souligne à son tour que chaque année la loi de finances intervient bien après que les budgets soient votés et que ces budgets sont toujours prévisionnels. Toutefois, du fait du contexte général actuel qui est très incertain, le conseil d'administration de l'IGN doit se poser les questions qui relèvent de son périmètre. L'établissement a besoin d'un budget, lequel, dans son état initial est effectivement préoccupant au sens où les prévisions d'atterrissage à fin 2025 se situent sous les indicateurs prudentiels habituels.

Le MTE est particulièrement attaché à ce que l'IGN fonctionne et réalise ses missions en 2025. Le MTE et le MASAF seront aux côtés de l'IGN en 2025 pour travailler ensemble sur le suivi du fonctionnement de l'établissement. Un travail est à prévoir quant à un suivi plus précis de la question purement budgétaire, mais aussi sur la revue des missions de l'IGN portant notamment sur le socle. Le rapport de l'IGEDD mentionne un très substantiel déficit de financement des missions socles. Le MTE traitera ce fait dans le cadre d'un comité de suivi qui rassemblera les trois ministères de tutelle et le contrôle budgétaire pour avoir un regard précis sur la vérification des missions qui constituent le socle et pour suivre au plus près une année 2025 qui s'annonce incertaine.

Le budget présenté n'est pas satisfaisant, mais il faut un budget. Si les hypothèses de calcul devaient changer au détour de la loi de finances, un budget rectificatif serait adopté comme cela a lieu chaque année. Pour conclure son intervention Madame Sallenave donne une clause de revoyure pour

travailler sur le fond.

M. Bruno PATIER précise que la direction du Budget est totalement alignée avec les propos de Madame Sallenave. Il constate que ce projet de budget initial ne respecte pas le ratio convenu d'un mois de trésorerie, ce qui est inédit dans l'histoire de l'IGN. La direction du Budget s'assurera que tout soit sécurisé pour que les salaires seront effectivement versés tout au long de l'année 2025. Le comité de suivi évoqué par Madame Sallenave aura vocation à se réunir de manière assez fréquente. La direction du Budget votera favorablement à ce projet de budget à condition qu'il soit suivi du vote d'un budget rectificatif qui devra intervenir assez tôt dans l'année au vu de l'évolution des recettes attendues et avec la recherche d'économies nécessaires pour sécuriser la trajectoire dès 2025 et assurer le paiement des salaires en réponse aussi aux inquiétudes soulevées par le sénateur Capocanellas.

Mme Marianne RUBIO précise que les discussions sur les missions socles sont déjà entamées. Elles visent à identifier ces missions et la façon dont elles risquent d'évoluer. Le MASAF est très mobilisé pour avancer sur toutes les conventions engageantes pour 2025 et veille à faire le nécessaire pour ne pas prendre de retard. L'année 2025 devra nécessiter un suivi très rapproché, au fil de l'eau, compte tenu du contexte général.

M. Éric PEYROUSE indique qu'un solde budgétaire de -17 millions d'euros et des prévisions comptables toutes négatives préoccupent particulièrement la CFDT. Il demande confirmation du besoin d'environ 15 millions d'euros évoqué par le sénateur Capocanellas.

M. Philippe GERBE confirme cet ordre de grandeur qui figurait également dans le rapport de l'IGEDD.

M. Philippe DUMOULIN demande si l'objectif de la revue des activités socles de l'IGN est de les ajuster au niveau financier dont dispose l'établissement ou bien d'essayer de mener un travail davantage axé sur les besoins.

M. Matthieu LE MASSON précise que le support de présentation de Monsieur Gerbe indiquait que « le financement des activités d'appui aux politiques publiques couvre le déficit de financement des activités socles ». Or, si en trésorerie, c'est peut-être exact, cela ne semble pas exact, concrètement. En outre, la distinction socle/appui aux politiques publiques est étonnante et maladroite, car elle sous-entend que le socle n'intervient pas dans l'appui aux politiques publiques. Concrètement, si l'IGN cessait de produire la BD ortho qui fait partie du socle, cela poserait des problèmes pour le RPG qui fait partie de l'appui aux politiques publiques. Autrement dit, le budget est peut-être sincère, mais il n'est pas très crédible. Une bonne moitié des recettes des projets sont très incertaines et la perte de 17 ETPT ne va pas aider l'IGN à réaliser le travail attendu. Enfin, cela fait des années que les représentants du personnel disent que la situation est inquiétante et le budget présenté vient explicitement le confirmer, mais tardivement.

M. Brice VIRLY souligne que pour des raisons budgétaires, une centaine d'agents vont travailler pendant deux ans et demi dans des bâtiments en travaux. Des solutions d'hébergement avaient été envisagées à proximité de l'IGN mais n'ont pas pu être retenues faute de financement. C'est un des exemples du coût social des économies que l'IGN va devoir faire.

M. Sébastien SORIANO répond que la revue des activités socles concerne à la fois les aspects financiers et les besoins, et qu'il convient de profiter de l'exercice 2025 pour actualiser les besoins aux réalités locales. Cela ne signifie pas nécessairement que le coût total du socle devra baisser. Il s'agira de savoir s'il y aurait lieu de renforcer certaines activités socles de l'IGN, notamment avec l'occupation du sol ou le lidar, tout en réalisant des gains d'efficacité pour tenir compte de la situation financière de l'établissement.

M. Benjamin BRIANT note que le projet de budget, outre quelques ajustements catégoriels, ne

constituera pas « le grand soir » pour les salaires des agents publics, lesquels subiront les frais de l'austérité voulu par le gouvernement. Il relève en outre la notion de « CDD permanent » évoquée par Philippe Gerbe concernant les agents en contrats en durée déterminée pour le RPG. La CGT souhaite que ces agents soient titularisés. La CGT votera contre le budget présenté.

M. Philippe GERBE admet une erreur de langage, car il n'y a pas de « CDD permanents ». Il souhaitait plutôt distinguer les 15 CDD de trois ans, qui sont présents dans l'effectif toute l'année, des CDD de renfort présents uniquement d'octobre à mars.

M. Benjamin BRIANT précise que la CGT dénonce ce modèle qui est un modèle de précarisation inutile.

M. Éric PEYROUSE précise, du fait qu'il intervient à distance, qu'en cas de problème technique, il donne pouvoir à Monsieur Stéphane Pelle pour voter en son nom. Il invite Monsieur Pelle à rendre compte de l'explication de vote de la CFDT.

M. Stéphane PELLE indique qu'en 2023, la CFDT de l'IGN n'avait pas voté contre le programme d'activités qui était ambitieux, mais cette année, face aux difficultés de financement annoncées, aux évolutions d'organisation et à la mise en place des comités d'investissement de la méthode produit envisagée, la CFDT votera contre le budget initial. L'investissement et les compétences du personnel de l'IGN ainsi que la qualité de ses travaux sont reconnus depuis des décennies, notamment par les membres de son conseil d'administration. Or, cela mériterait davantage d'engagement de l'État comme des autres grands utilisateurs des données de l'IGN. Monsieur Pelle relève par ailleurs que le conseil d'administration ne comprend plus de représentant officiel des collectivités territoriales. La CFDT votera contre le budget initial.

Mme Anne SAMICA indique que le gros risque du budget présenté est que le personnel en soit la variable d'ajustement, faute des financements escomptés. Le budget d'investissement semble extrêmement faible dans le budget présenté. Ces deux sujets sont très préoccupants.

M. le Président procède au vote.

La délibération n°2024-14 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 6

5 Évolution d'organisation de l'IGN au 1^{er} janvier 2025 (délibération n°2024-15)

M. Sébastien SORIANO rappelle avoir voulu éviter de revoir l'organigramme dès son arrivée à l'IGN. Pour autant, certains aspects de l'organisation lui sont apparus comme étant à revoir.

Le mixte technologique doit permettre à l'institut d'être capable d'analyser des sources de données très variées : de l'imagerie aérienne, du Lidar, de l'imagerie spatiale, du radar. C'est très important pour l'institut, car il a construit ses chaînes de production sur les sources, d'une part aériennes, et d'autre part spatiales principalement pour le ministère des Armées. En outre, l'administration souhaite automatiser et urbaniser ses productions de manière beaucoup plus cohérente avec un projet de BD France qui soit une révision de la manière dont l'IGN organise les différentes données socles géographiques. Cela conduit à proposer que la grande direction des opérations et des territoires qui regroupe près de 900 agents soit scindée en deux directions : une direction centrée sur l'amont (direction de l'observation de la terre et du positionnement) et une direction centrée sur l'aval (direction des données, des cartes, de la forêt et des territoires). Cette évolution permettra une

meilleure proximité de ces équipes de direction avec les équipes pour porter ces virages technologiques et ces projets de transformation.

La deuxième évolution concerne la direction des systèmes d'information pour laquelle, avec notamment l'arrivée de la géoplateforme, l'IGN doit passer à l'échelle dans sa manière de fournir une offre de diffusion ouverte à l'ensemble des acteurs publics. La direction générale propose donc de revoir la direction des systèmes d'information et notamment le service des développements métiers afin qu'un pôle soit organisé autour de la diffusion et qu'un autre pôle accompagne la BD France sur la partie système d'information interne de l'IGN.

Une troisième évolution concerne la direction des programmes sur la notion d'offre. Comme cela a été bien signalé par le rapport de l'IGEDD, il y a nécessité pour l'institut de mieux faire connaître son offre. Dans la phase d'ouverture de l'appui aux politiques publiques, l'IGN s'est beaucoup tourné vers ses partenaires pour écouter leurs besoins et y répondre par des prestations extrêmement adaptées. Toutefois, cette posture peut conduire à un certain éclatement de l'activité, si bien qu'il convient désormais de bien structurer l'offre de l'IGN autour des piliers très importants que sont notamment les données socles et la géoplateforme. L'organisation de la direction des programmes va donc être revue avec l'évolution d'un service vers un service de l'offre et des communs, qui portera ces sujets et qui pilotera aussi la fabrique des géocommuns.

L'administration profite de cette réorganisation pour revoir également l'organisation des activités forestières qui étaient jusqu'à présent portées par deux services et qui seront désormais rassemblées au sein du service de l'information forestière.

Ce projet de réorganisation a fait l'objet de beaucoup de consultations des équipes. S'il ne donne pas lieu à une opposition majeure, il ne semble pas non plus susciter un enthousiasme majeur auprès des équipes, car il vise à optimiser certains éléments. Pour autant, cette évolution de l'organisation a tenu à ménager les équipes en place et le nombre de personnes qui seront amenées à changer de fonctions est limité à une quinzaine de personnes.

Mme Anne SAMICA précise que les représentants du personnel du CSA ont voté unanimement contre cette réorganisation. Madame Samica indique en outre que depuis deux ou trois ans, lorsque des réorganisations aux impacts sociaux sont évoquées en CSA et que les représentants du personnel votent majoritairement contre ou unanimement contre, la direction ne tient pas compte de cette désapprobation. Or, derrière les évolutions présentées par le directeur général et qui paraissent anodines, d'importants changements se préparent, dont le remplacement de la BDUni par la BD France alors que plusieurs centaines de personnes travaillent actuellement sur la BDUni. Les évolutions sur la forêt inquiètent également, de même que la généralisation du mode produit. Les agents s'interrogent aussi sur le devenir des opérateurs de la DOT. Dans un tel contexte, voter pour cette réorganisation reviendrait à donner à la direction un chèque en blanc pour lancer ces diverses évolutions. Par conséquent, la CGT votera contre cette réorganisation.

M. Éric PEYROUSE fait état comme suit de l'explication de vote de la CFDT :

« Au CSA du 6 novembre, l'ensemble des organisations syndicales ont voté unanimement contre, puis au CSA reconvoqué du 18 novembre, les organisations syndicales n'ont pas siégé, en donnant par le biais d'un tract les raisons de cette non-participation. D'ailleurs ce tract peut être annexé au PV de ce conseil d'administration.

En résumé, la multiplication des incertitudes sur nos activités, c'est-à-dire le socle à déterminer selon le rapport IGEDD et un financement aléatoire, l'adaptation, la mutualisation des efforts pour les nouvelles technologies, ainsi que la mobilité interne des techniciens devraient nous regrouper au lieu de créer des comités de coordination pour pallier le découpage prématuré d'une direction qui a déjà été découpée puis refusionnée. Plus proche

de nous depuis 2019, le personnel s'adapte dans la douleur à une réorganisation et au 1^{er} janvier, une autre est mise en place sans dire son nom ni le cadre réglementaire afférent.

Enfin, le non-remplacement des départs à la retraite de la population des opérateurs qui touchent directement la production des données socles n'est pas fait pour nous rassurer.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette évolution d'organisation.

Je vous remercie. »

M. Philippe DUMOULIN indique qu'en cohérence avec le vote émis en CSA, l'UNSA votera contre ce projet de réorganisation. Il précise que la grève des agents forestiers n'est pas étrangère à ce mouvement de réorganisation.

M. le Président précise que, s'agissant d'une décision relevant du directeur général de l'IGN, les membres du conseil d'administration sont requis d'émettre un simple avis.

M. le Président procède au vote.

La délibération n°2024-15 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 6

6 Délégations données au directeur général

M. le Président précise qu'en vertu de l'article 9 du décret du 27 octobre 2011 relatif à l'IGN, le conseil d'administration de l'IGN peut déléguer certains de ses pouvoirs au directeur général. Le renouvellement du conseil d'administration entraîne le renouvellement de ces délégations.

a. En matière d'attribution des marchés publics (délibération n°2024-16)

M. Philippe GERBE précise que cette délibération concerne la délégation de l'attribution des marchés publics et des seuils de consultation de la commission des marchés de l'IGN, ainsi que les montants des délégations de signature, sachant que ces montants ne sont pas modifiés. Les marchés présentés à la commission des marchés sont en outre soumis au vote du conseil d'administration au-dessus de 500 000 euros pour les marchés de communication, de 1,5 million d'euros pour les marchés de prestation de service, de 2 millions d'euros pour les marchés de fournitures et travaux. Lorsqu'il y a des marchés subséquents supérieurs à 1,5 million d'euros d'accords-cadres ayant déjà été validés par le conseil d'administration, le directeur général peut les signer en en rendant compte au conseil d'administration. Lorsqu'il y a des marchés de défense classifiés, il n'y a pas de limite de montant. Néanmoins, l'ensemble de ces marchés font l'objet, au préalable, d'une consultation de la commission des marchés dès lors qu'ils dépassent les montants suivants : 150 000 euros pour les marchés de communication, 400 000 euros pour les marchés de prestation de service, 1 million d'euros pour les marchés de fournitures et travaux, 400 000 euros pour les marchés subséquents d'accords-cadres.

M. le Président procède au vote.

La délibération n°2024-16 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

b. En matière de transactions (délibération n°2024-17)

M. Philippe GERBE précise que cette délibération porte sur le pouvoir de rechercher une solution amiable en cas de conflit. La délégation est donnée au directeur général pour les transactions inférieures à 150 000 euros.

M. le Président procède au vote.

La délibération n°2024-17 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

c. En matière de remise gracieuse, d'admission en non-valeur, de rabais et de ristourne (délibération n°2024-18)

M. Philippe GERBE précise que cette délibération est relative à des délégations données au directeur général après avis de l'agent comptable — sauf si jamais l'agent comptable était concerné — de remise gracieuse, admission en non-valeur, rabais, remises et ristourne à des fins commerciale, et dans la limite de 20 000 euros.

M. le Président procède au vote.

La délibération n°2024-18 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

d. En matière de politique de tarification de produits et services (délibération n°2024-19)

M. Philippe GERBE rappelle que jusqu'en 2022, le conseil d'administration statuait sur toutes les évolutions de tarifs de l'IGN, y compris les tarifs de vente de carte. Or, cela était problématique, car les diffuseurs des cartes de l'IGN attendent au mois de septembre les nouveaux tarifs de ces cartes pour l'année suivante, ce qui nécessitait de faire valider au CA les évolutions lors des réunions de juin. Une précédente délibération du conseil d'administration avait donc délégué au directeur général la fixation des tarifs des marchés pro et grand public et validé la possibilité de faire des ristournes maximales de 58 % aux diffuseurs, qui sont les ristournes classiques du marché du livre. Il s'agit de renouveler cette délibération.

M. le Président procède au vote.

La délibération n°2024-19 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

e. Seuil de décision du conseil d'administration pour certaines catégories de recettes (délibération n°2024-20)

M. Philippe GERBE indique que cette délibération concerne certaines recettes liées à des acceptations de dons ou de ventes d'objets immobiliers avec des seuils demeurés inchangés. Comme lors de la délégation précédemment votée et par exception au principe du seuil, le directeur général peut accepter sans limites les dons dédiés à la restauration du marégraphe de Marseille.

M. le Président procède au vote.

La délibération n°2024-20 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

M. Matthieu LE MASSON demande confirmation du fait que les délégations de transaction amiable et de remise gracieuse ont été mises en œuvre récemment.

M. Sébastien SORIANO propose d'instruire la question afin qu'il en soit rendu compte lors du prochain conseil d'administration.

7 Marchés de location-maintenance de traceurs et de photocopieurs multifonctions incluant la fourniture du papier (délibération n°2024-21)

M. Philippe GERBE informe le conseil d'administration du renouvellement d'un marché de location de traceurs et de photocopieurs-imprimantes d'une durée de cinq ans. À l'occasion de ce marché, un important travail préalable a été opéré par la DSI pour rationaliser le besoin de l'IGN. Cette analyse a conduit à la réduction de 44 % du besoin de traceurs et de 33 % du besoin de photocopieurs-imprimantes. Ainsi, l'attribution du lot relatif au traceur a permis une réduction de coût de l'ordre de 40 % par rapport au marché actuel et l'attribution du lot relatif aux photocopieurs-imprimantes a permis une réduction de coût de 27 % par rapport au marché actuel. Ce marché est estimé à seulement 1,1 million d'euros sur cinq ans si bien qu'il aurait pu ne pas être soumis au conseil d'administration. Toutefois, lorsque l'appel d'offres a été publié, le maximum du marché annoncé était fixé à 1,5 million d'euros. La commission des marchés s'est réunie le 15 octobre 2024 pour examiner ces attributions et y a donné un avis favorable.

M. Philippe PELLE indique que la CFDT s'abstiendra, car elle n'a pas encore pu étudier les incidences sur les agents de cette réduction du nombre de traceurs et de photocopieurs-imprimantes. Monsieur Pelle précise que la CFDT ne votera pas non plus contre cette délibération, car elle fait confiance à la commission des marchés.

M. Philippe GERBE précise que l'évaluation des besoins par la DSI a été réalisée avec les services et qu'il n'y a pas eu de restrictions particulières sur les besoins, simplement, les besoins sont moindres que précédemment.

M. le Président procède au vote.

La délibération n°2024-21 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 21

Abstention : 2

Contre : 0

M. Benjamin BRIANT demande qu'il y ait au prochain conseil d'administration une information sur les prestations de conseil auxquels l'IGN fait appel, considérant qu'il a été relevé au niveau national que les prestations de conseil et les contrats de conseil engageaient des budgets bien trop importants au sein de l'administration.

M. le Président prend note de cette demande.

8 Point d'information sur la décision relative aux tarifs grand public 2025

M. Guillaume MELLIER, directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN, présente ce point.

Il rappelle que le conseil d'administration donne délégation au directeur général pour définir la politique tarifaire destinée au marché grand public, donc principalement les tarifs des cartes papier. Le directeur général rend compte une fois par an des décisions prises dans ce cadre. Ainsi, la décision pour 2025 est une hausse tarifaire moyenne pondérée de 1,34 % répartie sur l'ensemble des séries IGN. Cette hausse s'inscrit dans le contexte d'une baisse continue du marché français de la carte papier : -28 % entre 2017 et 2023. Cela entraîne la baisse du chiffre d'affaires de l'IGN sur les cartes papier alors qu'il y a par ailleurs une stabilisation des coûts des matières premières et une concurrence plus active. L'an dernier, la hausse tarifaire moyenne pondérée avait été de 3,3 % pour répercuter les hausses de coûts de l'année 2022. La hausse de 1,34 % pour l'année 2025 se traduit notamment par le passage du prix grand public de 13,90 euros à 14,10 euros pour les cartes de randonnée au 1/25.000^e.

9 Points divers

M. Éric PEYROUSE donne lecture de la question diverse suivante :

« Monsieur le Président,

le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État dispose dans son article 2 alinéa 8 que toute commune et les communes limitrophes desservies par les transports publics ne constituent qu'une seule et même commune.

Cette mesure absurde au demeurant pour un établissement comme l'IGN et qui connaît bien la définition du découpage administratif, engendre de fait une inégalité de traitement envers les agents dans le remboursement de leurs frais de mission. En particulier pour les agents en mission à Paris, au départ de Saint-Mandé, qui ne se voient pas rembourser leur repas, ou pour ceux en formation à l'ENSG habitant une commune limitrophe. Qui peut imaginer sérieusement que les agents sont en mesure d'interrompre leur mission pour aller déjeuner dans leur résidence administrative ou familiale ?

Or, le décret en question précise également dans le même article 2 que cette mesure peut faire l'objet d'une dérogation sur délibération du conseil d'administration. C'est pourquoi la CFDT IGN demande que cette dérogation soit instaurée dans notre établissement afin de rétablir l'égalité entre les agents qui n'ont pas à engager des frais pour effectuer leur mission. Dans un contexte de gel de la GIPA, de gel du point d'indice, d'inflation et d'insécurité budgétaire, ce serait la moindre des choses de ne pas grever encore un peu plus le pouvoir d'achat des agents de l'IGN.

Je vous remercie de cette attention. »

M. Philippe GERBE confirme que l'IGN applique le décret mentionné et que la ville de Saint-Mandé jouxtant Paris est considérée comme une seule commune avec Paris. Cela entraîne le non-remboursement des déjeuners. La question pourra être instruite notamment au moyen d'une comparaison avec d'autres établissements publics.

M. Éric PEYROUSE rappelle que le décret permet la dérogation demandée et qu'il en va du respect du principe d'équité entre les agents. Un agent résidant dans une commune non limitrophe à Marne-la-Vallée où se trouve l'ENSG touchera des frais de mission alors qu'un autre agent n'en touchera

pas. Or, ils résident à quelques kilomètres l'un de l'autre.

M. le Président précise que la demande est bien notée. Il suppose que l'IGN n'est pas le seul établissement dans cette situation à la périphérie de Paris. Le point mérite d'être précisé pour être ensuite présenté au conseil d'administration et permettre à ce dernier de se prononcer en toute connaissance de cause lors d'une prochaine réunion.

M. Philippe GERBE communique comme suit les prochaines dates de réunion du conseil d'administration : le 14 mars 2025 à 9h30, le 27 juin 2025 à 9h30 et le 28 novembre 2025 à 9h30.

M. le Président remercie les membres du conseil d'administration pour leur participation à la présente réunion et leur souhaite une bonne fin d'année 2024.

Fin de la séance du conseil d'administration à 11 h 15.

ANNEXE AU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2024

Déclaration de l'intersyndicale CGT/CFDT/UNSA lue lors du CSA du 18 novembre 2024 :

*« Mesdames et messieurs les représentants au comité social d'administration de l'IGN,
L'intersyndicale CGT/CFDT/UNSA a décidé de ne pas assister à la réunion d'aujourd'hui, et ce pour les 4 raisons suivantes :*

- 1. Un ordre du jour tronqué : un seul point à l'ordre du jour pour ce CSA alors que le vote unanimement contre du dernier CSA portait sur deux points,*
- 2. Absence de point sur la DP malgré notre demande insistante au dernier CSA.*

Seulement un changement de nom du service SDPU, de « SCOUP » dans les documents transmis pour le CSA du 6/11 en « SOC » annoncé en séance le 6/11 et surtout aucune confirmation que la nouvelle réorganisation des missions et activités au sein de la DP sera régulièrement présentée pour avis au CSA après les ateliers annoncés en 2025 pour la mise en œuvre du « SOC »,

- 3. Documents inchangés : pas de nouveau document pour l'unique point à l'ordre du jour, seulement la mise à jour de la décision d'organisation actant le changement du nom du service SDPU en SOC annoncé en séance le 6/11,*

- 4. Dialogue stérile sur une décision déjà actée : les débats sur le point unique n'apporteront rien de plus à cette séance car cette décision de nouvelle organisation de la DOT est actée depuis son origine et ceci malgré nos demandes répétées d'informations lors de chacune des réunions du CSA depuis plusieurs mois face aux inquiétudes légitimes des agents concernés qui seront directement impactés.*

Par cette action, les organisations syndicales dénoncent fermement une dérive du dialogue social à l'IGN qu'il convient de rétablir de manière urgente.

Pour l'intersyndicale CGT/CFDT/UNSA

Éric Peyrouse »

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025
N° 2025 - 02**

Approbation du compte financier 2024

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 14 mars 2025,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié, relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment l'article 9-2,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 175, 176 et 177,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

DELIBERE :

Article 1 : Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution suivants :

- 1 402 ETPT sous plafond d'emplois législatif, et 41 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 185 087 746 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 117 595 785 € personnel,
 - 58 570 267 € fonctionnement,
 - 8 921 694 € investissement.
- 187 552 844 € de crédits de paiement dont :
 - 117 524 753 € personnel,
 - 58 387 573 € fonctionnement,
 - 11 640 518 € investissement.
- 181 736 660 € de recettes,
- - 5 816 184 € de solde budgétaire.

Article 2 : Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 521 970 € de variation de trésorerie,
- - 4 688 312 € de résultat patrimonial,
- 6 160 810 € de capacité d'autofinancement,
- - 6 900 961 € de variation de fonds de roulement.

Article 3 : le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat négatif à hauteur de – 4 688 312 € en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Président

Signé par :



750B39D0F4C249D...

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

Paraphe



**Compte financier
2024**

**Tableau 1
Autorisations d'emplois**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond PLF (a)	Hors plafond PLF (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1422	63	1485

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

En €	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel*	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	1 402	112 448 866	41	1 991 328	1 444	117 524 753
1 - TITULAIRES	723	64 879 081			723	64 879 081
* Titulaires État	266	26 141 670			266	26 141 670
* Titulaires organisme (corps propre)	457	38 737 411			457	38 737 411
2 - CONTRACTUELS	679	47 569 785	25	1 367 881	705	48 937 666
* Contractuels de droit public	678	47 569 785	25	1 367 881	704	48 937 666
o CDI	507	38 423 589			507	38 423 589
o CDD	167	8 360 409	25	1 367 881	192	9 728 290
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	5	785 787	-	-	5	785 787
* Contractuels de droit privé	-	-	-	-	-	-
o CDI	-	-			-	-
o CDD	-	-			-	-
3 - CONTRATS AIDES			16	623 447	16	623 447
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						3 084 559

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTE DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel (€) **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	5	462 155
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	4	303 940
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	1	158 215

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTE DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement (€) ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	1	70 934
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	1	70 934
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

Paraphe


**Compte financier
2024**

**Tableau 3
Dépenses par destination - Recettes par origine**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget en k€	Dépenses							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Créer et valoriser des compétences connaissances et de l'innovation	16 136	16 136	1 916	1 876	347	677	18 399	18 688
Elaborer une description du territoire	47 255	47 255	14 850	17 151	504	1 755	62 609	66 161
Organiser la diffusion et le partage de données	17 288	17 288	7 479	8 539	1 861	3 947	26 628	29 774
Fournir des services pour accroître l'usage de données	9 220	9 220	3 084	2 866	82	225	12 387	12 311
Apporter un soutien au ministère de la défense	6 915	6 915	16 921	14 233	17	23	23 853	21 171
Pilotage et administration générale	20 781	20 710	14 320	13 723	6 111	5 014	41 212	39 447
TOTAL	117 596	117 525	58 570	58 388	8 922	11 641	185 088	187 553

Tableau des recettes par origines (facultatif)

Origines - k€	SCSP *	Autres subventions	Chiffre d'affaires	Autres produits	Grands projets	Dotations	Recettes fléchées	Total
Gestion du territoire		7 197	2 582		18 826	2 329		30 934
Espace, Recherche, et Innovation		419	1 405			530	1 462	3 815
Défense et Sécurité			9 331		31 526			40 857
Autres politiques publiques		96	1 698			2 370		4 164
Produits et prestations aux professionnels		79	1 944	1 764		477	11	4 275
Produits et prestations au Grand Public			6 162					6 162
Subvention pour charges de service public	90 730						800	91 530
Total	90 730	7 791	23 121	1 764	50 352	5 705	2 273	181 737

Paraphe
FGD

Compte financier
2024

Tableau 4
Tableau d'équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS (utilisation des financements)	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR1 2024	Prevision d'atterrissage 2024	COFI 2024	Exécution 2023	BR1 2024	Prevision d'atterrissage 2024	COFI 2024	FINANCEMENTS (couverture des besoins)
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	5 791	5 679	7 667	9 405	2 351	5 816	-	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (b1)												Nouveaux emprunts (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)** (décaissements de l'exercice)	11 601	13 826	12 624	12 598	2 847	2 847	20 497	11 668	2 847	2 847	21 868	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements non budgétaires (e1)	785	60	29								3 923	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	12 386	19 677	18 332	20 266	12 251	5 198	26 313	11 668	2 847	2 847	25 791	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
Variation de trésorerie (ABONDEMENT) (I)=(2) - (1)	24 595	-	-	-	-	-	-	6 663	9 405	2 351	522	Variation de trésorerie (PRELEVEMENT) (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***		-	-	-		369	573	-			-	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
Abondement de la trésorerie disponible (d) (non fléchée)	24 595	-	-	-	-	-	-	6 663	9 405	2 720	1 095	dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (d) (non fléchée)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	36 980	19 677	18 332	20 266	12 251	5 198	26 313	18 332	12 251	5 198	26 313	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Paraphe
FGD

**Compte financier
2024**

**Tableau 5
Opérations pour comptes de tiers**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
TVA déductible	C 4456	TVA déductible	20 497	
TVA collectée	C 4457	TVA collectée par l'établissement		21 868
TOTAL			20 497	21 868

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

Paraphe


Tableau 6
Situation patrimoniale
POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT
Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Exécution 2023	exécution 2023 Ajustée	Prevision d'atterrissage 2024	COFI 2024	COFI 2024 ajusté	PRODUITS	Exécution 2023	Exécution 2023 ajustée	BR1 2024	Prevision d'atterrissage 2024	COFI 2024	COFI 2024 ajusté
Personnel	110 026	110 026	112 099	108 491	108 491	SCSP + mesures conjoncturelles	93 734	93 734	90 167	90 727	90 730	90 730
dont masse salariale hors CAS	91 445	91 445	93 301	89 725	89 725	dont SCSP historique	83 755	83 755	89 607	89 607	89 607	89 607
dont CDD RPG lots	1 858	1 858	1 794	1 797	1 797							
dont œuvres sociales	1 505	1 505	1 650	1 459	1 459							
dont charges de pensions civiles	18 581	18 581	18 799	18 766	18 766	Mesures conjoncturelles	9 979	9 979	560	1 120	1 123	1 123
						dont compensation du point d'indice	3 228	3 228	-	-	-	-
						dont abondement exceptionnel	4 011	4 011	-	516	519	519
						dont compensation dette JS						
						dont compensation MESRI						
						dont accompagnement FAIRH						
						dont compensation TVA	3 589	3 589	560	604	604	604
						dont reprise de gestion	849	849				
						Autres subventions	6 573	6 573	11 363	15 278	10 957 653	8 684 938
						dont subventions Etat	5 432	5 432	9 205	12 321	6 399	5 920
						dont subventions collectivités territoriales	93	93	25	25	2 245	1 251
						dont autres subventions	495	495	1 133	1 133	41	41
						dont recettes flechées	552	552	1 000	1 800	2 272,7	1 472,7
						Chiffre d'affaires	62 714	62 714	66 429	62 719	67 264	69 537
Fonctionnement autre que les charges de personnel	72 514	72 514	66 122	60 329	60 329	dont grand public	6 807	6 807	6 115	6 115	6 031	6 031
dont fonctionnement courant et sous-traitance courante	38 989	34 278	36 323	34 007	31 847	dont marché professionnel	5 620	5 620	9 241	9 241	5 861	5 908
dont surcoût TVA				429	429	dont marché défense, sécurité, justice (1)	14 316	7 515	12 230	17 220	7 972	8 036
						dont marché espace, recherche, innovation (1)					743	743
						dont divers						
dont sous-traitance Géomaps						dont RPG	10 911	10 911	10 500	9 470	8 477	8 477
dont sous-traitance Géomaps v2	18 025	15 605	15 096	13 857	12 086	dont Geomaps	64	64				
dont sous-traitance Géomaps v3						dont Geomaps v2	16 280	20 925	19 170	13 365	16 800	18 415
dont sous-traitance T-Rex	3 974	3 974	1 953	2 087	1 534	dont Geomaps v3						
dont LIDAR HD	8 577	13 053	3 624	3 961	3 725	dont T-Rex	3 619	5 776	2 669	1 932	3 440	3 281
dont BAN						dont BAN						
dont artificialisation des sols	1 179	1 179	3 661	3 920	3 969	dont artificialisation des sols	5 096	5 096	470	470	341	341
dont géoplateforme	1 770	4 426	5 041	1 800	6 471				6 035	4 907	7 600	8 304
Autres charges						Autres produits	2 288	2 288	1 090	290	1 764	1 764
Charges non décaissables	14 755	14 755	13 628	13 937	13 937	Produits non encaissables	30 946	30 946	19 627	19 157	17 353	17 353
dont dotation aux amortissements	13 202	13 202	13 020	12 946	12 946	dont stocks et production immobilisée	27 709	27 709	18 379	18 265	14 331	14 331
dont dotation aux provisions	607	607	600	990	990	dont quote part de subv d'investissement et produit des amortissements neutralisés	2 384	2 384	2 641	2 641	2 453	2 453
dont valeur comptable des actifs cédés	947	947	-	1	1	dont reprise de provisions	854	854	607	851	570	570
TOTAL DES CHARGES (1)	197 296	197 296	191 841	182 758	182 758	TOTAL DES PRODUITS (2)	196 255	196 255	188 677	188 771	178 069	178 069
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	0	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 041	1 041	-	3 070	4 688	4 688
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	197 296	197 296	191 841	182 758	182 758	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	197 296	197 296	188 677	191 841	182 758	182 758

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Exécution 2023	Exécution 2023 ajustée	BR1 2024	Prevision d'atterrissage 2024	COFI 2024	COFI 2024 ajusté
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-1 041	-1 041	498	- 3 070	(4 688)	(4 688)
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 808	13 808	13 338	13 620	13 936	13 936
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 854	- 854	- 607	- 851	- 570	- 570
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	947	947	-	-	1	1
- produits de cession d'éléments d'actifs	- 1 219	- 1 219	-	-	66	66
- quote-part des reprises au résultat des financements rattachés à des actifs	- 2 384	- 2 384	- 2 641	- 2 641	- 2 453	- 2 453
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	9 259	9 259	10 588	7 058	6 161	6 161

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Exécution 2023	exécution 2023 Ajustée	BR2 2024	COFI 2024	COFI 2024 ajusté	RESSOURCES	Exécution 2023	Exécution 2023 ajustée	BR1 2024	Prevision d'atterrissage 2024	COFI 2024	COFI 2024 ajusté
Insuffisance d'autofinancement	0	0	-	-	-	Capacité d'autofinancement	9 259	9 259	10 588	7 058	6 161	6 161
Investissements	39 473	39 473	28 396	26 647	26 647	Financement de l'Etat par l'Etat	16 426	16 426	7 434	8 181	10 883	10 883
dont investissements de production	11 764	11 764	12 132	12 316	12 316	Financement de l'Etat par des tiers autres que l'Etat	3 588	3 588	2 946	2 801	2 637	2 637
dont production immobilisée	27 709	27 709	16 265	14 331	14 331	Autres ressources	1 221	1 221			65	65
dont bâtiments administratifs mis à disposition						Financements des actifs mis à disposition des établissements - Etat						
Acquisition d'immobilisation financières	39 473	39 473	28 396	26 647	26 647	Augmentation des dettes financières						
TOTAL DES EMPLOIS (5)	39 473	39 473	28 396	26 647	26 647	TOTAL DES RESSOURCES (6)	30 494	30 494	20 968	18 040	19 746	19 746
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)	0	0	-	-	-	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5) - (6)	8 979	8 979	8 890	10 356	6 900	6 900

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Exécution 2023	Exécution 2023 ajustée	BR1 2024	Prevision d'atterrissage 2024	COFI 2024	COFI 2024 ajusté
Variation du FONDS DE ROULEMENT - APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-8 979	-8 979	- 8 890	- 10 356	- 6 900	- 6 900
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	- 2 316	- 2 316	- 515	- 8 005	- 6 378	- 6 378
Variation de la TRÉSORERIE - ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	-6 663	-6 663	- 9 405	- 2 351	- 522	- 522
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	16 502	20 523	7 612	6 146	9 602	13 623
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-9 756	-5 735	- 9 242	- 17 761	- 16 135	- 12 114
Niveau de la TRÉSORERIE	26 258	26 258	16 854	23 907	25 737	25 737
Trésorerie disponible en nombre de jours de fonctionnement	49	49	35	48	55	55

Paraphe
FGD

Compte financier 2024

**Tableau 7
Plan de trésorerie**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	décembre P13	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	26 258,485 K€	51 786 K€	40 046 K€	22 031 K€	43 477 K€	31 986 K€	19 779 K€	39 860 K€	40 618 K€	31 905 K€	19 710 K€	16 419 K€	21 814 K€	-22 336 K€
ENCAISSEMENTS	39 876 K€	1 339 K€	4 466 K€	34 818 K€	1 218 K€	5 070 K€	38 371 K€	13 892 K€	3 297 K€	3 612 K€	8 578 K€	27 201 K€	0 K€	181 737 K€
Recettes budgétaires globalisées	30 450 K€	1 180 K€	1 100 K€	28 887 K€	538 K€	5 070 K€	32 140 K€	2 992 K€	2 715 K€	3 524 K€	2 092 K€	15 892 K€	0 K€	126 581 K€
Subvention pour charges de service public & mesures conjoncturelles (G741/SCSP)	27 576 K€			27 576 K€		0 K€	27 576 K€			0 K€		8 001 K€		90 730 K€
compensation de TVA						0 K€				0 K€				0 K€
Autres financements de l'État (F104;G741;F741)-scsp-artificialisation au G	194 K€	25 K€	702 K€	63 K€	31 K€	69 K€	2 413 K€	818 K€	471 K€	0 K€	902 K€	2 902 K€		8 589 K€
Subvention d'investissement (G134 - PCRS et - LIDAR)	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€		0 K€
Autres financements publics (G744; G748;F744)-lidar au G744	293 K€	15 K€	46 K€	4 K€	0 K€	672 K€	80 K€	109 K€	89 K€	1 K€	6 K€	540 K€		1 854 K€
Ressources propres(G701; G703, G705;G706;G708;G751;G756;G758;G763;G766;G999)-RPG-Geomaps-Trex-(Artificialisation au 705et 706)	2 387 K€	1 141 K€	352 K€	1 244 K€	507 K€	4 329 K€	2 071 K€	2 065 K€	2 156 K€	3 524 K€	1 184 K€	4 449 K€		25 408 K€
Recettes budgétaires -Grands Projets et appui aux politiques publiques	9 426 K€	159 K€	3 366 K€	5 932 K€	680 K€	0 K€	6 230 K€	10 900 K€	582 K€	88 K€	6 485 K€	11 309 K€	0 K€	55 156 K€
RPG (706)				3 000 K€		0 K€	4 500 K€					3 000 K€		10 500 K€
GEOMAPS V2 (706)	7 037 K€		3 262 K€		249 K€	0 K€		9 597 K€	527 K€	83 K€		6 918 K€		27 673 K€
GEOMAPS V3 (706?)						0 K€						0 K€		0 K€
TREX (706)	1 813 K€		101 K€		31 K€	0 K€	1 153 K€	386 K€	49 K€		320 K€	0 K€		3 853 K€
GEOPATEFORME (F104)														0 K€
ARTIFICIALISATION DES SOLS (705 urba;G706 urba)				2 932 K€		0 K€			0 K€		5 055 K€	340 K€		8 326 K€
LIDAR HD (G134;F104;G744;G741)	358 K€					0 K€	400 K€	270 K€			637 K€	651 K€		2 316 K€
PCRS (F104,G134)	218 K€	159 K€	3 K€		400 K€	0 K€	177 K€	647 K€	5 K€	5 K€	474 K€	401 K€		2 489 K€
Opérations non budgétaires	1 347 K€	983 K€	1 792 K€	682 K€	1 003 K€	1 748 K€	1 586 K€	1 862 K€	3 037 K€	3 491 K€	2 191 K€	2 146 K€	3 923 K€	25 791 K€
Emprunts : encaissements en capital														
Opérations gérées en comptes de tiers :	1 347 K€	983 K€	1 792 K€	682 K€	1 003 K€	1 748 K€	1 586 K€	1 862 K€	3 037 K€	3 491 K€	2 191 K€	2 146 K€	3 923 K€	25 791 K€
- TVA encaissée	1 347 K€	983 K€	1 792 K€	682 K€	1 003 K€	1 748 K€	1 586 K€	1 862 K€	3 037 K€	3 491 K€	2 191 K€	2 146 K€		21 868 K€
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements														0 K€
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													3 923 K€	3 923 K€
A. TOTAL	41 223 K€	2 322 K€	6 258 K€	35 501 K€	2 221 K€	6 818 K€	39 956 K€	15 754 K€	6 334 K€	7 104 K€	10 768 K€	29 347 K€	3 923 K€	207 528 K€
DECAISSEMENTS	11 505 K€	7 876 K€	18 608 K€	11 660 K€	12 078 K€	12 452 K€	13 358 K€	11 681 K€	13 072 K€	12 551 K€	11 789 K€	17 744 K€	0 K€	154 374 K€
Dépenses liées à des recettes globalisées	11 505 K€	7 876 K€	18 608 K€	11 660 K€	12 078 K€	12 452 K€	13 358 K€	11 681 K€	13 072 K€	12 551 K€	11 789 K€	17 744 K€	0 K€	154 374 K€
Personnel	9 764 K€	4 639 K€	15 258 K€	9 559 K€	9 417 K€	9 710 K€	9 624 K€	9 503 K€	9 560 K€	9 587 K€	9 670 K€	11 235 K€		117 525 K€
Fonctionnement	917 K€	2 091 K€	2 609 K€	1 732 K€	1 799 K€	2 623 K€	2 623 K€	1 492 K€	2 519 K€	2 335 K€	1 246 K€	3 580 K€		24 360 K€
Investissement	818 K€	869 K€	732 K€	679 K€	850 K€	677 K€	1 107 K€	681 K€	896 K€	604 K€	865 K€	2 862 K€		11 641 K€
Impôts	5 K€	277 K€	9 K€	5 K€	79 K€	266 K€	5 K€	6 K€	97 K€	25 K€	8 K€	67 K€		849 K€
Sous traitance liée à un financement	530 K€	5 838 K€	3 062 K€	1 396 K€	1 402 K€	2 791 K€	3 828 K€	2 996 K€	1 208 K€	3 737 K€	1 357 K€	5 033 K€	0 K€	33 179 K€
Personnel														0 K€
Fonctionnement														0 K€
GEOMAPS V2&V3		1 497	1 850	50	5	1 760	622	2 076	131	2 479	355	1 390		12 216 K€
TREX														798
ARTIFICIALISATION	22	50	208	421	480	187	600	123	699	128	254	411		3 583 K€
BAN			19	56		31	26	24	50	32	21			259 K€
LIDAR HD	178	3 846	236	163	471	380	147	153	93	119	349	238		6 372 K€
GEOPATEFORME	312	309	461	420	311	331	1 162	432	135	816	128	1 182		5 999 K€
PCRS	17	61	65	275	128	20	107	138	101	134	127	517		1 691 K€
Fabrique des géocommuns	-	75	223	11	6	82	80	50	0	30	122	497		1 175 K€
JUMEAUX NUMERIQUES														0 K€
Investissement														0 K€
Opérations non budgétaires	3 661 K€	348 K€	2 604 K€	998 K€	232 K€	3 783 K€	2 689 K€	319 K€	766 K€	3 011 K€	913 K€	1 175 K€	0 K€	20 497 K€
Emprunts : remboursements en capital														
Opérations gérées en comptes de tiers :	3 661 K€	348 K€	2 604 K€	998 K€	232 K€	3 783 K€	2 689 K€	319 K€	766 K€	3 011 K€	913 K€	1 175 K€	0 K€	20 497 K€
- TVA décaissée	3 661 K€	348 K€	2 604 K€	998 K€	232 K€	3 783 K€	2 689 K€	319 K€	766 K€	3 011 K€	913 K€	1 175 K€		20 497 K€
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements														0 K€
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers														0 K€
B. TOTAL	15 696 K€	14 061 K€	24 273 K€	14 054 K€	13 711 K€	19 026 K€	19 875 K€	14 997 K€	15 046 K€	19 299 K€	14 059 K€	23 952 K€	0 K€	208 050 K€
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	25 527 K€	-11 740 K€	-18 015 K€	21 446 K€	-11 491 K€	-12 207 K€	20 081 K€	757 K€	-8 713 K€	-12 195 K€	-3 291 K€	5 395 K€	3 923 K€	(1) ou (II)*
SOLDE CUMULE (1) + (2)	51 786 K€	40 046 K€	22 031 K€	43 477 K€	31 986 K€	19 779 K€	39 860 K€	40 618 K€	31 905 K€	19 710 K€	16 419 K€	21 814 K€	25 737 K€	

Paraphe



Compte financier
2024

Tableau 8
Opérations liées aux recettes flechées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2021 non dénouées	2 021	2022	2023	2024
Position de financement des opérations flechées en début d'exercice (a)	-	-	-	-	-
Recettes flechées (b)	-	1 030	514	1 135	2 273
Etat		330	514	1 135	2 273
Collectivités					
Europe		700			
Subvention D'investissement					
Dépenses sur recettes flechées CP (c)	-	1 030	514	1 135	1 700
<i>Personnel</i>					
AE=CP		866	432	851	1 105
<i>Fonctionnement</i>					
AE		82	41	250	324
CP		82	41	250	324
<i>Investissement</i>					
AE		82	41	34	2 414
CP		82	41	34	272
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations flechées (b) - (c)	-	-	-	-	573

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations flechées (d)	-	-	-	-	-
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes flechées (e)	-	-	-	-	-
Position de financement des opérations flechées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	-	-	-	-	573

Paraphe
FGD

Tableau 9

Tableau des opérations pluriannuelles - prévisions

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévisions d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Coût total de l'opération (HT)		Montant consommés au 31.12.2022		COFI 2023		COFI 2024		Actualisation BI 2025		AE prévus en 2026	CP prévus en 2026	AE prévus en 2027	CP prévus en 2027	AE prévus > 2027	CP prévus > 2027
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE prévus en 2025	CP prévus en 2025	m	n	o	p	q	r
		a=c+e+g+i+k+m+o+q	b=d+f+h+j+l+n+p+r	e	f	g	h	i	j	k	l						
T-rex	Masse salariale	2 668	2 668	1 583	1 583	493	493	234	234	359	359						
	fonctionnement (dt sous traitement)	17 882	17 882	13 794	12 144	3 386	3 543	296	2 125	406	70						
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Total T-Rex		20 550	20 550	15 376	13 726	3 879	4 036	529	2 358	766	429						
Geomaps	Masse salariale	11 165	11 166	11 149	11 149	16	16	-	-	-	-						
	fonctionnement (dt sous traitement)	88 806	88 806	88 803	88 803	3	3	-	-	-	-						
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Total GEOMAPS		99 971	99 972	99 952	99 952	19	19	-	-	-	-						
Geomaps V2	Masse salariale	7 520	7 520	1 157	1 157	1 582	1 582	1 982	1 982	1 400	1 400	1 400	1 400				
	fonctionnement (dt sous traitement)	57 111	57 111	21 316	10 001	14 384	15 761	16 806	13 185	3 005	15 120	1 600	3 044				
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Total Geomaps V2		64 631	64 631	22 473	11 158	15 966	17 343	18 788	15 167	4 405	16 520	3 000	4 444				
Geomaps V3	Masse salariale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
	fonctionnement (dt sous traitement)	7 300	2 300	-	-	-	-	-	-	-	-	7 300	2 300				
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Total Geomaps V3		7 300	2 300	-	-	-	-	-	-	-	-	7 300	2 300				
Géosocle	Masse salariale	21 024	21 024	3 740	3 740	2 577	2 577	2 975	2 975	2 933	2 933	2 933	2 933	2 933	2 933	2 933	2 933
	fonctionnement (dt sous traitement)	5 148	5 148	933	933	705	705	710	710	700	700	700	700	700	700	700	700
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Total Géosocle		26 172	26 172	4 673	4 673	3 283	3 283	3 685	3 685	3 633	3 633	3 633	3 633	3 633	3 633	3 633	3 633
RPG	Masse salariale	67 987	67 987	26 251	26 251	7 739	7 739	6 126	6 126	10 873	10 873	8 499	8 499	8 499	8 499	8 499	8 499
	fonctionnement (dt sous traitement)	8 139	8 140	3 694	2 967	800	938	1 282	1 282	800	938	800	1 008	763	1 008		
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Total RPG		76 127	76 128	29 946	29 219	8 539	8 677	7 408	7 408	11 673	11 811	9 299	9 507	9 262	9 507		
Lidar HD	Masse salariale	26 218	26 218	9 213	9 213	5 465	5 465	3 858	3 858	3 841	3 841	3 841	3 841				
	fonctionnement (dt sous traitement)	37 520	37 520	24 179	12 809	5 000	11 889	6 271	4 590	2 070	3 561	-	2 143				
	Investissement	1 079	1 079	1 079	1 079	-	-	-	-	-	-						
Total LIDAR		64 817	64 817	34 471	23 100	10 465	17 354	10 129	8 449	5 911	7 402	3 841	5 984				
Artificialisation	Masse salariale	13 199	13 199	5 695	5 695	2 623	2 623	2 450	2 450	2 431	2 431						
	fonctionnement (dt sous traitement)	9 130	1 209	1 301	3 000	1 624	3 377	4 357	1 544	1 848							
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Total Artificialisation		22 328	22 329	6 994	6 996	5 623	4 248	5 827	6 807	3 975	4 279						
Jumeau numérique	Masse salariale	413	413	-	-	253	253	105	105	55	55						
	fonctionnement (dt sous traitement)	109	109	-	-	43	43	46	46	20	20						
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Total Jumeau numérique		522	521	-	-	296	296	151	151	75	75						
	Ss total Masse Salariale	150 194	150 195	58 787	58 787	20 748	20 748	17 730	17 730	21 891	21 891	16 673	16 673	11 432	11 432	2 933	2 933
	Ss total fonctionnement	231 145	226 146	153 928	128 959	27 321	34 505	28 788	26 295	15 845	24 557	3 100	6 895	1 463	4 236	700	700
	Ss total Investissement	1 079	1 079	1 079	1 079	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		382 419	377 419	213 794	188 825	48 069	55 253	46 517	44 024	37 736	46 448	19 773	23 568	12 895	15 668	3 633	3 633

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Financement de l'opération au COFI 2023 (HT)	Ressources cumulées au 31/12/2022 depuis l'initialisation des opérations.	COFI 2023	COFI 2024	Actualisation BI 2025	Ressources prévues en 2026	Ressources prévues en 2027	Ressources prévues > 2027
T-rex	Financement de l'Etat*								
	Autres financements publics**								
	Autres financements***	23 817		17 264	2 432	3 853	268		0
Total T-Rex	équilibre recettes-dépenses	23 817		17 264	2 432	3 853	268	0	0
Geomaps	Financement de l'Etat*								
	Autres financements publics**								
	Autres financements***	108 672		106 402	2 270	0	0	0	0
Total Geomaps	équilibre recettes-dépenses	108 672		106 402	2 270	0	0	0	0
Geomaps v2	Financement de l'Etat*								
	Autres financements publics**								
	Autres financements***	75 833		15 369	11 719	27 673	12 742	8 330	0
Total Geomaps v2	équilibre recettes-dépenses	75 833		15 369	11 719	27 673	12 742	8 330	0
Geomaps v3	Financement de l'Etat*								
	Autres financements publics**								
	Autres financements***	2 593		0	0	2 593			
Total Geomaps v3	équilibre recettes-dépenses	2 593		0	0	2 593			0
Géosocle	Financement de l'Etat*								
	Autres financements publics**								
	Autres financements***	42 596		15 030	4 923	6 463	4 415	3 857	3 757
Total Géosocle	équilibre recettes-dépenses	42 596		15 030	4 923	6 463	4 415	3 857	3 757
RPG	Financement de l'Etat*								
	Autres financements publics**								
	Autres financements***	70 655		31 023	11 131	10 500	10 500	7 500	0
Total RPG	équilibre recettes-dépenses	70 655		31 023	11 131	10 500	10 500	7 500	0
LIDAR HD	Financement de l'Etat*								
	Autres financements publics**								
	Autres financements***	49 111		32 689	14 035	0	1 725	662	
Total lidar HD	équilibre recettes-dépenses	49 111		32 689	14 035	0	1 725	662	0
Artificialisation	Financement de l'Etat*								
	Autres financements publics**								
	Autres financements***	21 113		4 830	4 298	8 326	3 659		
Total Artificialisation	équilibre recettes-dépenses	21 113		4 830	4 298	8 326	3 659	0	0
Jumeau numérique	Financement de l'Etat*								
	Autres financements publics**								
	Autres financements***	0		0	0	0	0	0	0
Total Jumeau numérique	équilibre recettes-dépenses	0		0	0	0	0	0	0
	Ss total financement de l'Etat	72 817		37 519	18 333	8 326	7 976	662	0
	Ss total autres financements publics	7 193		0	2 050	1 036	3 203	904	0
	Ss total autres financements	323 148		185 088	32 773	49 768	27 925	19 687	4 150
TOTAL		403 158		222 607	53 157	59 130	39 104	21 253	3 757

** Autres financements publics
*** Recettes croisées

Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Exécuté 2023	Exécution 2023 ajustée	BR1 2024	Prevision d'atterrissage 2024	COFI 2024	COFI 2024 ajusté	
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	51 774	51 774	48 743	48 743	48 743	48 743	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	25 481	29 502	16 502	16 502	16 502	20 523	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 7 440	- 3 419	- 9 756	- 9 756	- 9 756	- 5 735	
	4 Niveau initial de la trésorerie	32 922	32 922	26 258	26 258	26 258	26 258	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée							
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	32 922	32 922	26 258	26 258	26 258	26 258		
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	184 092	184 092	190 713	188 164	185 088	185 088	
	6 Résultat patrimonial	- 1 041	- 1 041	498	- 3 070	- 4 688	- 4 688	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	9 259	9 259	10 588	7 058	6 161	6 161	
	8 Variation du fonds de roulement	- 8 979	- 8 979	- 8 890	- 10 356	- 6 900	- 6 900	
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	SENS						
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	- 692	- 692	500	500	3 348	3 348
	Variation des stocks	+ / -	- 692	- 692	500	500	511	511
	Charges sur créances irrécouvrables	-	-					
	Produits divers de gestion courante	+	-				2 837	2 837
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	- 2 608	- 2 608	15	- 8 505	- 4 433	- 4 433
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	2 610	2 610	24	- 13 911	- 2 509	- 2 509
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	2 509	2 509	- 11	6 660	- 7 717	- 7 717
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	5 161	5 161	28	- 16 370	12 798	12 798
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	- 12 887	- 12 887	- 26	15 116	- 7 005	- 7 005
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		- 5 679	- 5 679	- 9 405	- 2 351	- 5 816	- 5 816
	12.a Recettes budgétaires		181 443	181 443	185 130	189 590	181 737	181 737
12.b Crédits de paiement ouverts		187 123	187 123	194 535	191 942	187 553	187 553	
13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		984	984	- 0	- 0	- 5 294	- 5 294	
# Variation de la trésorerie = 12 - 13		- 6 663	- 6 663	- 9 405	- 2 351	- 522	- 522	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée		-	-	-	369	573	573	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		- 6 663	- 6 663	- 9 405	- 2 720	- 1 095	- 1 095	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		- 2 316	- 2 316	515	- 8 005	- 6 379	- 6 379	
16 Restes à payer		- 3 031	- 3 031	- 3 822	- 3 777	- 2 465	- 2 465	
Stocks finaux	17 Niveau final de restes à payer	48 743	48 743	44 921	44 966	46 278	46 278	
	18 Niveau final du fonds de roulement	16 502	20 523	7 612	6 146	9 602	13 623	
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 9 756	- 5 735	- 9 242	- 17 761	- 16 135	- 12 114	
	20 Niveau final de la trésorerie	26 259	26 259	16 854	23 907	25 737	25 737	
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	-	-	-	369	573	573	
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	26 258	26 258	16 854	23 538	25 164	25 164	

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

Paraphe
FGD

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025
N° 2025-03**

**Approbation du plan d'activités 2025 de
l'Institut national de l'information géographique et forestière**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 14 mars 2025,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié, relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment son article 9-1°,

DELIBERE :

Article 1 : Le plan d'activités 2025 de l'Institut national de l'information géographique et forestière, annexé à la présente délibération, est approuvé.

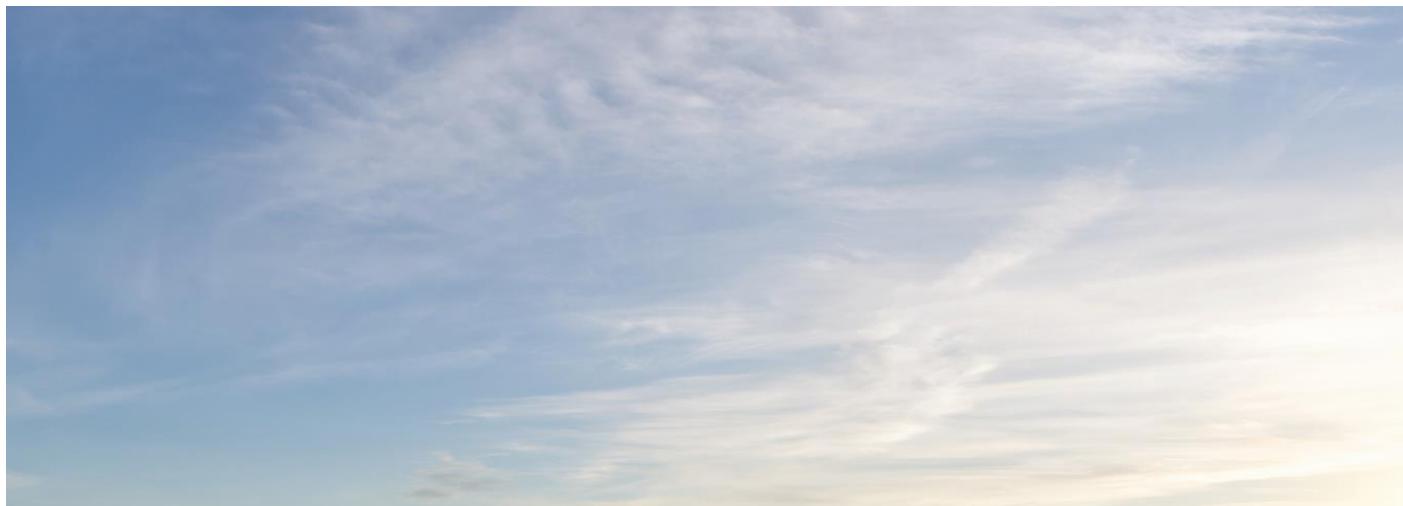
Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

Le Président

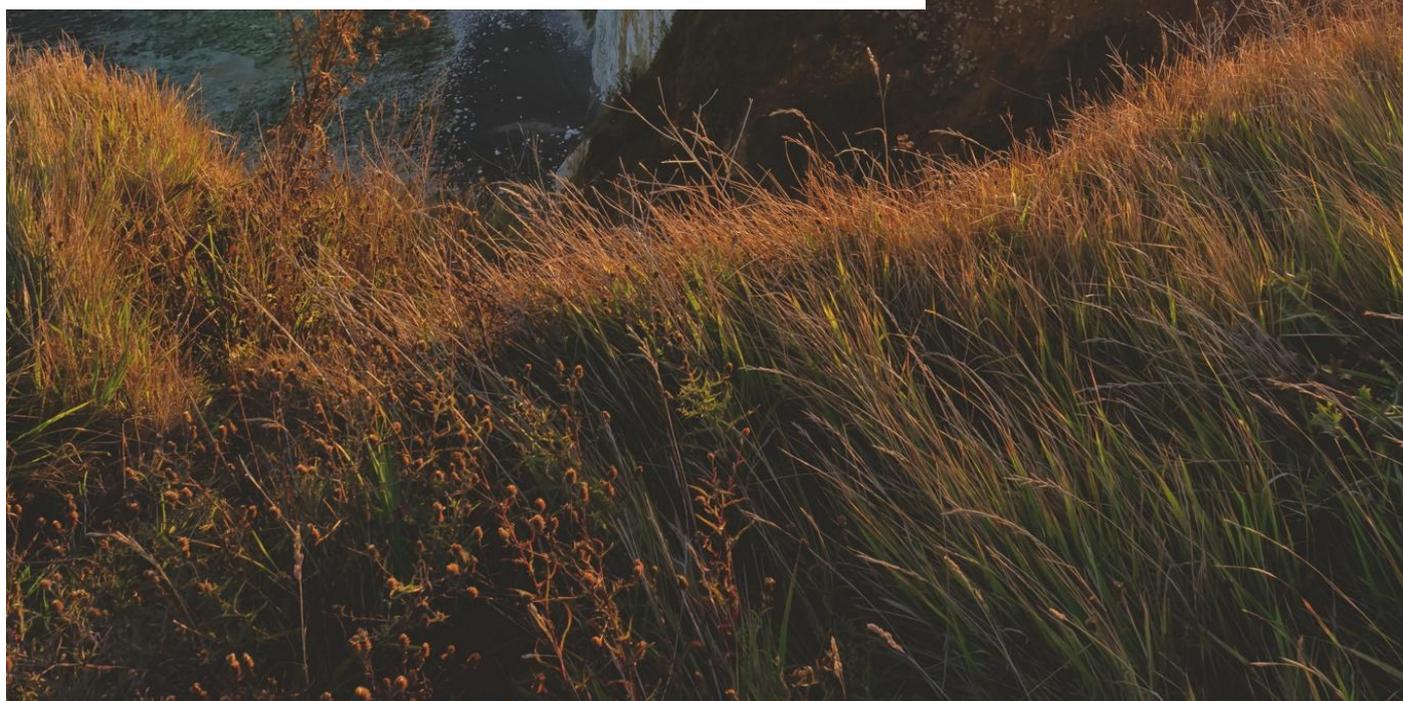
Signé par :


750B39D0F4C249D...

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE



PLAN D'ACTIVITÉS 2025



SOMMAIRE

LES DIX CHANTIERS EMBLÉMATIQUES	6
IGN, OBSERVATEUR DU TERRITOIRE NATIONAL EN CONTINU	6
1. DES CARTES DE L'ANTHROPOCÈNE	6
2. UN MODÈLE 3D QUI PRÉPARE LE JUMEAU NUMÉRIQUE DE LA FRANCE	7
3. UN PLAN DE RECRUTEMENT ET FORMATION	7
IGN, ACTEUR DES "COMMUNS" NUMÉRIQUES	8
4. UNE "PLACE À COMMUNS"	8
5. UN SYSTÈME DE LABELS	9
6. DATALLIANCE	9
IGN, CARTOGAPHE, COMPAGNON DES DÉCOUVERTES ET DES REPRÉSENTATIONS	10
7. UN PLAN POUR SMARTPHONES	10
8. DE NOUVELLES CARTES PAPIER	10
9. LE GUICHET CARTOGAPHE DU SERVICE PUBLIC	12
10. DES PROGRAMMES DE PARTAGE AUTOUR DE LA CARTOGRAPHIE	13
LES GRANDS PROJETS EN MATURATION	14
APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES	17
DÉFENSE ET SÉCURITÉ	18
• DEFENSE	18
• SECURITE CIVILE ET INTERIEURE	20
GESTION DU TERRITOIRE	21
• PREVENTION DES RISQUES	21
• FORET	22
ZOOM : CLIMAT	24
• AGRICULTURE	25
ZOOM : FEUILLE DE ROUTE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	27
• ARBRE HORS FORET	28
ZOOM : VERS UN JUMEAU NUMÉRIQUE DE LA FRANCE ET DE SES TERRITOIRES	29
• EAU ET MILIEUX HUMIDES	31
• MER ET LITTORAL	32
• BIODIVERSITE	33
ZOOM SUR : OCCUPATION DU SOL A GRANDE ECHELLE (OCS-GE)	34
• URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET FONCIER	36
ZOOM SUR : OUTRE-MER	37
SECTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX	39
• ENERGIE	39
• TRANSPORTS ET MOBILITES	40
• SANTE ET AFFAIRES SOCIALES	41
• CULTURE	41
• ENSEIGNEMENT ET EDUCATION	42

OFFRE DONNEES ET SERVICES	43
PRODUIRE DES DONNÉES DE RÉFÉRENCE	44
• ORTHO-IMAGES AERIENNES ET SATELLITES	44
ZOOM SUR : UN NOUVEAU DISPOSITIF PARTENARIAL ET TECHNOLOGIQUE AU SERVICE DE L'OBSERVATION DES TERRITOIRES	46
• BD TOPO® ET PRODUITS DERIVES	47
ZOOM SUR LE CHANTIER "BDFRANCE"	49
• OCCUPATION DU SOL	51
• PARCELLAIRE CADASTRAL	53
• DONNEES ALTIMETRIQUES ET 3D	54
• GEODESIE	56
• CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE	57
REPRÉSENTER LE TERRITOIRE	58
• CARTOGRAPHIE NUMERIQUE	58
• CARTOGRAPHIE PAPIER	60
COLLABORER, PARTAGER ET DIFFUSER	61
ZOOM : LA FABRIQUE DE LA DONNEE TERRITORIALE	61
• LA GEOPATEFORME, INFRASTRUCTURE DE DIFFUSION	63
• PORTAILS DE DIFFUSION	65
• OUTILS ET PORTAILS THEMATIQUES	66
ANIMATION	68
• ANIMATION TERRITORIALE ET NATIONALE	68
• COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	71
• INNOVATION	72
• RECHERCHE ET FORMATION	74
GLOSSAIRE	76

AVANT PROPOS



L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) a franchi une étape clé dans sa transformation au service des politiques publiques et de l'intérêt général. En 2024, nous avons consolidé notre rôle de **cartographe de l'Anthropocène**, en accompagnant les transitions écologique, agricole et numérique grâce à des projets structurants comme la Géoplateforme, le programme Lidar HD, l'occupation du sol à grande échelle (OCSGE) et l'Observatoire des forêts françaises. Mais **les défis à relever s'intensifient** et appellent une montée en puissance de notre action.

L'année 2025 marque un tournant, avec **quatre priorités majeures** qui guideront notre action pour répondre aux besoins des décideurs publics, des territoires et de l'ensemble des citoyens.

1. Accélérer la construction d'un jumeau numérique de la France et de ses territoires

À l'ère du changement climatique et des crises territoriales, la nécessité d'un outil de simulation et d'aide à la décision n'a jamais été aussi forte. L'IGN poursuivra ses travaux pour bâtir un jumeau numérique du territoire, intégrant modèles 3D, données géographiques précises et intelligence artificielle, au service de la transition écologique et agricole. Cet outil deviendra un levier stratégique pour la planification territoriale, la gestion des ressources naturelles et la prévention des risques.

2. Faire de l'IGN le point d'ancrage souverain des données territoriales

Alors que les données se multiplient et restent souvent fragmentées, l'IGN intensifiera son rôle de pivot de la donnée territoriale grâce à la Géoplateforme et au portail cartes.gouv.fr. L'objectif est de désiloter les informations entre administrations, collectivités et acteurs de terrain (services d'incendie et de secours, gestionnaires de l'eau et des forêts, urbanistes...), en fournissant un référentiel commun robuste et en facilitant l'interopérabilité des données essentielles. Ce travail s'inscrit pleinement dans les efforts de simplification administrative et de modernisation de l'action publique.

3. Mettre l'innovation au service des forces armées et de la sécurité

Dans un contexte géopolitique incertain, l'IGN continuera d'apporter son expertise en géo-information aux forces de défense et de sécurité. En partenariat avec le ministère des Armées, nous développerons de nouvelles solutions basées sur l'intelligence artificielle et l'imagerie spatiale, afin de renforcer la souveraineté numérique et la réactivité des forces françaises. L'évolution du programme Geomaps 3 en 2025 illustrera cette ambition, en intégrant des capacités d'analyse et de simulation avancées.

4. Former et attirer les talents de la géodata et du numérique

Le développement de la donnée géographique représente un enjeu économique et stratégique de premier plan, avec un potentiel de croissance et de création d'emplois considérable. L'ENSG-géomatique, rattachée à l'Université Gustave Eiffel, prendra toute sa place dans la montée en compétences des ingénieurs et experts du numérique appliqué aux enjeux environnementaux et territoriaux. L'IGN s'engagera également dans la valorisation des filières scientifiques et technologiques pour renforcer l'attractivité des métiers de la géomatique.

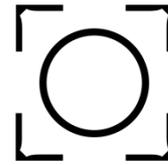
Un modèle public fort, au service de l'intérêt général

Ces ambitions ne pourront se concrétiser que si l'IGN s'appuie sur un modèle économique robuste, fondé sur une **mutualisation des efforts entre les acteurs publics**. La donnée souveraine est un bien commun stratégique, et les administrations doivent pleinement intégrer l'IGN dans leurs politiques numériques. **Un "réflexe IGN" doit émerger** pour éviter la fragmentation des efforts et maximiser l'impact des investissements publics en matière de données géographiques.

Le *Plan d'activités 2025* décrit en détail les actions qui concrétiseront ces ambitions. Il s'appuie sur une **concertation approfondie avec les acteurs publics et les territoires** pour répondre aux besoins concrets des décideurs et citoyens. En mobilisant **innovation, coopération et excellence technique**, l'IGN est prêt à relever les défis des prochaines années et à poursuivre sa mission au service du pays.

LES DIX CHANTIERS EMBLÉMATIQUES

Vue d'ensemble



IGN, OBSERVATEUR DU TERRITOIRE NATIONAL EN CONTINU

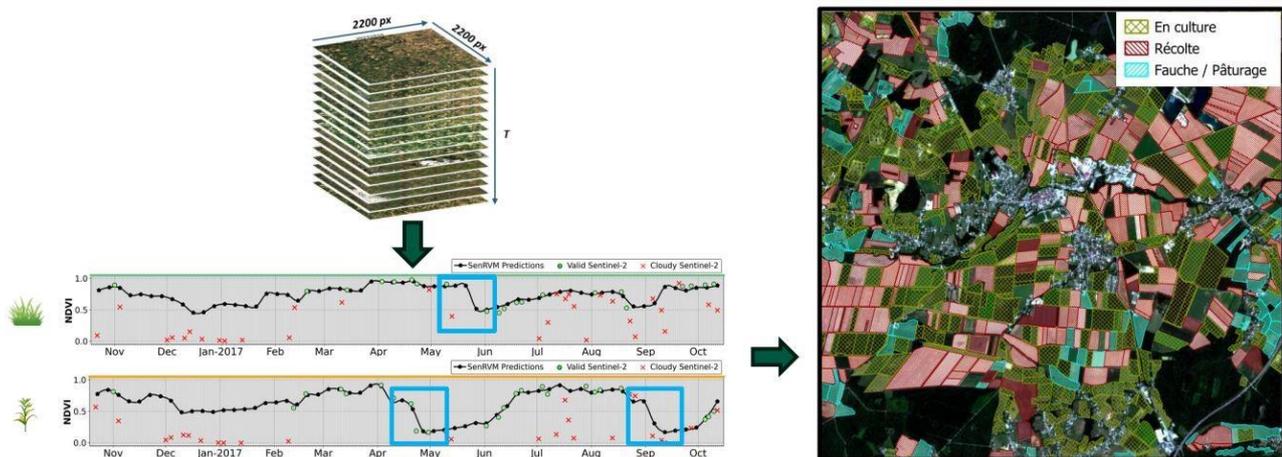
Les grands bouleversements que sont le changement climatique et ses conséquences sur les forêts, la fonte des glaces, les cultures agricoles, etc., l'étalement urbain et son impact sur la biodiversité, la pression de l'humain sur les ressources... appellent une observation en continu s'appuyant sur une connaissance toujours plus riche, actualisée et thématisée du territoire. Un défi pour l'IGN, "vigie" du territoire et de ses changements, déjà investi dans de nombreux programmes cartographiques en appui aux décideurs publics.

Trois chantiers emblématiques portent cette ambition.

1. Des cartes de l'anthropocène

Ce chantier regroupe un ensemble d'outils indispensables pour comprendre les grands bouleversements écologiques qui affectent nos territoires et suivre ces évolutions. L'objectif de l'IGN est d'aider à planifier et à opérer la transition écologique à l'aide de ces représentations des dynamiques du territoire national. L'Institut a publié **en 2024 son troisième atlas de l'anthropocène, dédié à l'intelligence artificielle** et abordant son apport au service de diverses politiques publiques (risques, connaissance et suivi de l'environnement, agriculture, urbanisme, énergie, forêt...).

Pour produire ces cartes, l'IGN innove et met en œuvre de nouvelles méthodes de cartographie, plus fréquentes, plus automatisées et mieux résolues. La capacité générique d'observation est en augmentation, bénéficiant de travaux récents et à poursuivre sur un **mixte technologique d'acquisitions aériennes et satellites**. Des traitements innovants, basés sur de nouvelles méthodes d'intelligence artificielle, se déploient dans les chaînes de production IGN permettant de passer à l'échelle du territoire national plus rapidement.



Variation de l'indice de végétation (NDVI) sur une année culturale qui permet d'identifier des pratiques agricoles à l'échelle de la parcelle

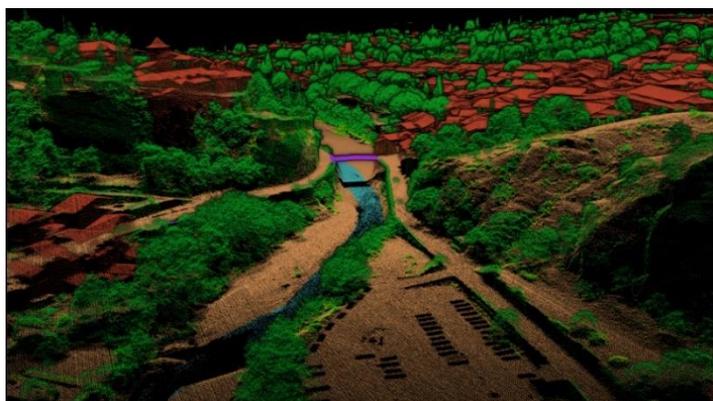
C'est le cas par exemple de la **production de données agricoles en appui de la Politique agricole commune (PAC)**, pour observer les évolutions des parcelles agricoles au sein d'une année culturale. L'administration a besoin de suivre l'évolution des cultures ainsi que des pratiques agricoles afin de s'assurer du respect des réglementations qui visent à limiter l'impact environnemental du secteur. A l'aide de séries temporelles d'images satellites (optique et radar si couverture nuageuse), et de modèles IA spécialisés dans l'identification de certains actes comme les fauches ou les labours, il est possible de suivre en continu l'activité agricole des exploitations.

D'autres cartographies au service de cette ambition sont également produites telles que l'OCS-GE (couverture et usage du sol à grande échelle), CoSIA (couverture du sol automatisée finement résolue), CarHab (habitats naturels), ou le seront prochainement (référentiel des Haies, prototype sur le suivi du trait de côte ou encore BD Forêt V3). Cette dernière, actuellement en production, permet de distinguer les différentes essences forestières, ou mélanges d'essences types, majoritaires à l'échelle du demi-hectare selon une nomenclature en une trentaine de classes.

Enfin, l'Observatoire des forêts françaises, qui sera déployé dans une V2 en mars 2025, contribue évidemment à ce chantier en facilitant l'accès aux données et en favorisant l'animation de communautés d'utilisateurs.

2. Un modèle 3D qui prépare le Jumeau numérique de la France

Cartographier la France en trois dimensions avec une précision décimétrique est un défi de taille que l'IGN s'est donné avec le programme national Lidar HD. C'est une première en France. Ce chantier avance bien avec environ 80% du territoire métropolitain ayant fait l'objet de survols aériens de relevés Lidar, et environ 55% de ce territoire classifié (bâtiment, végétation, sol, etc.) selon le processus automatisé développé par les équipes de l'IGN, en s'appuyant sur l'intelligence artificielle. En 2024, des travaux pour améliorer la qualité du MNT ont été menés en partenariat avec la Direction générale de la prévention des risques, notamment afin de mieux répondre aux besoins du risque inondation et d'autres politiques.



Les données sont diffusées en *open data* au fur et à mesure de la production. Afin de faciliter leur prise en main, l'IGN a mis en place en 2024 une visionneuse de nuages de points en ligne, permettant à chacun de découvrir la donnée. L'accompagnement est au cœur de ce projet, avec des rencontres utilisateurs fréquentes sur l'ensemble du territoire. Les premières données ont été très bien accueillies par la communauté qui s'en empare pour développer de premiers usages. Le champ des possibles est large, et l'IGN est à l'écoute des utilisateurs pour la valorisation de ces données au service d'une multitude de politiques publiques.

L'objectif est de couvrir la France avec ce nouveau référentiel altimétrique d'ici fin 2026, avec un enjeu de mobilisation de financements complémentaires pour finaliser le programme. L'IGN produit ainsi un socle de données sur lequel pourra s'appuyer le **jumeau numérique de la France**, réplique numérique du territoire français, qui permettra aux pouvoirs publics de se projeter dans le futur par la simulation.

(plus de détails dans la section « Données altimétriques et 3D » en page 54 et dans le *Zoom : vers un jumeau numérique de la France et de ses territoires* en page 29)

3. Un plan de recrutement et formation

Afin de mettre en œuvre ses ambitions, l'IGN a recruté 150 nouveaux « talents » depuis 2023 principalement dans les domaines de l'intelligence artificielle (IA), des sciences des données, du développement agile, du collaboratif ou de la conduite de projets complexes.

L'IGN recrute également des contractuels, en CDD et parfois en CDI, en mobilisant notamment la grille interministérielle de rémunération des métiers du numérique, en élargissant ses sites de diffusion d'offres et en s'appuyant sur la nouvelle stratégie de marque de l'IGN. En plus de ces recrutements, on recense également un nombre significatif de mobilités internes d'agents de l'IGN en lien notamment avec le déploiement des nouveaux projets.

En outre, le nombre de places au concours externe d'ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État est ainsi passé en 2022 de 10 à plus de 20, évolution qui s'est confirmée en 2024.

Enfin, le plan de formation sur 2 ans de l'IGN accompagne le développement des compétences des agents de l'établissement avec environ 3850 jours de formation réalisés en 2024 via des achats de formation et des formations réalisées par des formateurs internes.

5. Un système de labels

L'écosystème d'acteurs de l'information géographique comprend des communautés de partenaires et d'utilisateurs très investies, à même d'aider à l'enrichissement et à la mise à jour plus régulière des bases de données dont l'institut a la charge. Pour développer ce potentiel, l'IGN souhaite faciliter ces contributions en ouvrant ses bases de données, notamment topographiques, à des partenaires de confiance.

Cette ouverture se fait sous plusieurs axes. D'une part en contribuant à des **dynamiques de communs** émergentes ou souhaitées sur certaines thématiques (bâti, hydrographie, routier, tourisme...). D'autre part en **généralisant l'expérimentation de guichets de saisie directe** afin de préparer un élargissement du dispositif. Enfin, en ouvrant certaines thématiques à des contributions plus larges pour permettre à des communautés d'y participer.

En 2025, l'Institut ouvrira plus largement le **chantier BD France** dont l'objectif est notamment d'intégrer plus directement la logique de géo-communs en évoluant vers une base ouverte aux contributions externes, co-construite, enrichie et mise à jour avec des communautés de partenaires et d'utilisateurs. Les équipes de l'institut vont investiguer sur les meilleures manières de construire et développer cette BD France, tant d'un point de vue de structure d'outil SI et notamment de base de données, d'un point de vue de processus de vie de la donnée mais aussi de produit final. Dans le même temps et de manière complémentaire, les thématiques *hydrologie* et *transports* ont été choisies pour faire l'objet de premiers travaux en méthode produit. L'objectif étant de proposer des *produits minimaux viables* sur ces thèmes au cours de l'année.

Plusieurs acteurs alimentent aujourd'hui la BD Topo directement sur les objets sur lesquels ils ont une compétence particulière. Des guichets de contribution directe ont été mis en place avec notamment plusieurs SDIS (04, 76, 77, 84, 91, SDMIS...), plusieurs communes et territoires (Roubaix, Aix-les-Bains, Métropole Européenne de Lille, Territoire de la Cote Ouest, Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin, Géonumérique Mutualisé des Alpes du Sud, Conseil départemental du Gard...), plusieurs DDT (DDT55, DDT65...). Ces contributions concernent notamment des informations sur le réseau routier, les noms de voie, l'hydro ou encore la défense contre les incendies de forêts. Cette dynamique sera utilement alimentée par les travaux menés autour du dispositif de labellisation, visant à certifier les données des partenaires intégrées directement dans la BDUNI par un processus de contribution directe via des outils spécifiques développés par l'IGN dans le cadre de l'Espace collaboratif. L'Institut a défini en 2024 ses premières briques permettant la qualification massive des données saisies en toute autonomie par les partenaires. Les phases de déploiement du processus prévues initialement fin 2024 ont été reportés en 2025 afin d'être intégrées dans le projet de refonte du futur référentiel national de données géographiques « BD France » en cohérence avec les transformations techniques qui accompagnent la nouvelle offre de produits et services structurée autour de la Géoplateforme.

Le déploiement de ce dispositif s'appuiera en 2025 sur les développements d'intégration des fonctionnalités collaboratives en cours au sein de la Géoplateforme, des projets de restructuration de l'offre autour de packs thématiques ainsi que des priorités d'entretien et de mise à jour des données socles de l'IGN.

6. Datalliance

Initiée en juin 2023, la stratégie de coopération public-privé Datalliance entend répondre à trois problématiques :

- les porteurs de politiques publiques ont souvent du mal à sourcer puis évaluer la pertinence et la qualité des solutions innovantes proposées par le secteur privé. Avec Datalliance, l'IGN vient résoudre ce problème de confiance en tant qu'expert neutre, apte à évaluer ces solutions et à assurer l'adéquation du service avec le besoin public exprimé ;
- les startups et PME françaises du secteur de la géodata ont des difficultés pour le passage à l'échelle des solutions déjà éprouvées à travers des démonstrateurs locaux. Avec Datalliance, l'IGN leur propose un cadre de travail (modalités de collaboration, modèles économiques) pour répondre ensemble, selon leurs domaines d'excellence démontrés, à des besoins d'innovation en matière de planification écologique ;
- l'IGN et d'autres experts publics qui souhaitent répondre au besoin accru de données pour les politiques publiques ont des ressources limitées. Datalliance présente une opportunité d'accroissement de leur capacité d'action pour produire ensemble et en bonne complémentarité des services adaptés à la transition écologique.



**POUR VOIR
PLUS GRAND,
FAISONS
DATALLIANCE.**

ign.fr

4 nouvelles entreprises ont rejoint Datalliance en 2024 : Terranis, Netcarbon, Kanop, et Cybeletech. Par ailleurs, en octobre s'est tenue la 1^{ère} « Rencontre Datalliance » consacrée à la biomasse, qui a réuni des directions d'administration centrale, des startups et PME et les experts publics du GIS biomasse afin d'échanger sur les enjeux et sur les solutions

innovantes. Le dispositif ambitionne en 2025 d'**appuyer le projet de Jumeau Numérique de la France et de ses Territoires**, en particulier sur le **volet « cas d'usage »** et le besoin d'animer une filière d'entreprises autour du socle développé par l'IGN et ses partenaires.

IGN, CARTOGRAPHE, COMPAGNON DES DÉCOUVERTES ET DES REPRÉSENTATIONS

Les cartes dessinent le monde en même temps qu'elles proposent de porter sur lui un certain regard. Avec la démocratisation des outils et données géographiques, c'est un large panel d'acteurs qui se saisit aujourd'hui de la carte comme outil de pédagogie, de médiation, de débat. La carte devient "engagée" et l'IGN entend participer à cette dynamique en tant qu'Institut public national de référence. Quatre chantiers emblématiques portent cette ambition.

7. Un plan pour smartphones

Créer une nouvelle application et de nouveaux plans pour mettre en valeur la richesse du territoire national auprès des citoyens et des acteurs publics, notamment sur mobile, en alternative à certains outils d'acteurs internationaux

La carte est un fantastique outil de médiation et de lecture du monde. La transformation publique passera par la carte et l'IGN entend bien y contribuer. Le **chantier d'évolution des fonds de plan de l'IGN** a continué avec un grand nombre d'entretiens utilisateurs réalisés afin de répondre au mieux aux usages. Cette évolution doit permettre dès 2025 de proposer aux acteurs publics les fonds dont ils ont besoin pour y appuyer leurs données mais également d'enrichir l'offre de plans et de cartes à destination des citoyens (données enrichies, styles thématiques...). Au-delà des simples fonds, un travail est en cours pour améliorer leur accessibilité, notamment pour les développeurs.

L'IGN a lancé en 2024 l'application « Cartes IGN » qui intègre ces plans et données, en alternative aux outils cartographiques proposés par les GAFAM. Son ambition : permettre au grand public de comprendre son environnement, se repérer, en apprendre davantage sur un territoire (agriculture, forêt, biodiversité, etc.), ou encore observer les effets du changement climatique. Autant de manières d'explorer et de découvrir ou re découvrir la France. L'application permet



également de rapprocher les utilisateurs de la carte en rendant le plan IGN cliquable. Ainsi, en cliquant sur un objet, l'utilisateur peut accéder directement à des informations sur l'objet et sur sa représentation. Cartes IGN contribue également au commun OpenStreetMap (OSM) en utilisant, pour les commerces notamment, la base de POI d'OSM et en permettant aux utilisateurs de contribuer directement à OSM en signalant des évolutions de ces POI. Elle a été installée près de 2 millions de fois et rassemble aujourd'hui environ 35000 utilisateurs par jour. Cartes IGN est en enrichissement continu et va se développer encore notamment en élargissant les données disponibles.

Le détail des travaux est fourni dans la partie "Offre produit et services" dans les sections "représenter le territoire par des cartes" et "outils et portails thématiques".

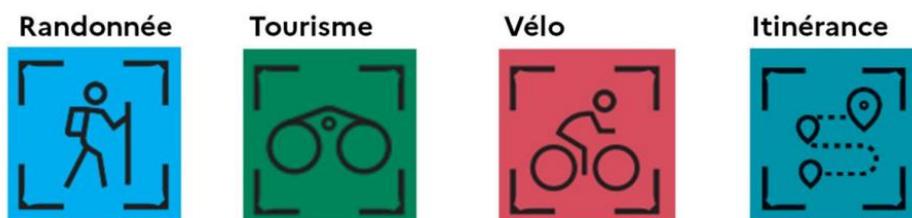
8. De nouvelles cartes papier

L'IGN poursuit le repositionnement de sa gamme de cartes papier, vers la randonnée et le tourisme.

Ce chantier vise deux objectifs : permettre à nos concitoyens de disposer d'une **vision enrichie du territoire**, axée sur le **tourisme**, la **randonnée** et le **patrimoine**, et simplifier les gammes afin de les rendre plus lisibles pour des utilisateurs.

Après son lancement en 2024, **2025 sera l'année de déploiement** de ce nouveau positionnement, avec la sortie de nouvelles références disposant de nouvelles couvertures, dans le cadre d'une nouvelle segmentation.

L'offre s'articule désormais autour de 4 catégories principales (randonnée, tourisme, vélo, itinérance), et autour de nouveaux noms de série, capitalisant sur la **marque TOP, connue du grand public**.



Après le lancement en 2024 de la nouvelle carte « France Touristique, Culture et Nature », la série TOP TOURISME 100 (anciennement TOP 100) couvrira l'ensemble du territoire métropolitain en 2025. Le nouveau découpage par département de cette série, ainsi que la mise en avant du contenu touristique, permettront de découvrir les richesses du territoire, aussi bien naturelles que culturelles et de préparer ses déplacements et ses vacances.



2025 sera également l'année de lancement des cartes TOP TOURISME 250 (anciennement Régionales). Ces 18 cartes, dont le fonds a également été retravaillé pour mettre en avant le contenu touristique, permettront d'avoir une vision globale de la région, tant du point de vue des déplacements que de la découverte du territoire.

Ces sorties confirment le retrait progressif des cartes routières et étrangères, progressivement remplacées par des références faisant la part belle au **vélo**, à **l'itinérance** sous toutes ses formes, et à la **découverte des trésors de notre territoire**.

Sur le segment **randonnée**, l'actualité 2025 de l'IGN sera marquée par la fusion des Séries Bleues et Top 25, sous une nouvelle appellation TOP RANDO 25. Les premières cartes sortiront dès janvier. Cette fusion permettra de clarifier l'offre Randonnée IGN, tant pour les utilisateurs que pour les diffuseurs et revendeurs.

9. Le guichet cartographique du service public.

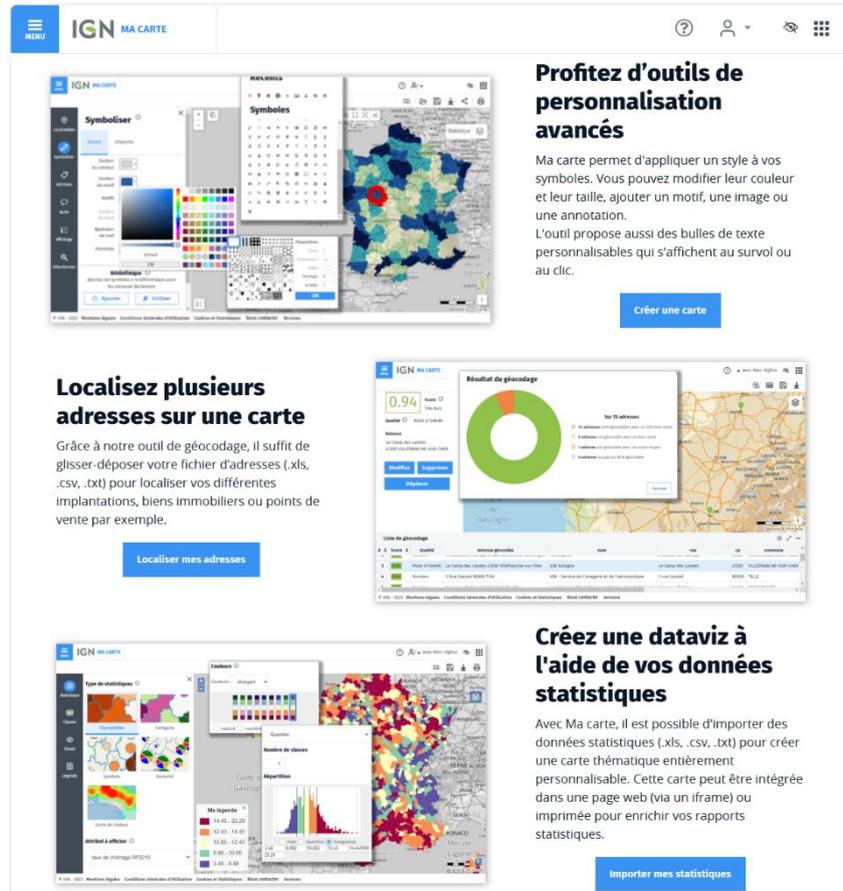
Le guichet "Cartographe du service public" est un service d'appui à toutes les administrations, locales ou nationales, **désireuses d'utiliser la carte comme outil de médiation ou de pilotage des politiques publiques**. Il met au service de tous des technologies de visualisation innovantes, permettant une meilleure compréhension des phénomènes et une amélioration continue des services publics dans les territoires (comme une cartographie des îlots de chaleur urbains pour la mise en place de politiques de la Ville, des zones artificialisées pour les plans d'aménagement urbains, la géolocalisation des établissements publics ouverts au public, etc.). Ce service s'appuie sur les fonctionnalités de géo-visualisation et d'hébergement de la Géoplateforme, dont il permettra de mobiliser la richesse des données et les services offerts.

En 2024, plusieurs webinaires ont permis d'accompagner de nouveaux utilisateurs autour de **MaCarte.ign.fr** pour **faciliter la mise en cartographie de leurs données**. Plusieurs évolutions ont été apportées au produit pour répondre aux différents besoins des utilisateurs mais également des portails et services qui s'appuient sur cet outil comme le portail des énergies renouvelables, **édugéo**, et l'observatoire des forêts françaises. MaCarte.ign.fr a également été **connecté aux flux de la géoplateforme** pour pouvoir plus facilement utiliser les données de celle-ci. Parallèlement, une première version du site **cartes.gouv.fr** a été ouverte en mode Beta afin de permettre aux producteurs de données publiques de diffuser leurs données en autonomie, de les rendre accessibles via un catalogue de données mais également en représentation cartographique.

En 2025, les prochaines évolutions des Cartes.gouv.fr permettront de stabiliser les fonctionnalités ouvertes en 2024, **d'intégrer l'espace collaboratif ainsi que la personnalisation cartographique au sein d'un seul portail**. Ces évolutions **enrichiront l'offre cartes.gouv.fr comme guichet cartographe du service public**, en permettant à l'ensemble des acteurs publics de mobiliser la donnée géolocalisée et la carte dans toutes ses ambitions (publication, traitement, visualisation, création, partage...).

En complément de ces services, l'IGN a créé un Atelier de cartographie thématique, destiné à renouveler la façon de mettre en valeur les données produites par l'IGN et ses partenaires, en collaboration avec eux, ainsi qu'à intégrer et fédérer la communauté des cartographes. En 2024, l'atelier de cartographie thématique a pu connaître une année complète d'exercice. Son action s'est portée sur plusieurs axes tels que la réalisation de cartes d'information et d'acculturation autour de sujets thématiques divers mais aussi la participation à des travaux avec plusieurs partenaires publics pour illustrer par la carte plusieurs enjeux de politique publique. En 2025, l'atelier de cartographie continuera son action avec pour objectif d'accroître la part de l'appui aux politiques publiques dans les cartes réalisées.

Enfin, l'IGN participe au projet mené par la Direction interministérielle à la Transformation Publique (DITP) visant à développer un outil d'aide à la décision à destination des acteurs territoriaux en charge du déploiement des services publics et assurer notamment un maillage robuste afin d'assurer un service de proximité pour tous. Cet outil doit permettre aux préfets comme au pilotes locaux de services publics d'identifier des zones mal couvertes et ainsi envisager de déployer de nouvelles offres comme des services itinérants ou le déploiement de permanences. Ce projet repose également sur la création d'un Référentiel national des services publics. D'autres acteurs publics participent à ce projet comme la DILA, l'INSEE et l'ANCT. En 2025, un premier produit sera déployé et un chantier important sera ouvert sur la construction d'un standard permettant une meilleure communication des données sur les services publics.

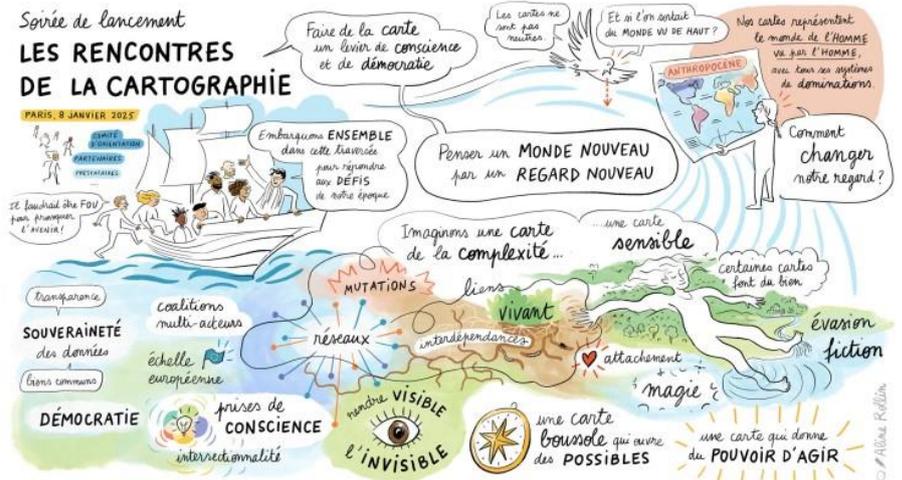


10. Des programmes de partage autour de la cartographie

La **carte** offre de formidables opportunités de **récit**, de **prise de conscience** et de **partage**. En représentant visuellement les phénomènes, les cartes sont des ressources inépuisables de connaissance et de médiation. Pour participer à cette dynamique, l'IGN va développer des **programmes de partage**, de **vulgarisation scientifique** et de **sensibilisation citoyenne** autour de la cartographie et des enjeux auxquels elle peut contribuer, incarnés par des lieux. L'IGN est dans une volonté d'optimiser l'impact de ses actions de partage autour de la cartographie, auprès de publics élargis, en mutualisant et en priorisant des activités jusqu'alors assez éparées. Pour ce programme, les intentions poursuivies tournent autour de **2 dimensions** : la **démocratie** et les **communs**.

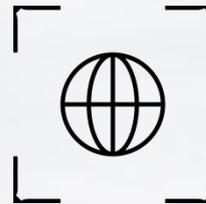
Parmi les différents projets envisagés, on peut noter :

- Dans notre monde actuel en transition, la cartographie joue un rôle essentiel pour comprendre, visualiser, anticiper et mieux interagir dans l'espace et le temps. Outil technique, **la carte est aussi un objet démocratique, vecteur de transformation culturelle, sociale et environnementale**. Elle permet de rendre visibles des phénomènes complexes (changement climatique, biodiversité...), de saisir l'ampleur des défis et d'identifier les zones d'action prioritaires, de concevoir des solutions créatives pour faire face aux réalités globales et locales. Dans ce contexte, **les Rencontres de la Cartographie** sont une initiative engagée par l'IGN et plusieurs partenaires, avec pour objectif de **mettre en lumière le rôle de la carte comme levier de démocratie pour répondre aux grands enjeux du siècle** dont ceux de l'habitabilité de la terre, de la souveraineté technologique et du renouveau démocratique. Elles prendront la forme d'un temps fort, festif et créatif au 1^{er} semestre 2026. En 2025, l'initiative sera représentée dans d'autres événements existants autour de différentes communautés (géographiques, environnementales, numériques, démocratiques).



- La poursuite de la collection éditoriale Atlas – Cartographier l’anthropocène**, avec pour 2025, le thème des Inondations et plus généralement les services et données de l'IGN en appui de la gestion des crises.
- La nouvelle **exposition du Géoroom** intitulée « Trois siècles d’innovations cartographiques : de l’encre au pixel » est en place depuis fin 2024. Dédiée au grand public et aux scolaires, l’exposition aborde les différentes sciences qui composent la cartographie et la géomatique en mettant l'accent sur l’innovation dans les techniques utilisées au fil du temps. Depuis la carte de Cassini jusqu’à aujourd’hui, les 20 panneaux chronologiques qui la composent détaillent chacun un concept en une date marquante de l’évolution des techniques cartographiques.
- L’IGN a confié la valorisation de son patrimoine cartographique et celle des instruments anciens à plusieurs établissements publics, le Service Historique de la Défense, les Archives nationales et le musée des Arts et Métiers. **Deux expositions sont en préparation**, pour 2026, l’une par les Archives Nationales sur les cartes de Cassini et la seconde par la Cité des Sciences et de l’Industrie sur les frontières. L’IGN sera certainement partenaire-contributeur pour ces deux événements majeurs grand public autour de la cartographie.

LES GRANDS PROJETS EN MATURATION



Le présent Plan d'activités porte sur l'année 2025. L'essentiel des activités est déjà programmé de façon ferme pour cette année : besoin clairement établi par le commanditaire, charge évaluée précisément, faisabilité technique établie par les équipes techniques IGN dans un calendrier et dans un budget compatible avec les demandes et moyens du commanditaire, et convention signée ou en très bonne voie.

Au-delà, l'IGN prépare et doit anticiper les projets suivants, pour lesquels le besoin mérite d'être approfondi ou la recherche de financement encore en cours, mais pour lesquels il convient de préparer les ressources pour être en mesure de les lancer prochainement. Leur lancement nécessitera confirmation de leur financement.

Jumeau numérique de la France et des territoires

Pour ce projet complexe, l'année 2024 a été consacrée au montage avec le Cerema et INRIA et un consortium d'industriels français. Cela a abouti à un dossier déposé auprès du Secrétariat général pour l'investissement en décembre. Cette étape importante vise à débloquer un premier financement conséquent au 1er semestre 2025 (*pour plus de détails, voir Zoom sur le Jumeau numérique en page 30*).

Fabrique de la donnée territoriale

La Fabrique de la donnée territoriale est une initiative visant à coordonner les efforts autour de l'utilisation et de la production des données à l'échelle territoriale. Cette Fabrique repose sur une gouvernance élargie rassemblant des acteurs nationaux (tels que la DINUM, l'ANCT, le SGPE et le CNIG) comme territoriaux (associations de collectivités) dans le pilotage des travaux qui seront menés.

La Fabrique fonctionne comme un incubateur basé sur des méthodes agiles, favorisant l'émergence de solutions concrètes aux problématiques des territoires. Pour cela, elle prévoit la création d'un espace ouvert de remontée d'idées et de défis, accessible à tous. Les projets soumis seront analysés et priorisés par un comité stratégique semestriel, garantissant une gestion transparente et participative.

Plusieurs projets seront lancés dès 2025, avec pour critères de réussite l'identification de problématiques concrètes qui peuvent être résolues par la production de données harmonisée, la constitution d'un collectif fort d'usagers et l'embarquement de sponsors participant à leur financement.

La Fabrique de la donnée territoriale sera également un outil de déploiement des socles communs développés par l'Institut comme la Géoplateforme ou le Jumeau Numérique de la France et de ses Territoires. A travers les cas d'usages portés au sein de la Fabrique, ces infrastructures mutualisées permettront de répondre plus rapidement et plus efficacement aux besoins rencontrés par les acteurs de la donnée territoriale.

Observatoire de la haie (*part II*)

Si la 1^{ère} partie de l'Observatoire de la haie qui porte sur la constitution d'un référentiel national des haies est désormais bien définie et programmée pour 2025, il reste à construire, sous la houlette des ministères de l'agriculture et de la transition écologique et en partenariat avec l'OFB et INRAE, les modules complémentaires qui vont permettre de décrire qualitativement les haies, de mettre en place le dispositif de mise à jour dans le temps, de faire le lien avec le guichet de financement des plantations de haies et d'affiner une gouvernance multipartite.

Géoportail de l'environnement (nom provisoire)

Ce projet consiste à cartographier les nombreux zonages réglementaires liés à une problématique environnementale et surtout à mettre à disposition ces informations sous forme de services numériques pour les usagers. Les premières briques de ce grand projet font l'objet de conventions respectivement avec la Direction de l'eau et de la biodiversité du

ministère de la transition écologique pour les espèces protégées en forêt et avec la Dinum et le SGPE dans le cadre du Fonds d'investissement numérique et données pour la planification écologique pour les réglementations en forêt. Ces travaux ont été initiés en 2024 et seront poursuivis en 2025. Il reste néanmoins une partie importante des zonages réglementaires non couverte pour laquelle des investigations doivent être menées et des financements identifiés.

Inventaire forestier multi-sources / multi-échelles

Alors que l'inventaire forestier national produit annuellement par l'IGN fournit des données valides de l'échelle nationale à l'échelle régionale (ou départementale dans certains cas spécifiques), certains besoins nécessitent une maille plus fine. L'inventaire forestier multi-sources / multi-échelles permettra cela. Associant ONF, IGN et CNPF, sa modélisation mobilisera les données terrain collectées chaque année pour établir l'inventaire forestier national et des données de télédétection (MNS produit lors des campagnes annuelles de photos aériennes, MNT et MNS issus du Lidar HD, BD Forêt, données satellitaires...) afin de produire des cartes à haute résolution (pixels de 30 m de côté) d'attributs forestiers, qualifiées au pixel en termes d'erreur et de fiabilité, ainsi que des estimations et cartes statistiques de variables forestières à l'échelle des communes, EPCI, grandes forêts et massifs ou autre zone d'intérêt.

Cartes et outils pour la prévention des incendies

Sous l'égide de la Direction générale de la prévention des risques du ministère chargé de la transition écologique, de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise du ministère de l'intérieur et de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises du ministère de l'agriculture, de nombreux échanges se sont tenus au cours de l'année 2024 afin d'identifier les besoins des différentes parties prenantes (services d'incendies et de secours, communes, services déconcentrés de l'Etat...) en matière de lutte contre les feux de forêts, ainsi que les moyens numériques et cartographiques pour répondre à ces besoins. Une bonne connaissance de la forêt (publique et privée), de son contour et de son état est indispensable à cet effet, tout comme la description des voies d'accès à la forêt, les dynamiques des feux de forêt et la sensibilité des forêts aux conditions météorologiques. L'apport de l'IGN pour construire les cartes et outils nécessaires est donc indispensable aux côtés de l'ONF, de Météo-France et d'INRAE. L'Institut pourra notamment mettre à profit le masque forêt produit récemment ainsi que la BD FORET financée la DGPE et dont la production est programmée en 2025-2026. Les 3 directions d'administration centrale citées plus haut doivent décider des outils à commander au cours du 1^{er} semestre 2025.

Occupation des sols agricoles

L'occupation des sols agricoles (ou OCSA) sera une cartographie multimodale des terres agricoles s'appuyant sur l'exploitation d'images aériennes et satellites ainsi que sur des modèles IA entraînés en zones rurales. Elle aura pour objectif de mutualiser les données de l'IGN ainsi que les données agricoles d'organismes partenaires publics ou privés. L'OCSA permettra de faciliter l'actualisation plus automatisée des référentiels agricoles comme le RPG mais également de travailler sur les impacts du changement climatique et l'adaptation des pratiques agricoles (indicateurs d'impacts environnementaux, simulation de scénarios dans un jumeau numérique).

Un modèle IA est d'ores et déjà en cours d'entraînement pour cartographier les éléments des paysages agricoles et détecter leurs évolutions. Des défis techniques restent encore à surmonter (changements temporaires, évolution des textures saisonnières) pour apporter de la robustesse au modèle prédictif. L'identification et la réponse aux besoins utilisateurs de l'OCSA nécessite notamment d'accroître la nomenclature des classes de détection ainsi que de rendre accessibles et interopérables les données des différents acteurs. Un point important sera d'embarquer les différentes parties prenantes, publiques et privées, dans cette dynamique de mutualisation.

Améliorer la connaissance sur la bande côtière

Dans le cadre de sa participation aux travaux d'élaboration de la feuille de route de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et en cohérence avec les actions souhaitées dans le cadre du PNACC 3, l'IGN souhaite contribuer à l'amélioration de la connaissance sur le trait de côte et plus largement sur la bande côtière, et à une plus large diffusion de cette connaissance. L'Institut propose deux actions prioritaires et complémentaires.

La première consiste à mobiliser sa capacité technique à exploiter des images satellitaires ou aériennes et des données lidar par traitement par intelligence artificielle pour automatiser la détection du trait de côte et de son évolution. L'objectif est d'assurer un suivi en continu du trait de côte et, en collaboration avec les partenaires concernés, de développer des modèles de simulation pour mieux évaluer les actions pour l'adaptation du littoral.

La deuxième action s'inscrit dans une démarche de structuration d'un dispositif national d'amélioration du partage de la connaissance du trait de côte. L'articulation entre le site Géolittoral du Cerema et l'infrastructure Géoplateforme de

l'IGN doit permettre d'initier un tel dispositif pour rassembler l'ensemble des données sur le littoral et proposer une mutualisation des informations à travers un socle de connaissance partagé.

Un commun numérique de la route

Dans un secteur très dispersé avec de très nombreuses autorités organisatrices de la mobilité, plusieurs administrations centrales concernées respectivement par les enjeux de mobilité, de sécurité routière, de sécurité civile, de transports de grumes..., il est aujourd'hui impossible d'avoir une information harmonisée au niveau national sur les routes. L'ambition de l'IGN est de contribuer à un meilleur partage de l'information routière entre tous les acteurs et utilisateurs concernés. La démarche vise notamment à faciliter l'émergence d'un référentiel routier national qui puisse répondre à un besoin commun des gestionnaires routiers et proposer des processus collaboratifs leur permettant d'enrichir et mettre à jour ce socle. De manière pragmatique, l'IGN propose en 2025 d'accompagner la DGITM dans son besoin de mise en place d'un référentiel national routier (en remplacement du RIU) en cohérence avec l'ambition IGN de développement d'un commun de la route. Les étapes suivantes, plus ambitieuses, seront à construire en 2025 pour être mises en œuvre à partir de 2026.

Défense : une intervention IGN plus en amont et des traitements plus automatiques

Dans le prolongement de la revue du programme GEODE4D en 2023, l'IGN a ouvert des travaux avec le MinArm dans le but d'investiguer les besoins d'évolution du soutien apporté par l'IGN au ministère en information géographique.

Par ailleurs, pour produire des données dans un délai raccourci et pour un coût moindre et éventuellement sur de plus grandes superficies, il est nécessaire d'automatiser fortement les chaînes de production. L'IGN a investigué ce défi dans le cadre de la préparation de la 3^{ème} phase du programme GEOMAPS (cartes pour les forces armées), avec une expérimentation de grande envergure exploitant l'Intelligence Artificielle avec plusieurs industriels pour automatiser autant que possible le processus de détection et vectorisation. L'année 2025 doit permettre de concrétiser la contractualisation de ce dispositif renouvelé, entre la DGA et l'IGN d'une part, et entre l'IGN et des industriels d'autre part.

Outiller le réseau déconcentré de l'Etat

Certains services déconcentrés de l'Etat aux niveaux régional (préfectures de région, DREAL, DRAAF...) et départemental (préfectures de département, DDT(M)...) utilisent ou produisent quotidiennement de l'information géographique ou géolocalisée. Ces services ont besoin d'une infrastructure de données et d'outils harmonisés, à la fois pour des questions d'interopérabilité entre ces services et d'efficacité de l'argent public.

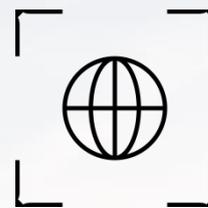
L'IGN va travailler au déploiement des outils mutualisés Géoplateforme et Cartes.gouv.fr pour apporter des solutions industrielles et mutualisées, pour mettre à disposition une solution unifiée en lien avec la direction du numérique du ministère de la transition écologique.

Développement de l'offre spécialisation pour les formations d'ingénieurs ENSG-Géomatique dans les territoires

L'ENSG-Géomatique est depuis 2020 école-membre de l'Université Gustave Eiffel (UGE), leader en France sur la ville durable et qui comporte plusieurs sites en Ile de France ainsi qu'à Lille, Nantes, Lyon et Aix-Marseille. Elle est le bras de levier, pour le service public d'enseignement supérieur, de l'IGN-opérateur data de la République et cartographe de l'anthropocène. Elle est aussi la composante géodata de l'UGE, grâce notamment aux cursus co-portés de licence professionnelle « géomètre-géomaticien » et de master « géomatique ».

La data est encore aujourd'hui très dépendante de logiques de production et d'exploitation sectorielles tandis que sa valeur est démultipliée par le croisement des compétences. Pour favoriser ces dynamiques de croisement, **l'ENSG s'engagera dans le développement des parcours pédagogiques avec d'autres grandes écoles d'ingénieur** et instituts dans plusieurs régions, sur des thématiques couvrant de grandes applications métier de la géomatique. L'école recherchera ainsi, de manière stratégique, des collaborations avec d'autres grandes écoles afin de développer sa réponse aux besoins sectoriels ou territoriaux qui s'affirmeront au cours des prochaines années. **Elle s'appuiera sur son activité de recherche** qu'elle maintiendra au plus haut niveau **pour irriguer ses formations et nouer des collaborations** qui ouvriront l'horizon des jeunes formés à l'école à la recherche d'excellence et à l'application des géodata dans les nombreux domaines professionnels qui traitent de l'espace géographique. Elle s'appuiera également sur le maillage national de l'UGE pour soutenir le développement de l'offre de formation géonumérique dans les territoires.

APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES



Cette section présente, thématique par thématique, la réponse de l'IGN aux enjeux des politiques publiques. Il s'agit d'activités pour lesquelles l'Institut intervient à la demande de commanditaires, ministères ou établissements publics, ou en partenariat avec ces acteurs.

Pour chaque politique publique sont présentés :

- d'une part, l'activité en cours, avec un focus sur les réalisations de 2024, qu'il s'agisse de projets très concrets de production de données ou d'outils, ou d'actions d'animation institutionnelle,
- et d'autre part, les objectifs 2025, définis suite à des échanges tout au long de l'année avec les commanditaires et partenaires de l'IGN.

DÉFENSE ET SÉCURITÉ

● Défense

Le partenariat historique avec le ministère des Armées (MINARM), très solide depuis le début des années 2000, est régi par une convention renouvelée en 2021. Celle-ci est complétée par un accord-cadre liant l'IGN à la Direction générale de l'armement (DGA) précisant la "Réalisation par l'IGN de prestations institutionnelles dans le domaine de la géographie et de la normalisation géospatiale dans le cadre des missions et programmes du MINARM".

Le MINARM s'appuie largement sur le savoir-faire de l'Institut, en particulier pour exploiter le potentiel de l'imagerie satellitaire, échanger des données interoperables avec ses alliés, y compris en matière de normalisation, et sur ses travaux de recherche en matière de production et de diffusion de données géographiques numériques.

Dans le cadre du programme d'armement "Géographie de défense en 4 dimensions" (GEODE 4D), l'IGN assiste la DGA pour l'exécution des grands programmes de production d'information géographique militaire sur les zones d'intérêt pour ce ministère.

Situation

L'année 2024 a été marquée, comme le fut l'année 2023, par les conséquences de la guerre en Ukraine, tant sur le financement des programmes majeurs de la Défense (dont le programme GEODE4D), que sur la programmation des productions pour lesquelles l'IGN assure un rôle de maître d'œuvre mais aussi un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Sur le plan programmatique, elle a été une année de conception, permettant de décliner l'adaptation nécessaire des programmes de production majeurs que sont GEOMAPS (préparation du marché GEOMAPS 3 prévu à partir de 2025) et GEOSOCLE (signature en toute fin 2024 d'un avenant au marché GEOSOCLE 2).

L'IGN a également poursuivi la mise en œuvre de formations spécifiques dédiées aux armées, ainsi que des directives sur les ressources humaines pour venir en appui à l'Etablissement géographique interarmées (EGI). Les échanges fréquents avec les acteurs de la défense, aux niveaux stratégique, tactique et opératif permettent de renforcer les liens afin de répondre au mieux aux besoins.

Sur le plan stratégique, cette année a permis de lancer les réflexions autour d'une vision commune IGN-Défense sur le soutien géographique aux armées. Cette réflexion doit permettre de confronter les besoins de connaissance et de compréhension de l'environnement - dans un contexte où les conflits peuvent éclater rapidement et de manière imprévisible - aux avancées technologiques offrant de nouvelles perspectives en termes de produits, de services ou encore de réactivité.

Objectifs 2025

Le contexte géopolitique entraîne l'IGN et la Défense à poursuivre et finaliser les réflexions stratégiques initiées en 2024 afin de repenser le soutien géographique aux armées et sa déclinaison dans les programmes d'approvisionnement des forces. Cette réflexion sera élargie au cercle des acteurs industriels et aux entités du ministère des armées portant l'innovation (AND, AMIAD, AID...).

L'IGN poursuivra son soutien à la Défense au travers les programmes 146 pour l'équipement des forces et 178 pour la préparation et l'emploi des forces.

Marchés relevant du Programme 146 « Équipement des forces »

La production de données géographiques du patrimoine de défense repose sur quatre marchés :

TREx

2025 marquera la fin réussie de la participation française à ce programme ambitieux de coproduction multiétatique pour la production de modèles numériques de terrain à l'échelle mondiale, dans lequel la France joue un rôle majeur.

GEOSOCLE 2

Cette production en cotraitance (IGN-Airbus) se poursuivra en 2025 sur la base du marché actuel qui sera amendée début 2025. Il s'agira notamment de réduire les volumes de production d'orthophotos et de MNS et de lancer une étude pour démontrer l'intérêt technique et opérationnel de l'amélioration de la précision et de la densité de la base SRP (*Space Reference Point*).

GEOMAPS 2 et prochain GEOMAPS3

L'année 2025 sera une année de transition entre le marché GEOMAPS2 prolongé par un avenant et le nouveau marché GEOMAPS3. La jointure entre ces deux marchés permettra d'une part de maintenir un flux de production optimisée, et d'autre part d'appliquer dans le nouveau marché les résultats de l'expérimentation IA (réduction des coûts mais également des délais de production). Enfin, ce nouveau marché poursuivra sur la durée la montée en maturée technologique des solutions industrielles de production automatisée.

AMOA pour la défense

Le marché d'AMOA doit être renouvelé d'ici l'automne 2025 permettant à l'IGN de poursuivre son appui à la DGA, tout particulièrement dans les travaux de normalisation en France comme à l'international.

Marchés relevant du Programme 178 « Préparation et emploi des forces »

La contribution de l'IGN à ce programme se traduit par différents marchés passés entre l'IGN et l'EGI. Tous ces marchés arrivent à terme en 2025 et vont connaître, à cette occasion, différentes évolutions :

- En octobre 2024, l'IGN a livré la production 2024 du Scan Défense à l'EGI. Cette production annuelle est composée d'une pyramide cartographique numérique du territoire national de 7 couches allant du 1 :5000 au 1 :1 000 000. Répondant aux besoins opérationnels de l'EGI et de ses partenaires, ce marché va être renouvelé en 2025 pour plusieurs années et va élargir son contenu.
- Les prestations au profit de l'EGI continueront de recevoir en 2025 une attention toute particulière de la part de l'IGN qui fournit un appui indispensable dans la production de produits répondant à un besoin opérationnel des armées, dans la représentation des armées françaises à l'international, ainsi que pour la formation des militaires dans le domaine de la géographie. Le marché est prévu d'être renouvelé dès signature du nouvel accord-cadre.
- Pour l'impression en masse des cartes par l'IGN au profit de l'EGI, le marché actuel se termine en 2025. Dans un contexte d'augmentation des besoins d'impression et de réactivité, les discussions sont en cours pour continuer à appuyer l'EGI tant avec les capacités des sous-traitants pilotés par l'IGN (impression offset) qu'avec la presse numérique de l'IGN.
- L'IGN produira la mise à jour 2025 des cartes aéronautiques militaires (Low Flying Chart France) au 1 :500 000 utilisées pour les vols très basse altitude (contribuant à la sécurité des vols). A l'issue de cette édition 2025, cette production sera par la suite transférée au ministère des armées et à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).



IGN, copilote des enjeux d'interopérabilité lors de l'exercice CWIX 2024, au bénéfice du MinArm CWIX (Coalition Warrior Interoperability eXploration, eXperimentation, eXamination eXercise) est un exercice annuel de l'OTAN visant à tester et améliorer l'interopérabilité des systèmes de commandement et de contrôle entre les nations

● Sécurité civile et intérieure

L'IGN, à travers ses données, services et plateformes, se tient à disposition du ministère de l'Intérieur (MININT) dans l'exécution de ses différentes missions d'administration territoriale, de sécurité civile, de sécurité nationale, de sécurité routière et dans la gestion de crises.

Situation

L'année 2024 a été marquée notamment par :

- la réalisation par l'Institut pour l'Agence du numérique de la sécurité civile (ANSC), dans le cadre du projet **NexSIS 18-112**, d'une première vague de prestations d'enrichissement de la **BD TOPO**® à partir des données (notamment routières) des services d'incendie et de secours (SIS). En 2023 et 2024, 5 SIS étaient concernés ;
- la fourniture des données de longueur de voirie des communes issues de la **BD TOPO**® permettant de calculer une partie de la Dotation globale de fonctionnement des communes à la demande de la Direction générale des collectivités territoriales (DGCL) ;
- la fourniture en urgence de données (dont images PléiadesNeo rectifiées) et le développement du site <https://mayotte.ign.fr/> en 72h pour évaluer les dégâts lors du cyclone qui a ravagé Mayotte fin 2024 en appui au Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) et à la DGSCGC du MININT.

En dehors de l'action au bénéfice de l'ANSC, les sollicitations du ministère de l'intérieur vers l'IGN restent néanmoins limitées, sans cadre de collaboration réellement structuré.

Actions d'animation

L'IGN organise des ateliers et des groupes de travail avec la communauté du continuum de Sécurité (Sécurité civile, intérieure, Défense et douane) au niveau national. Des rencontres avec les SIS ont également été organisées par les directions territoriales de l'IGN, pour animer une dynamique collaborative de manière à entretenir la **BD TOPO**® via l'Espace collaboratif et à terme par les fonctionnalités collaboratives du portail **Cartes.gouv.fr**. L'IGN participe également à des évènements annuels organisés par la communauté des SIS (ex : GEOSDIS 2024 à Pau).

Objectifs 2025

Contribution à la DFCI en appui à la sécurité civile

Dans le cadre de la défense de la forêt contre les incendies (DFCI), l'IGN poursuivra, avec les acteurs de la sécurité civile et de la forêt, le travail de spécification des pistes DFCI, des dessertes forestières et des points d'eau en s'appuyant sur les caractéristiques cartographiques du [service NaviForest](#)® et sur la **BD TOPO**®. Il mettra à disposition des données et en produira de nouvelles pour la réalisation de la cartographie de prévention du risque d'incendie de forêt et de végétation avec les opérateurs d'Etat ONF, Météo-France et INRAe.

Renforcer le partenariat avec les acteurs du ministère de l'Intérieur

En application de la recommandation de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) dans son rapport sur le modèle économique de l'IGN paru en 2024, l'Institut va chercher à développer le partenariat avec les services du ministère de l'intérieur afin de les faire bénéficier des données, outils et savoir-faire IGN dans le cadre de leurs missions.

L'IGN concrétisera l'accompagnement en cours (*cf. supra*) de la DGCL, avec la signature d'une convention. De la même manière, l'IGN souhaite entériner les récents échanges réalisés avec la Direction Générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) par la signature d'un protocole de coopération.

Au regard de son offre en données et services, l'IGN apportera son expertise à la Direction des opérations et de l'emploi de la Gendarmerie nationale afin de l'aider à préciser ce que pourrait être l'apport de l'information géographique dans ses projets.

Par ailleurs, les échanges se poursuivront avec les responsables des Systèmes d'information du ministère de l'intérieur afin de les faire bénéficier des briques de la Géoplateforme d'une façon adaptée à leur contexte.

GESTION DU TERRITOIRE

● Prévention des risques

La politique de prévention des risques majeurs est une priorité croissante de l'État à l'heure où les effets du réchauffement climatique se font déjà ressentir : montée des eaux, épisodes extrêmes plus fréquents, sécheresses intenses, etc.

Du côté des risques industriels, l'État entend limiter le nombre d'accidents à l'occasion des travaux de voirie sur les réseaux enterrés, en demandant aux gestionnaires de les localiser précisément sur un fond cartographique unique, le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), quand il existe.

Situation

L'IGN intervient essentiellement en appui à la Direction générale de la prévention des risques.

Face aux risques naturels, l'Institut a mené en particulier trois activités en 2024 :

- Acquisition et classification de données LIDAR HD pour améliorer la donnée altimétrique dans le cadre du programme national Lidar HD et traitements complémentaires pour un MNT amélioré dans les zones à enjeu ;
- Acquisition et traitement d'images aériennes/satellites d'urgence en cas d'inondation. Les années 2023 et 2024 ont tristement illustré cela, avec 7 missions assurées ;
- AMOA sur le rapportage du 3^{ème} cycle de la directive européenne "inondation", la gestion de la base SUP Canalisations matières dangereuses, la mise en cohérence des informations relatives aux Plans de Prévention des risques, la finalisation des Géostandards risques, des prestations de métrologie et l'accompagnement de la migration vers la Géoplateforme.



Rivière Le Loir à Châteaudun (28) le 10/10/2024

Dans le cadre du mandat sur le PCRS confié par la DGPR en 2019, l'IGN a mis en œuvre les actions suivantes en 2024 :

- Animation de la communauté PCRS : intervention lors d'événements régionaux et nationaux, appui et conseil à des collectivités territoriales désireuses de produire leur PCRS, contribution aux travaux du CNIG pour faciliter l'avancement des PCRS.
- Facilitation de l'existence du PCRS sur le territoire, et notamment production de PCRS : PCRS livrés en 2024 pour les départements 12, 13 ouest, 46, ainsi que pour la Région Hauts-de-France. Poursuite des prises de vue aériennes sur le département 81 et nouveaux conventionnements signés avec les départements 09, 21 et 34.
- Diffusion des PCRS : pilotage d'un groupe de travail du CNIG sur le sujet, mise en place d'expérimentations pour une diffusion agrégée des données PCRS hébergées à l'IGN et sur des plateformes tierces, développement d'un "parcours utilisateur" permettant aux producteurs de données PCRS de les héberger dans la Géoplateforme et d'en gérer eux-mêmes la diffusion.

Objectifs 2025

Pour les risques naturels, les objectifs 2025 sont de :

- Produire les traitements complémentaires sur les données Lidar dans les zones à enjeux ;
- Poursuivre l'AMOA à la DGPR ;
- Mobiliser la capacité d'acquisition d'images d'urgence pour le Service central Vigicrue (ex-SCHAPI) ;
- Proposer une offre d'hébergement et de diffusion adaptée aux besoins DGPR
- Contribuer aux actions prioritaires des feuilles de route DGPR par risque ;
- Développer des outils de prévention des risques au sein du jumeau Numérique.

Pour le PCRS, les principaux objectifs 2025 sont les suivants :

- Continuer à accompagner les autorités publiques locales compétentes pour la production de PCRS ;
- Proposer, sous l'égide du CNIG, un complément technique au standard PCRS permettant de normaliser les conditions de diffusion de ces données ;
- Finaliser la mise en œuvre d'une solution nationale de diffusion des PCRS.

● Forêt

La filière forêt-bois représente un secteur stratégique au cœur des enjeux de planification écologique, de décarbonation de l'économie et de réindustrialisation. L'objectif est clair : renouveler et gérer durablement nos forêts face au changement climatique, les préserver face aux risques notamment incendie, structurer la filière bois et développer les usages bois. Cela rend d'autant plus important d'améliorer la connaissance de la forêt, dont l'évolution s'accélère de manière rapide et imprévisible. **L'information forestière occupe donc une place majeure dans les débats et les stratégies de développement forestier.**

L'IGN, vigie de la forêt et cartographe de l'anthropocène, est au cœur de l'écosystème au travers de partenariats avec l'ONF, le CNPF, la FNCOFOR, INRAE, l'Ademe, le GIS Biomasse, GIP Ecofor, FCBA, le réseau ENFIN, etc. et se positionne en tant que **chef de file de l'information forestière** pour l'élaboration et le suivi des politiques publiques liées à la filière forêt-bois. A cet effet, l'Institut entretient et fait évoluer les référentiels nationaux de données sur la forêt et produit en continu des indicateurs de suivi. Dans un contexte où les changements sont plus brutaux, il faut gagner en précision et en rapidité dans la production de ces données. Cela passe par de l'innovation technologique et par le développement de partenariats ambitieux et équilibrés, permettant à l'IGN d'être au rendez-vous des besoins en matière d'information forestière tout en préservant la souveraineté de l'Etat dans ce domaine.

Situation

En 2024, l'IGN a finalisé la structuration de son action « forêt ». Celle-ci s'inscrit dans le **schéma directeur de l'information forestière de l'IGN 2025-2030**. Ce schéma, concerté et structuré avec la communauté des acteurs et utilisateurs, a l'ambition d'articuler les chantiers technologiques, de rapprocher les référentiels de données et de connaissances à l'échelle de la gestion, d'investir les enjeux de simulation notamment à travers l'ambition de cas d'usage forêt du jumeau numérique de la France et de ses territoires. Il est destiné à planifier, organiser, mettre en œuvre et évaluer la réponse aux besoins des ministères et des acteurs de la filière forêt-bois en matière d'information forestière.

En 2024, **l'Observatoire des forêts françaises** s'est développé grâce à toutes ses parties prenantes (MASA, MTE, ONF, CNPF, OFB, France Bois Forêt, Ademe, INRAE...) représentés au sein de son comité d'orientation stratégique (COS), dans ses différents clubs thématiques d'experts ou dans sa communauté des utilisateurs. Un travail de positionnement de l'observatoire dans la sphère forestière a également été entrepris auprès des membres du COS en 2024, avec l'assistance de la mission Appui au patrimoine immatériel de l'Etat. L'identité de l'observatoire a ensuite été déclinée avec le réseau des communicants.

Parmi les travaux structurants de 2024, on note **l'étude de projection des disponibilités en bois et des stocks et flux de carbone du secteur forestier français à l'horizon 2050** réalisée par l'IGN et le FCBA, essentielle à l'évaluation du puits de carbone national.

2024 a vu le début des travaux de **cartographie et d'inventaire des forêts d'outre-mer** en tenant compte de leurs spécificités. Ces dernières ne bénéficient aujourd'hui d'aucun suivi homogène et spécifique.

Au niveau européen, l'IGN a suivi de près pour le compte de l'Etat les travaux sur le futur règlement européen qui définira un cadre d'observation des forêts à l'échelle de l'UE. Il se traduira par la constitution de bases de données et par la fourniture d'un accès ouvert à des informations détaillées, précises, régulières et dans une temporalité suffisante sur l'état et la gestion des forêts de l'UE.

STOCK DE CARBONE À L'HECTARE PAR SYLVOÉCORÉGION

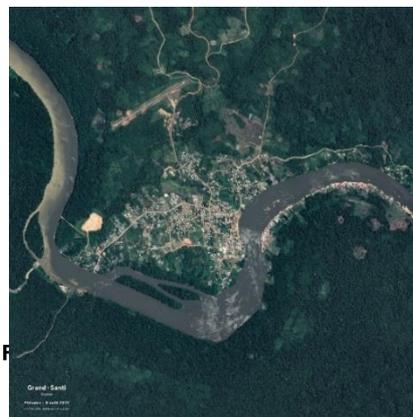


Objectifs 2025

Cartographier les espaces forestiers et leurs enjeux au sein des territoires pour apporter un appui aux politiques publiques en données souveraines géographiques

○ BD Forêt® V3 : cette base permettra de distinguer les différentes essences ou mélanges d'essences types, majoritaires à l'échelle du demi-hectare selon une nomenclature en une trentaine de classes ; le développement d'une nouvelle chaîne de production, très automatisée (IA) sera initié, en s'appuyant sur des sources de données multiples (ortho HR, images satellites Sentinel, levés LiDAR HD).

- Mise à jour de la cartographie nationale des zonages informatifs des Obligations légales de débroussaillage (OLD), en s'appuyant sur les données des préfetures et sur la BD Forêt® V3 ;
- Production de la cartographie des formations végétales par IA pour la Martinique et la Guadeloupe et production de la carte de chaleur pour la Guyane ;
- Poursuite des travaux de pré-cartographie des forêts subnaturelles dans le cadre du PNA vieux bois et forêts surnaturelles ;
- Outillage des remontées de données par les départements et intégration dans la BD TOPO des dessertes des massifs pour le transport de bois (en lien avec le projet Naviforest), des pistes DFCI et des points d'eau tels que prévu par la loi incendie de 2023.



Inventorier les forêts aux échelles nationale et territoriale pour relever le défi de la connaissance et anticiper les évolutions

- Publication des résultats de la campagne 2024 de l'inventaire forestier national, conduite de la campagne 2025 et préparation de la campagne 2026. En 2025, l'IGN poursuivra les études d'évolution des méthodes et des processus pour renforcer la robustesse statistique de l'inventaire forestier, en priorisant les évolutions à venir selon les besoins exprimés et en mettant en œuvre les premières actions ; l'inventaire contribuera au schéma directeur de surveillance de la biodiversité terrestre publié au BO du 23 janvier 2024
- Initialisation de la production de nouveaux indicateurs sur le renouvellement des forêts, dans un contexte de changement climatique, de pression des grands ongulés et de besoin de suivi d'impact du plan de reboisement ;
- Conduite de la campagne 2025 du suivi temporel des habitats forestiers comprenant deux volets : la collecte sur le terrain des données habitats sur les placettes d'inventaire, et la diffusion & valorisation de ces données ;
- Initialisation des travaux sur l'inventaire forestier territorial multi-sources, notamment grâce aux données du LIDAR HD, pour répondre aux besoins croissants des politiques publiques locales en matière d'information forestière, en vue d'une production sur l'ensemble de la France hexagonale à l'horizon 2030 (finaliser le transfert des méthodes conçues par la recherche et opérationnaliser la méthode générique sur une dizaine de départements « prototypes ») ;
- Conception d'une méthodologie d'inventaire forestier statistique sur la Guyane en collaboration avec l'ONF.

Des données aux outils d'aide à la décision :

- Mise en œuvre de la campagne de mise à jour de la base nationale des données collectées sur les incendies et les feux de forêt (BDIFF) incluant l'animation du réseau de contributeurs sous l'égide du ministère en charge des forêts et du ministère de l'intérieur ;
- Poursuite des développements du module CARTOFB pour l'Observatoire de la biomasse et alimentation de ce module en collaboration avec le FCBA en lien avec les travaux du GIS Biomasse ;
- Production de données sur l'état sanitaire des peuplements forestiers pour le Département de santé des forêts (MASA/DGAL), hébergement et maintenance du SI ;
- Instruction d'un cas d'usage « forêt » du jumeau numérique de la France et de ses territoires avec la communauté des parties prenantes.

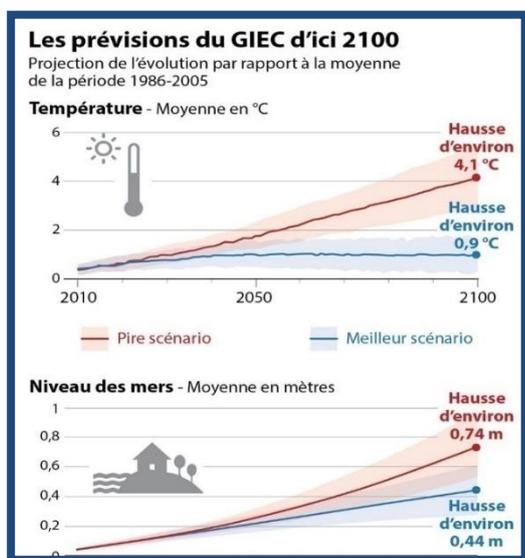
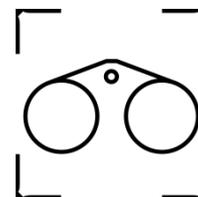


Image LiDAR HD de la forêt de Forcalquier

Faire communauté et diffuser l'information :

- En 2025, l'Observatoire sera doté du nouveau site web en "observatoire.foret.gouv.fr". 3 thématiques complémentaires seront mises en œuvre : gestion forestière, sols forestiers, équilibre forêt-ongulés sauvages ; d'autres seront à l'étude (paysages, relations forêt-société, etc.) L'identité de l'Observatoire se déclinera de manière opérationnelle dans toutes les communications. Le principal enjeu est d'accroître fortement les usages des données grâce à l'accélération de l'enrichissement en contenus de référence (données, cartes, indicateurs, analyses, rapports, guides, etc.) sur les thèmes au cœur de l'action publique, et à la mise en place d'actions de communication centrées sur les usages pour des publics techniques et institutionnels.
- Production des indicateurs de gestion durable – édition 2025. Ils seront pleinement intégrés parmi les contenus de l'observatoire.

ZOOM : CLIMAT



En tant qu'opérateur de l'Etat pour l'information géographique et forestière, l'IGN contribue depuis de nombreuses années à la réponse au défi climatique selon les trois axes que sont l'observation et la connaissance du changement climatique (travaux sur le cycle de l'eau, mesure du puits de carbone forestier national...), l'atténuation des causes de celui-ci (aide au développement des énergies renouvelables, aide à la mesure du potentiel d'efficacité énergétique...) et l'adaptation à ses impacts (données et outils pour la prévention des risques, études sur l'adaptation des forêts...).

A travers sa mission de « cartographe de l'Anthropocène », l'IGN visera, en 2025, à apporter son expertise dans la mise en œuvre du **3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique** par un travail partenarial avec les acteurs aux niveaux national et local, et la contribution à des projets de mise en commun des expertises, méthodes, données et outils.

Trois axes de collaboration sont identifiés :

- **Améliorer la connaissance des effets du changement climatique par la production de données d'observation du territoire et leur mise à disposition**

L'IGN produit et diffuse des données de référence relatives à la connaissance du territoire national et des forêts françaises ainsi qu'à leur évolution et souhaite contribuer à l'**amélioration du socle de connaissance** pour appuyer les politiques d'adaptation sur des thématiques variées (prévention des risques, ressource en eau, renaturation des villes, adaptation des forêts, résilience des milieux naturels...). L'IGN s'appuiera sur ses capacités d'observation plus dynamiques et l'intégration de l'intelligence artificielle dans les processus pour **détecter rapidement les changements** sur le territoire national et mettre à jour des référentiels **plus fréquemment**.

- **Cartographier et informer sur les effets du changement climatique au travers de services en ligne**

Au-delà de la diffusion en open-data des référentiels géographiques qu'il assure, l'IGN fournit des représentations réalistes et évolutives du territoire (cartes en ligne et papier, géovisualisation) et propose des solutions mutualisées permettant d'opérationnaliser et d'industrialiser le partage et l'exploitation des données. En partenariat avec différents établissements et notamment Météo-France et le Cerema, l'IGN apportera à très court terme un appui au Secrétariat général à la planification écologique pour à mettre à disposition des collectivités territoriales des cartes montrant les enjeux d'adaptation. Dans un 2nd temps, l'IGN apportera un appui à Météo-France pour développer le portail national des impacts du changement climatique, DRIAS Impacts. Ce portail pourra notamment bénéficier de la [Géoplateforme](#) et de son interface [Cartes.gouv.fr](#). Ces outils de datavisualisation par la carte sont aujourd'hui nécessaires pour le porter à connaissance des décideurs et du grand public, et la planification.

- **Se projeter et s'adapter avec le projet de jumeau numérique**

Toutes ces géodonnées doivent s'interfacer avec des **modèles de simulation** pour se projeter et anticiper à la fois les risques environnementaux et climatiques à venir et les décisions à prendre. Le projet de **jumeau numérique de la France et de ses territoires** porté par l'IGN, conjointement avec le Cerema et Inria, proposera une réplique numérique dynamique du territoire ainsi que des services en ligne de visualisation, navigation, interaction et simulation. Les données de l'IGN seront connectées à des bases de données et à des modèles de simulation métiers (météorologiques et climatiques, socio-économiques...).

Le jumeau numérique représente une opportunité pour travailler sur des scénarios d'adaptation selon la trajectoire de réchauffement de référence, et anticiper les mesures à mettre en œuvre aussi bien à l'échelle nationale que locale pour les évaluer d'un point de vue technique, économique et sociétal.

● Agriculture

Les enjeux agricoles sont de garantir la sécurité alimentaire, renforcer le tissu socio-économique des zones rurales et prendre en compte les enjeux environnementaux et climatiques. Il s'agit également de moderniser les moyens de mise en œuvre de la PAC en s'appuyant sur des solutions innovantes portées par la transition numérique. La mise en place du système de suivi des surfaces agricoles en temps réel (3STR) à l'aide des images satellites et de l'intelligence artificielle (IA) est un important virage technologique engagé depuis plusieurs années pour l'ensemble des Etats membres pour réduire les coûts des instructions et en faciliter les démarches.

Pour l'IGN, l'enjeu est de poursuivre l'évolution de son investissement dans le domaine de l'agriculture en renforçant son rôle de partenaire technologique de référence du MASA et de l'Agence de services et de paiement (ASP) face à la montée en exigence de la Commission européenne sur la connaissance des pratiques et des cultures. Les travaux de l'IGN en appui aux politiques publiques agricoles s'inscrivent dans un cadre contractuel pluriannuel avec le MASA et l'ASP et détermine le cadre des travaux PAC-RPG pour le cycle triennal des campagnes PAC de 2024 à 2026.

L'objectif de l'IGN est également de se positionner en agrégateur de géodonnées agricoles afin de décrire en continu l'usage des sols, de diffuser ces données et services à destination des communautés d'acteurs publics et privés au travers de la Géoplateforme ou de cas d'usage du Jumeau numérique de la France et de ses territoires.



Figure 3: Différentes cultures des parcelles agricoles du RPG

Situation

Le Registre parcellaire graphique (RPG) est la composante géographique du système de calcul et d'attribution des aides de la PAC. L'IGN contribue à son actualisation depuis près de 10 ans et pour le cycle triennal en cours. Dès 2023, les équipes ont été mobilisées et des travaux engagés pour moderniser le processus de production de la mise à jour du RPG. Des expérimentations ont débuté en appui à l'ASP sur le 3STR et prendront de l'ampleur en 2025.

Objectifs 2025

Entretien des référentiels agricoles

- Produire et mettre à disposition des orthoimages (BD ORTHO® ou image satellites) sur 1/3 des départements pour la mise à jour du RPG 2025 ;
- Mettre à jour les contours des îlots agricoles, les surfaces non agricoles (SNA) et les zones de densité homogène (ZDH) du RPG 2025 ;
- Constituer et diffuser la couche nationale des cours d'eau BCAE 4 2025 sur l'ensemble des départements métropolitains et diffuser la couche des zones humides BCAE 2 dans le cadre des aides de la PAC ;
- Diffuser les zonages règlementaires Natura 2000 pour la PAC (BCAE 9) liés aux prairies, ainsi que la carte des pentes >10% relative au risque érosif (BCAE 5) ;
- Fournir au MASA et à l'ASP des données opérationnelles à base de LIDAR HD dans le cadre de la PAC.

Évolution des processus d'actualisation pour la nouvelle PAC

L'IGN proposera de nouvelles méthodes pour l'évolution des chaînes de production RPG, visant en particulier :

- L'introduction de processus semi-automatiques en complément de la photo-interprétation différentielle par la comparaison de solutions européennes existantes ;
- L'utilisation de différentes sources de capteurs d'images capables de répondre aux besoins règlementaires et opérationnels de la PAC ;
- L'étude du recours aux services de la Géoplateforme pour les échanges de données entre l'IGN et l'ASP, en lien avec les évolutions à venir du système d'information de l'ASP.

Poursuivre l'appui à l'ASP pour le Suivi des surfaces agricoles en temps réel (3STR)

Prévu par le règlement PAC horizontal, le 3STR doit être appliqué dans l'ensemble des Etats membres de l'UE. Les vérifications des déclarations PAC s'appuient désormais sur le suivi des couverts à l'aide de processus IA basés sur l'exploitation d'images satellites.

Dans ce cadre, l'IGN appuie progressivement l'ASP sur la cohérence technique des processus et des modalités de mise en œuvre du 3STR ainsi que la recherche de solutions innovantes et leur application afin de répondre à des régimes d'aides spécifiques :

- comparaison de méthodes et d'outils existants au niveau européen ;
- expérimentations sur la détection de l'hétérogénéité culturelle des parcelles ;
- travaux sur la détection de pratiques agricoles (fauche, récolte, labour) ;
- détection de l'enfrichement des parcelles qui recoupe des enjeux fonciers et environnementaux.

En 2025 et pour les années à venir, l'IGN assure une montée en puissance progressive au travers de l'expertise apportée dans la nouvelle PAC dans un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'ASP.

Agriculture of data, une collaboration au niveau européen pour définir la PAC post 2027

Au plan européen, l'IGN est membre du consortium en construction d'Agriculture of data ou AgData, partenariat Horizon Europe qui vise à promouvoir les évolutions technologiques au service de la transition agroécologique en résonance avec l'évolution de la PAC. Une vingtaine d'Etats membres vont collaborer pendant 7 ans pour mettre à profit les résultats de la recherche. L'IGN apportera son expertise dans le domaine du traitement des images et des modèles IA notamment dans la définition de relations sémantiques communes (ontologie) afin de partager des données d'apprentissages paneuropéennes.

Naissance du Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Biomasse



La mobilisation durable de biomasse (cultures agricoles, effluents d'élevage, résidus agricoles, bois, déchets, algues...) est un levier essentiel de la transition écologique et de la décarbonation de l'économie. Cependant, les gisements sont limités au regard des besoins futurs des filières ce qui nécessite des arbitrages prenant en compte les impacts environnementaux, les enjeux technico-économiques et sociétaux associés à la mobilisation des ressources en biomasse.

Créé le 1^{er} juillet 2024 pour une durée initiale de 5 ans, le GIS Biomasse est une instance d'expertise scientifique et technique qui joue un rôle d'appui méthodologique et vise à l'essor d'une vision systémique des ressources et de leurs usages, à travers la formulation de recommandations à destination des décideurs publics. L'IGN est membre co-fondateur du GIS Biomasse aux côtés de l'ADEME, de FranceAgriMer et d'INRAE. L'IGN apportera son expertise en études, données et services dans la sphère forestière, bocagère et agricole. La gouvernance partagée du GIS s'articule autour d'un comité stratégique des 4 membres fondateurs qui dialogue avec un comité de liaison composé de représentants de l'Administration, ainsi que d'un comité de concertation incluant les acteurs des filières.

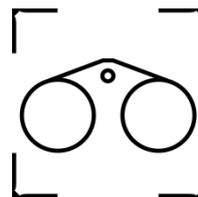
La convention du GIS Biomasse établit son action déclinée en cinq objectifs à long-terme, qui sont :

1. Consolider un cadre commun des connaissances et données de référence ;
2. Cartographier et caractériser les bases de données existantes ;
3. Analyser les résultats des travaux prospectifs ;
4. Formuler des recommandations sur demande des décideurs publics ;
5. Animer et valoriser les travaux effectués dans ce cadre.

Pour 2025, plusieurs axes de travail prioritaires ont été identifiés impliquant notamment l'IGN :

- Inventorier les observatoires, bases de données et outils existants à l'échelle nationale puis territoriale, menant à la rédaction d'un guide de correspondance des méthodes ;
- Définir les conditions et formuler une proposition de convergence des systèmes d'information de la biomasse (tel que Cartofob et l'Observatoire National des Ressources en Biomasse ou ONRB), définissant les conditions technologiques d'un outil commun ;
- Décrire les flux des filières, d'abord forestières puis agricoles, par une approche matière et/ou une approche usage, agrégés dans des modèles opérationnels facilement actualisables ;
- Publication annuelle des Chiffres Clés de la Biomasse, complétée d'un baromètre sur le niveau de mobilisation ;
- Mise en œuvre d'un portail documentaire sur la biomasse afin de centraliser les productions et de structurer leur mise à disposition.

ZOOM : FEUILLE DE ROUTE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



Les systèmes d'intelligence artificielle (IA) sont désormais au cœur de nombreuses productions de données géographiques par l'IGN. Dix systèmes d'IA^[1] sont d'ores et déjà utilisés en production. Ils y permettent l'accélération de la mise en place de nouvelles productions. A partir de jeux de données d'apprentissage conçus sur une fraction du territoire (quelques centaines ou milliers de km²), l'Institut produit des modèles capables de décrire le territoire national. La refonte des processus de production de l'OCS GE autour de systèmes d'IA a ainsi permis de réduire d'un facteur 3 les temps et coûts de production de la description de l'occupation des sols. En 2025, l'IGN continuera de mobiliser l'IA pour de nouvelles descriptions, en capitalisant sur l'expérience acquise et les investissements réalisés (compétences, infrastructures informatiques, données d'apprentissage...). L'IA interviendra ainsi dans les travaux de cartographie forestière (BD Forêt v3) ou pour la refonte de la production du RPG et le soutien à l'ASP et au MASA sur le système de suivi des surfaces en temps réel (3STR).

Le développement de l'IA à l'IGN a fait l'objet d'un pilotage transversal, cadré par une [feuille de route « Intelligence artificielle » 2022-2024](#). Celui-ci a notamment permis le renforcement des compétences : à l'issue d'un important plan de recrutement et de formation, l'IGN compte désormais 30 spécialistes de l'IA dans ses équipes opérationnelles. L'expérience et la formation ont aussi permis de renforcer d'autres compétences relatives à l'IA (travail avec des systèmes d'IA, production de jeux de données d'apprentissage, pilotage de produits IA...). L'IGN travaillera en 2025 au bilan de cette feuille de route et à se doter d'un nouveau cadrage stratégique de moyen terme sur l'IA. Une autre feuille de route technologique précisera plus particulièrement la trajectoire de l'Institut relative aux problématiques de détection du changement.

En plus de l'investissement dans les compétences, le succès du développement des systèmes d'IA repose sur ceux dans des infrastructures informatiques et dans des jeux de données d'apprentissage massifs, diversifiés et de qualité. L'Institut travaillera à cet accès aux infrastructures de processeurs graphiques, en intégrant des exigences environnementales de frugalité. L'IGN consolidera son cluster GPU interne et les partenariats pour l'accès à des capacités plus massives. L'Institut poursuivra également la production de nouveaux jeux de données d'apprentissage, en particulier pour permettre d'explorer l'apport de l'IA sur de nouveaux enjeux de description du territoire : forêt, occupation des sols historiques, multimodalité... Ces jeux de données d'apprentissage, et les modèles entraînés ont vocation à être disponibles de façon ouverte et libre, permettant à d'autres acteurs de réduire leurs propres coûts et barrières à l'entrée pour développer de nouveaux systèmes d'IA. La démarche FLAIR, alliant challenges scientifiques et techniques, publications de données, de modèles et publications académiques sera poursuivie.

Mobiliser l'IA à son plein potentiel nécessite également l'engagement de nouveaux travaux. De nouveaux usages peuvent être adressés par les systèmes d'IA générative et feront l'objet de R&D en 2025, tandis que l'évolution de l'environnement numérique de travail comprendra également l'intégration de capacités d'IA générative.

De plus, pour soutenir la progression du recours à l'IA, il est nécessaire de réduire les besoins en données d'apprentissage nécessaires au développement de chaque nouveau modèle. Gagner en généralité sur les modèles permet de réduire l'effort pour intégrer un nouveau capteur, une nouvelle nomenclature de classification ou un nouveau territoire. C'est l'objet des modèles fondation : ces modèles, pré-entraînés par des techniques auto-supervisées ayant fait le succès des grands modèles de langage, permettent de diminuer les volumes de calculs et de données d'apprentissage nécessaires pour les spécialiser sur une nouvelle tâche, en augmentant les performances. Les études conduites en 2024 sur ce sujet alimenteront un déploiement opérationnel en 2025 et les possibilités d'ouverture de nouveaux modèles fondation pour la donnée géographique.

^[1] OCS GE, COSIA, Masque forêt, alertes bâti RPG, aide à la mise à jour bâti BDUi, aide à la photo-interprétation pour l'inventaire forestier, classification Lidar HD, Geo-K-Phyto, CarHab, Haies.

● Arbre hors forêt

Les arbres hors forêt constituent un formidable levier pour atteindre les objectifs en matière de **climat**, **d'agronomie** et de **préservation de la biodiversité** : ils contribuent au stockage du carbone, offrent de l'ombre et des ressources pour le bétail, agissent comme brise-vent, régulent les eaux et luttent contre l'érosion des sols. Ils permettent également le développement du bois énergie durable, bénéfique à l'économie locale en générant des revenus pour les agriculteurs. C'est dans ce cadre que l'Etat a mis en œuvre une stratégie nationale de reconquête de la haie : le Plan national de développement de l'agroforesterie dès 2015 et plus récemment, le **Pacte en faveur de la haie et de l'agroforesterie**. Ce Pacte a notamment pour objectif d'obtenir un gain net de 50.000 kms de haies d'ici 2030.

Situation

Pour **améliorer la connaissance** des arbres hors forêts, l'IGN a mené en 2024 différentes actions, commanditées par le MASA et le MTE, et en partenariat avec l'OFB :

- La cartographie des haies France entière (BD Haie), issue du Dispositif de Suivi des Bocages (DSB), a été mise à jour par l'utilisation des nouvelles données des SNA du RPG et des modèles numériques de hauteur de canopée (MNHC). **La BD Haie V2 est diffusée en open data via les services de l'IGN depuis le 1^{er} trimestre 2024 ;**

- L'IGN a mis en œuvre courant 2024 un **guichet haies**, en partenariat avec la Région Pays de la Loire. Ce guichet collaboratif permet la saisie et la mise à jour des données relatives aux haies de la BD TOPO : plantations, arrachages et gestion des haies.

- Enfin, en décembre 2024, dans le cadre du Pacte en faveur de la haie, la réalisation d'un Observatoire de la haie a été confiée par le MASA et le MTE à l'IGN en partenariat avec l'OFB et INRAE, pour connaître, caractériser et suivre la progression des haies. Il s'agira notamment de produire un référentiel cartographique unique national utile à tous les acteurs de la haie.



Figure 4: Exemple de saisie d'annotation de végétation

Objectifs 2025

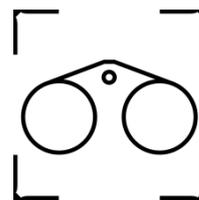
L'IGN confirme son engagement au cœur des politiques publiques autour de l'arbre hors forêt, via :

- La construction de l'**Observatoire de la haie**. Ce programme d'une durée de deux ans se compose des modules suivants :
 - **Module 1** : le référentiel cartographique des haies France entière, produit par intelligence artificielle à partir d'images aériennes d'ici fin 2025 ;
 - **Module 1bis** : la « boîte à outils » de méthodes de caractérisation complexe des haies ;
 - **Module 2** : le portail collaboratif et la qualification des haies par des caractéristiques complexes.

Il est par ailleurs prévu de compléter la description des haies (caractérisation, typologie...) et d'**entretenir en continu et dans la durée** cet observatoire via :

- Un diagnostic périodique de « caractérisation » des haies, de suivi de leur croissance. Les informations produites seront détaillées, mais avec une fréquence moyenne ;
- Un dispositif pour suivre le contrôle de conservation des haies (non-arrachement) avec des informations moins détaillées, mais une fréquence élevée.
- **La poursuite de l'extension au territoire national de l'étude "Biomasse bocagère" pour l'ADEME**, en coordination avec le GIS biomasse et la stratégie bas carbone 2050. Impulsée par une croissance rapide des besoins en biomasse, il s'agira d'étendre à l'intégralité du territoire métropolitain les évaluations des stocks de bois sur pied actuels dans les haies bocagères et des prélèvements récents, ainsi que d'élaborer des premiers scénarios de projection des disponibilités futures en bois bocager selon différents niveaux d'intensité de prélèvement de la ressource et pour différents morphotypes de haies.

ZOOM : VERS UN JUMENTU NUMERIQUE DE LA FRANCE ET DE SES TERRITOIRES



Face à la complexité de l'optimisation des choix en matière de politiques publiques, il devient nécessaire de pouvoir se projeter dans le futur par la simulation pour évaluer l'évolution prévisible des effets des phénomènes écologiques ainsi que l'impact anticipé des scénarios d'action envisageables, et favoriser une compréhension commune. L'objet du jumeau numérique de la France et de ses territoires (JNFT) est d'apporter des réponses à ce besoin.

Le jumeau numérique de la France et de ses territoires est un projet porté par l'IGN, le Cerema, l'INRIA et un consortium d'acteurs industriels et publics de la filière géonumérique et du numérique, dont l'objectif est de mettre en place une démarche outillée pour développer les capacités des acteurs industriels et publics souhaitant s'investir ou expérimentant déjà des projets de jumeaux numériques sur leur territoire.

Plus concrètement, il s'agit de :

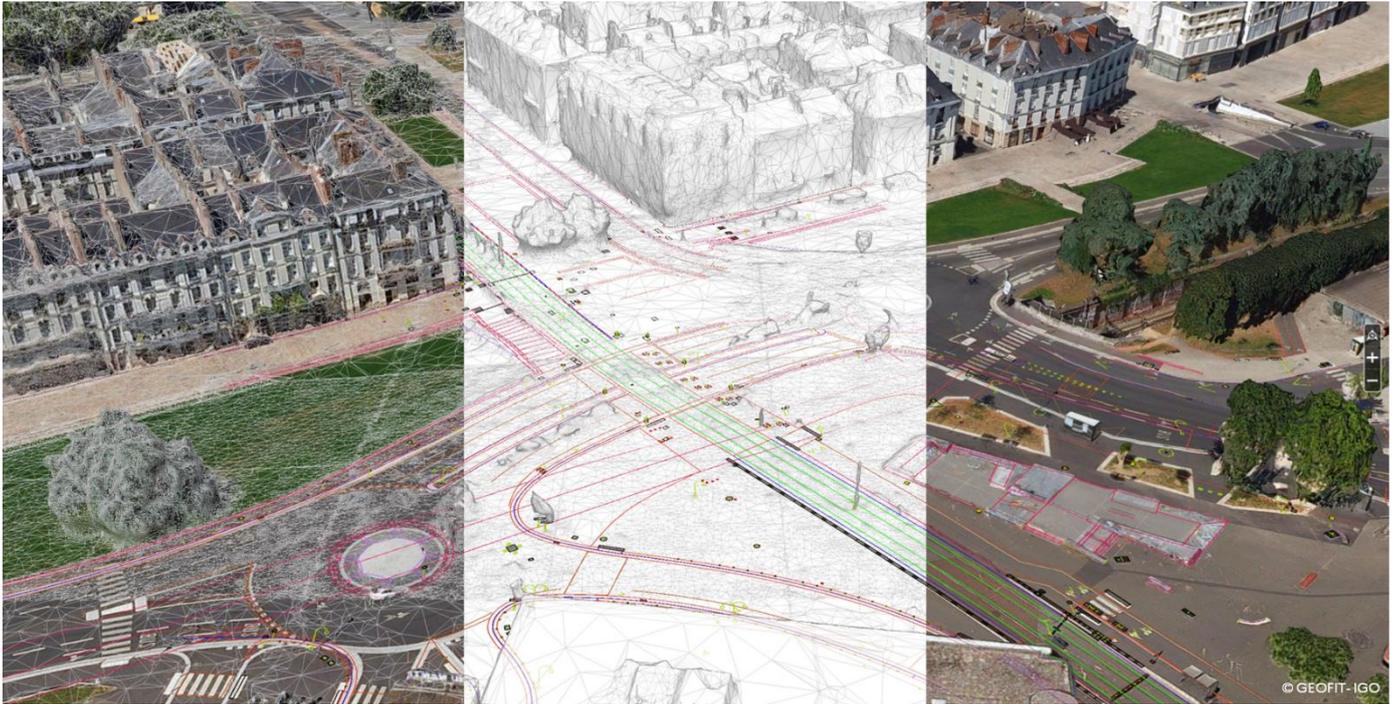
- **réduire les coûts des initiatives locales** et de faciliter leur réplcation sur d'autres territoires (passage à l'échelle), en proposant un socle technique mutualisé et ouvert ;
- permettre de **croiser plus largement les expertises** et les points de vue liés à différentes politiques publiques, en fixant un cadre d'interopérabilité et d'interface, notamment pour l'accès à des espaces communs de données publiques et privées ;
- **construire un écosystème de services métiers** pour dynamiser une filière économique autour de l'enrichissement des capacités des jumeaux numériques du territoire à l'aide de briques logicielles d'analyse ou de simulation dans différentes spécialités ;
- **mettre en place et animer une place de science** facilitant la mise au point d'avancées technologiques issues de la R&D (logique de « bac à sable »), notamment en matière d'intelligence artificielle, ainsi que leur passage vers des applications métier.

La 1^{ère} phase de la démarche JNFT est un projet de R&D&I, sur 3 ans, intégrant quatre grands axes.

- La construction d'un socle technique mutualisé et ouvert (comportant d'importants verrous scientifiques et techniques à lever), offrant les services logiciels de base pour déployer un JNT, qui sera porté en cours de projet sur la Géoplateforme en vue du déploiement opérationnel. Conçu à partir de l'analyse de cas d'usage concrets, deux prototypes fonctionnels intermédiaires de ce socle technique seront disponibles en fin d'année 1 et fin d'année 2, afin que les entreprises et porteurs d'applicatifs susceptibles de compléter la réponse aux cas d'usages, puissent développer, adapter et tester leurs solutions en utilisant les ressources logicielles, API et connecteurs du socle.
- La constitution d'un commun de données géospatiales et données thématiques, qui sera amorcée pendant le projet au travers des données produites sur 4 départements pilotes, des connexions avec les entrepôts de données sectorielles nécessaires aux cas d'usages, de l'interopérabilité avec des jumeaux existants sur de grandes agglomérations.
- L'organisation d'un écosystème d'applications et de services d'analyse et de simulation s'appuyant sur le socle technique, le commun de données et les cas d'usage priorités via un appel à communs. Le développement de cet écosystème sera engagé dès l'année 1 du projet, avec l'adaptation et la connexion d'applications métiers existantes (par exemple UrbanSIMUL, SimPLU, ICI, AgiRisk, Strateau...), et le développement d'applications métiers par des entreprises, grands groupes, PME et startups (sélection en phase 2 de constitution de cette proposition ou au travers d'open calls), ainsi que la recherche sur des cas d'usages prospectifs.
- L'animation d'une Place de sciences, afin de favoriser les coopérations scientifiques et industrielles : un laboratoire ouvert pour tester et développer des solutions autour des jumeaux numériques sur des données géographiques, en favorisant la collaboration entre acteurs publics, privés et académiques.

Au-delà des services qu'il promet de rendre pour accélérer les transitions climatiques et environnementales en permettant d'adresser des sujets multithématiques dans une approche systémique grâce au croisement des données et des expertises, le jumeau numérique de la France et de ses territoires permettra de favoriser l'accès au marché à des startups et à des PME innovantes en leur offrant une infrastructure socle pour développer des outils et services à forte valeur ajoutée, et de rapprocher le monde de la recherche du monde industriel pour accélérer l'identification et le dépassement de verrous technologiques et la mise sur le marché de solutions technologiques innovantes mobilisant ces jumeaux numériques de territoires.

Le projet de jumeau numérique de la France et de ses territoires répond ainsi à de nombreux enjeux : planification écologique et sa territorialisation, innovation et développement économique, souveraineté numérique et politique de la donnée.



● Eau et milieux humides

La **gestion sobre, résiliente et concertée** de la ressource en eau est cruciale pour l'homme, son activité et son environnement, particulièrement face aux défis posés par le changement climatique (sécheresses, inondations). Les problèmes de **répartition des usages**, de **fuites d'eau** et de **recyclage** se présentent de manière croissante : les périodes de restriction sont devenues la norme et non plus l'exception, 20% de l'eau potable se perd chaque jour en raison des fuites et moins de 1% de l'eau est réutilisée. La situation est encore plus dramatique dans les régions d'outre-mer, confrontées à des pénuries d'eau, des pollutions et des défaillances dans l'assainissement. En réponse à ces situations sensibles, le gouvernement a engagé des mesures clés telles que le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique et la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030. Les zones humides, sources de nombreux services écosystémiques, y sont aussi identifiées comme un élément stratégique.

Pour aider à relever ces défis, et permettre aux pouvoirs publics et aux citoyens d'améliorer leur **accès à la connaissance**, l'IGN coordonne la production de plusieurs référentiels hydrographiques :

- Le **thème hydro de la BD TOPO®**, accessible pour tous en open-data via les services de l'IGN. Il est enrichi par des mises à niveau, des mises à jour régulières et par les inventaires de « cours d'eau police de l'eau » (IPE) réalisés par les DDT(M). Ces derniers sont également identifiés depuis mi-octobre 2024 par un **nouvel attribut spécifique IPE** et diffusés via le Géoportail ;
- La **BD TOPAGE®**, coproduite avec l'OFB, dérivée de la BD TOPO® et enrichie de données métiers. Elle est diffusée en open-data via le site du Sandre et déclinée en métropole, ainsi qu'à Mayotte et en Guadeloupe. Elle sera également disponible pour la **Martinique début 2025** ;
- La couche règlementaire annuelle des **cours d'eau BCAE 4** pour la Politique agricole commune (PAC), élaborée en collaboration avec les DDT(M) à la demande du MASA. Ce référentiel, diffusé via les services de l'IGN, localise les cours d'eau qui doivent être bordés de bandes tampons végétalisées ;
- L'**inventaire national des plans d'eau (INPE)**, réalisé à la demande de la DEB et de l'IGEDD afin de disposer d'une vision d'ensemble des **réserves en eau mobilisables pour les différents usages** (eau potable, irrigation, industrie...). Il est **diffusé** via les services de l'IGN depuis mi-2024 ;
- La **cartographie nationale administrative des zones humides** commanditée par la DEB et produite par l'IGN à partir de différentes couches cartographiques (DREAL, FMA, PatriNat).

Objectifs 2025

Les objectifs IGN pour 2025 sont les suivants :

- Poursuivre les travaux pour définir une **gouvernance claire et partagée** sur l'entretien de la donnée hydrographique avec l'ensemble des acteurs ;
- **Appuyer le MASA et le MTE concernant les travaux et les besoins de convergence** des représentations hydrographiques pour répondre plus efficacement aux enjeux des différentes politiques publiques ;
- Développer la connaissance par l'entretien des référentiels existants :
 - Le thème hydrographique de la BD TOPO® par des mises à jour régulières et l'**intégration de l'ensemble des IPE**, sous l'égide de la DEB et de l'OFB ;
 - La BD TOPAGE® en partenariat avec l'OFB, et notamment sa mise à jour millésimée et collaborative ainsi que la déclinaison de ce référentiel à La Réunion et en Guyane ;
 - L'**inventaire national des plans d'eau** par un enrichissement, un dispositif de mise à jour collaborative et sa diffusion ;
 - La **cartographie nationale administrative des zones humides**, par la mise en œuvre de sa mise à jour, sa diffusion et son extension aux territoires ultra-marins ;
 - La **diffusion des cours d'eau BCAE2** (protection des zones humides et des tourbières) afin de répondre aux attentes du MASA dans le cadre de la réglementation liée à la PAC ;
 - La poursuite des travaux en cours concernant la **cartographie des zones irriguées et irrigables**.
- Améliorer l'accès à la connaissance des données relatives aux **zones de non-traitement (ZNT)**.

● Mer et littoral

La France possède la deuxième plus vaste superficie maritime mondiale, avec une zone économique exclusive s'étendant sur 11 millions de km². Cependant, le littoral fait face à de profondes transformations dues aux changements climatiques, notamment la montée des eaux et l'intensification des tempêtes. Cette zone est ainsi au cœur de nombreux enjeux démographiques, touristiques et économiques.

Le troisième plan national d'adaptation au changement climatique reconnaît ainsi l'urgence d'adapter les territoires littoraux aux impacts croissants du changement climatique, comme l'érosion côtière et la montée des eaux.

Pour garantir une « gestion intégrée du littoral », la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) doit poursuivre le développement de sa compréhension de l'interface terre-mer.

Le littoral constitue désormais un domaine prioritaire pour l'IGN dans le cadre de sa mission d'observation continue du territoire national et d'appui aux politiques publiques en application du plan national d'adaptation au changement climatique.

Situation

L'IGN collabore depuis plusieurs années avec le Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM). Ensemble, les deux institutions conduisent plusieurs projets communs, tels que Litto3D® et la délimitation de la Limite Terre-Mer. En 2024, l'IGN a contribué à la finalisation de la production du Litto3D de Saint Pierre et Miquelon et a commencé le traitement des données topographiques pour le litto3D de la région Nouvelle-Aquitaine.

Les travaux d'intégration de la limite terre-mer produite en 2023 dans le référentiel BD topo ont été réalisés en septembre 2024.

L'IGN contribue aux travaux d'élaboration de la feuille de route de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte dans le cadre du groupe de travail lancé en mai 2024 par la DGALN. L'IGN intervient également au sein des groupes de travail « recul évènementiel » et « acquisition » proposés par le réseau national des observatoires du trait de côte dont l'IGN est membre.

Enfin, l'IGN a collaboré avec la DGALN, le Cerema et le BRGM sur un projet « outillage numérique du littoral » lauréat du fonds d'investissement numérique et données pour la planification écologique (FINDPE).

Objectifs 2025

Les enjeux IGN dans ce domaine s'inscrivent logiquement dans son ambition de cartographier l'anthropocène. Afin de poursuivre son action et apporter des éléments utiles aux décideurs, l'IGN a pour objectif de monter un programme national de suivi de l'évolution du littoral et mènera à cet effet en 2025 différents chantiers :

- Contribuer à la définition d'un programme national sur le littoral sous l'égide de la DGALN et en lien avec les parties prenantes (observatoires régionaux, collectivités territoriales, Shom, BRGM, Cerema...) ;
- Contribuer à étendre le produit Limite Terre-Mer aux territoires d'Outre-Mer avec le SHOM ;
- Finaliser les travaux de production du référentiel géographique littoral Litto3D® de la région Nouvelle-Aquitaine avec le SHOM ;
- Participer à la structuration d'un dispositif d'amélioration du partage de la connaissance du trait de côte avec une première étape visant à s'appuyer sur l'articulation des outils existants : le site Géolittoral du Cerema et l'infrastructure Géoplateforme de l'IGN ;
- Démontrer la possibilité de décrire plus précisément et fréquemment le trait de côte en automatisant l'exploitation par traitement IA des images aériennes, satellitaires et des données LIDAR HD ;
- Développer dans le cadre du Jumeau numérique de la France un cas d'usage littoral pour démontrer concrètement la capacité d'un tel outil à représenter en temps réel des dynamiques du littoral, surveiller en continu les changements côtiers et simuler, puis partager des scénarios d'évolution future intégrant les conséquences économiques, sociales et environnementales, facilitant in fine la prise de décision en matière d'adaptation ;
- Identifier des services climatiques sur le niveau de la mer, à développer notamment avec le BRGM, le Shom, et le CNES, articulant infrastructure géodésique, observations, projections et analyses des impacts littoraux de l'élévation du niveau de la mer associée au changement climatique.

● Biodiversité

La préservation de la biodiversité et des milieux naturels et le suivi de leur adaptation au changement climatique représentent des défis majeurs de la planification écologique. Face à ces enjeux, de fortes ambitions sont annoncées dans la **Stratégie nationale pour la biodiversité 2030**. Pour y répondre, des outils de connaissance, de suivi et d'aide à la décision sont indispensables. L'IGN a un rôle important à jouer à cet égard.

Situation

Améliorer la connaissance sur les habitats

L'IGN est engagé dans un programme de production de la **cartographie des habitats naturels et semi-naturels terrestres** à enjeux sur l'ensemble du territoire français. Ce programme, dit **CarHab**, est piloté par la DEB du MTE et mobilise de nombreux acteurs : OFB, PatriNat, Conservatoires botaniques nationaux (CBN), EVS Isthme, Cerema, BRGM, CESBIO. L'ambition est de couvrir la France entière d'ici début 2026. En 2024, 44 départements ont été diffusés, couvrant 50% du territoire français. Les données Habitats CarHab sont disponibles sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) et diffusées à partir de l'infrastructure Géoplateforme. CarHab constitue un outil cartographique socle pour aider à la prise en compte des habitats dans les politiques d'aménagement en France, mais aussi pour contribuer au rapportage auprès de l'Europe dans le cadre de la directive Habitats-Faune-Flore et au suivi des objectifs qui découleront du règlement européen sur la restauration de la nature.

Évaluer les pressions portées à la biodiversité

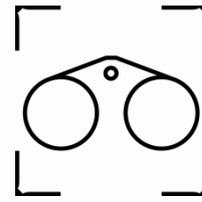
L'IGN est impliqué dans le dispositif de mesure de l'artificialisation des sols piloté par la DGALN, en produisant le référentiel **d'occupation du sol à grande échelle (OCS GE)** en 2 premiers millésimes sur l'ensemble du territoire français, ainsi que des bases de données complémentaires (Parcs et Jardins publics, Installations photovoltaïques au sol). Les référentiels **OCS GE** et **CarHab** fourniront des données socles essentiels pour montrer, par la géovisualisation et la production d'indicateurs, les évolutions de l'occupation et de l'usage du sol et évaluer les pressions qui s'y exercent.

Dans le cadre de la feuille de route nationale Travaux forestiers et espèces protégées, l'IGN participe au déploiement d'un **service numérique sur la potentialité de présence d'espèces protégées en forêt**, pour rendre facilement accessibles ces informations aux gestionnaires forestiers. Ces travaux contribueront au futur Géoportail de l'Environnement, permettant d'accéder aux zonages réglementaires qui s'appliquent sur une parcelle, et dont un cas d'usage sur les réglementations forestières est en cours de déploiement.

Objectifs 2025

- Poursuivre le programme **CarHab** de manière coordonnée avec les partenaires, en finalisant la production des départements amorcés en 2024 et en engageant ceux restants (41) ; en diffusant les données au travers des outils de la Géoplateforme ;
- Livrer les derniers départements **OCS GE** en cours de production ; tester la production d'un 3e millésime OCS GE ;
- Définir les suites à donner autour de la donnée **"Paysages"** à la suite de la publication par la DGALN de la méthode nationale "Atlas des Paysages", intégrant le standard de données "Paysages" validé en 2024 dans le cadre du CNIG ;
- Déployer avec l'OFB la **coopération autour du thème de la biodiversité forestière**, dont les travaux (expertises, indicateurs) seront valorisés au sein de l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB) et de l'Observatoire des forêts françaises ; y co-animer le Club Biodiversité ;
- Faire bénéficier progressivement les systèmes d'information relatifs au **patrimoine naturel et aux sols** des services de la **Géoplateforme**, pour faciliter la diffusion et le porter à connaissance de ces données aux acteurs des politiques publiques, en complémentarité des services de l'INPN ;
- Proposer des premiers prototypes d'interface d'un service numérique "Espèces protégées en forêt", élaborés par itérations avec les futurs utilisateurs ;
- Livrer les analyses sur les bases de données à mobiliser et les indicateurs à produire, destinés à outiller la déclinaison nationale du règlement européen de restauration de la nature, d'une part pour les écosystèmes urbains (volet "nature en ville" IGN-Cerema), d'autre part pour les écosystèmes forestiers.

ZOOM SUR : OCCUPATION DU SOL A GRANDE ECHELLE (OCS-GE)



Dans le cadre de l'Observatoire de l'artificialisation des sols de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), l'IGN produit un référentiel de données géographiques pour décrire l'occupation et l'usage des sols, l'OCS GE. Ce programme ambitieux, mené en concertation avec les territoires, répond à l'objectif à terme de "zéro artificialisation nette" (ZAN) de la loi climat et résilience, et permet d'observer finement les territoires et leurs évolutions en fournissant des informations et chiffres clés sur l'artificialisation constatée. La couverture du territoire hexagonal et des départements et régions d'outre-mer sera réalisée d'ici fin 2025 avec la production de deux millésimes par département.



L'artificialisation des sols est l'un des cas d'usage des cartes de l'anthropocène que publie régulièrement l'IGN (chantier emblématique n°1).

Situation

L'année 2024 constitue une année de production de masse des données d'OCS GE, selon un rythme soutenu. L'IGN a ainsi engagé la production de 99 départements et programmé les 2 derniers à produire (Guyane et Mayotte). Les données de 59 départements ont été livrées et diffusées sur le Portail de l'artificialisation des sols via les Géoservices de l'IGN.

Actions d'animation

Dès le montage du projet, l'État a organisé une large concertation avec ses services déconcentrés, les collectivités et les acteurs des territoires. L'IGN participe aux comités de pilotage du projet, aux réunions d'information et aux ateliers mis en place avec les acteurs en région, qui visent à décliner les objectifs ZAN et rendre compte de l'évolution de l'artificialisation.

L'IGN implique fortement les acteurs territoriaux dans la production, en animant des ateliers de co-construction des données. Ces ateliers permettent de consolider l'OCS GE grâce à la connaissance fine du territoire dont disposent les acteurs en région, plus particulièrement sur la dimension « usage » du référentiel.

L'IGN alimente le Portail web de l'artificialisation des sols de la DGALN (artificialisation.developpement-durable.gouv.fr) en mettant à disposition des utilisateurs, en open data via les Géoservices, les données OCS GE millésimées au fur et à mesure de leur livraison, avec en sus une couche de données du différentiel constaté entre les 2 millésimes. Une carte présentant le calendrier de production de l'OCS GE est accessible sur ce Portail, permettant aux acteurs de suivre l'avancement de la production.

En 2024, la production de bases complémentaires à l'OCS GE, pour la mesure de l'artificialisation des sols en lien avec les décrets d'application de 2023, a été lancée : il s'agit de la base **Parcs et Jardins publics** et de la base **Photovoltaïque au Sol**. Ces nouvelles bases de données sont produites dans des calendriers simultanés avec l'OCS GE.

Production de la base Parcs et Jardins



Fontainebleau

Melun

Une étude sur les modalités de production d'un 3e millésime de l'OCS GE, réalisée par l'IGN pour la DGALN, a permis de confronter plusieurs scénarios. Le scénario retenu pour conduire des premiers tests porte sur une mise à jour des données OCS GE, à partir du dernier millésime d'OCS GE produit et de la détection des différences constatées sur les dernières prises de vue aérienne disponibles. Ces différences seront qualifiées, pour distinguer ce qui relève d'évolutions du territoire d'éventuelles erreurs sur le millésime d'OCS GE précédent. Ce scénario permettra d'assurer une stabilité des indicateurs produits sur l'artificialisation.

L'Institut fait également le choix de mettre en partage et en open-data les données intermédiaires issues du processus IA. Cette ouverture vise à offrir aux territoires des outils complémentaires avec un double objectif :

- Permettre aux acteurs qui le souhaitent de venir enrichir les modèles utilisés ;
- Dériver des données en réponse à certains besoins spécifiques de politiques locales, par exemple sur les enjeux de renaturation en ville.

A travers ce projet nommé CosIA (cosia.ign.fr), initié dans le cadre du programme Entrepreneur d'Intérêt Général (EIG) de la DINUM, l'IGN s'intéresse particulièrement aux cas d'usages qui peuvent être faits de ces données intermédiaires.

Objectifs 2025

Les productions des deux premiers millésimes d'OCS GE, ainsi que celle des 2 bases complémentaires relatives aux Parcs et Jardins publics et aux installations photovoltaïques au sol nécessaires à la mesure de l'artificialisation, seront poursuivies et finalisées en 2025.

A partir de ces données, l'artificialisation sera calculée et une couche de donnée "Artificialisation" sera mise à disposition.

Ainsi, les utilisateurs disposeront des données de couverture, d'usage et d'artificialisation pour l'ensemble du territoire. Ces données seront diffusées au fur et à mesure de leur disponibilité sur les Géoservices.

Les développements nécessaires à la production d'un 3e millésime seront testés à partir de fin 2025.

Production de la base photovoltaïque



● Urbanisme, aménagement du territoire et foncier

Le **Géoportail de l'urbanisme**, développé en partenariat avec le ministère de la Transition écologique, met à disposition des citoyens et des acteurs de l'urbanisme plus de 13 000 documents d'urbanisme et plus de 85 000 servitudes d'utilité publique (SUP). Il donne accès aux données ouvertes d'urbanisme produites par l'État, les collectivités et autres autorités compétentes, sur lesquelles s'appuyer pour développer des services et produits numériques connexes. On peut citer par exemple AD'AU, assistance à la demande d'autorisation d'urbanisme, ou Géofoncier, site d'expertise foncière des Géomètres experts.

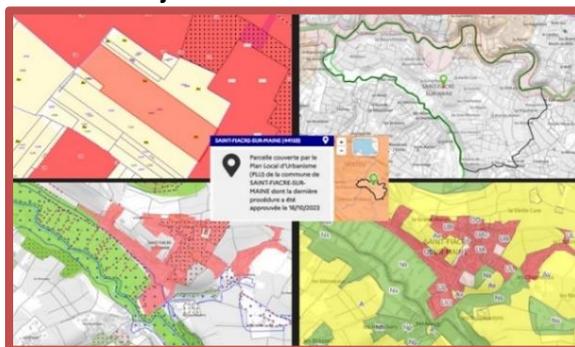
Situation

La migration du GPU (site, entrepôt de données et services en réseau) sur la Géoplateforme a été finalisée au premier semestre 2024, mobilisant les équipes et les infrastructures. Une nouvelle fonctionnalité majeure a ensuite pu être déployée, le **suivi de procédures**, qui permet aux collectivités de publier leurs procédures au fil de l'eau, pour répondre aux règles de publicité des délibérations d'approbation, sans attendre le dossier CNIG complet. Ce suivi facilite l'identification par le contrôle de légalité de la procédure liée à une publication, lors de la transmission faite via le lien GPU-@ctes mis en place en 2023. Un nouveau paramétrage permet également aux collectivités d'indiquer que le document publié sur le GPU n'est pas encore exécutoire.

Par ailleurs, les évolutions fonctionnelles en 2024 ont été axées autour des sujets suivants :

- Comblent le retard sur les évolutions des standards CNIG relatifs aux données d'urbanisme ;
- Permettre la publication de nouvelles catégories de SUP ;
- Permettre de renseigner l'annulation partielle d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- Proposer l'échange d'informations avec des plateformes connexes (@ctes, AD'AU, InfoSols, DOCURBA) ;
- Préparer le passage au Design System de l'Etat du site GPU.

Les conventions liant l'IGN et la DHUP (MTE) ont été renouvelées fin 2024, assurant le cadre contractuel du GPU pour les 5 prochaines années.



Données foncières :

En 2024, la Vérification de Service Rendu de la chaîne de la Représentation Parcellaire Cadastre Unique (RPCU), projet mené conjointement par l'IGN et la DGFIP, a été prononcée. La DGFIP a décidé néanmoins de ne pas engager la phase d'industrialisation de la RPCU et de mettre fin au projet.

Dans le cadre de la mission IGF/CGAAER/IGEDD relative à la gestion durable de la forêt privée, l'IGN a élaboré des propositions pour améliorer le cadastre forestier à moindre coût. L'Institut a également contribué à la rédaction du Schéma directeur numérique de la DGFIP.

Objectifs 2025

Les objectifs 2025 se déclinent selon les axes suivants :

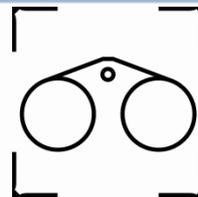
Pour le Géoportail de l'urbanisme :

- Transmission au contrôle de légalité des SCoT et des délibérations (à l'étude) ;
- Refonte du parcours « consultation du GPU » : cette démarche centrée utilisateurs vise à identifier les irritants du parcours existant, pour faciliter la recherche et la consultation des informations sur le GPU et l'exploitation des données téléchargées ;
- Mise à disposition des données historiques : l'objectif est de rendre les documents historiques consultables via le GPU, et de permettre les comparaisons entre les versions successives d'un document d'urbanisme ;
- Développement de fonctionnalités thématiques en relation avec des partenaires métiers, dans le but de créer de nouveaux usages des données du GPU (outils paramétrables pour l'extraction des données, production d'indicateurs croisés/dataviz).

Pour les données foncières :

- Continuer le recueil de besoins sur les données parcellaires ;
- Approfondir le travail de commun des Zones d'activité économique (ZAE) avec la Banque des Territoires.

ZOOM : OUTRE-MER



Les territoires ultramarins se distinguent par leur insularité (pour la plupart), leur biodiversité unique, des habitats informels et une forte exposition aux risques naturels et climatiques (cyclones, pollution, etc.) et aux phénomènes inéluctables comme le recul du trait de côte. Ces spécificités en font les premiers touchés par les effets de l'anthropisation et du changement climatique, notamment la montée rapide du niveau des mers, entraînant submersions marines, inondations, salinisation des sols, perturbations agricoles et tensions sur les ressources en eau. Face à ces enjeux, l'adaptation devient une nécessité. Les cartes et les géodonnées sont des outils stratégiques pour accompagner l'État et les élus dans la recomposition des territoires et la gestion des impacts environnementaux. C'est dans cette perspective que le directeur général de l'IGN s'est rendu, pour la première fois, en Martinique et en Guadeloupe. Ce déplacement inédit a été particulièrement apprécié par les nombreux interlocuteurs rencontrés : élus régionaux et municipaux, représentants des services de l'État, agences en charge de la biodiversité et de l'eau, ONF, plateformes géomatiques, exploitants agricoles, ainsi qu'acteurs du secteur technologique. L'objectif de ces rencontres était d'échanger autour des changements des territoires et des besoins en données pour mieux les anticiper et les piloter.



Figure 5: Montagne Pelée depuis Saint-Pierre (Martinique) – modélisation 3D à partir de la BD TOPO et de la BD ORTHO



Figure 6: Le Prêcheur au pied de la montagne Pelée Martinique

Activités conduites en 2024 :	Activités prévues en 2025 :
<p>Martinique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie de l'occupation des sols à grande échelle, • Images satellites Pléiades produites, • Finalisation de la cartographie du réseau hydrographique, entamée en 2023. 	<p>Martinique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion BDTOPAGE issue du thème hydrographique de la BDTOPPO, • Prise de vue aériennes 2025 à 20 cm en vue de la constitution de la BD Ortho de ce territoire (disponibilité 2026) <p><i>L'acquisition des données Lidar HD est reportée à 2026.</i></p>
<p>Guadeloupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Début de la cartographie de l'occupation des sols à grande échelle (intelligence artificielle), • Images satellites Pléiades réalisées, • Traitement des données Lidar HD acquis en 2023, en vue de leur diffusion. 	<p>Guadeloupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des données Lidar HD, acquises en 2024, • Couverture satellite Pléiades Néo envisagée.
<p>Guyane :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des orthophotographies réalisées en 2023. Montage avec les acteurs locaux du projet d'orthophotographie 2025 (analyse des besoins), • Lancement d'une étude sur la cartographie automatique de la biomasse forestière, • Étude des besoins et définition d'une nomenclature pour la cartographie des formations végétales. 	<p>Guyane :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prises de vue aériennes pour le littoral et les frontières (Oyapock et Maroni), • Lancement de la production d'une cartographie de l'hydrographie grande échelle, • Cartographie à grande échelle de l'occupation des sols, • Étude de faisabilité pour la cartographie automatique de la biomasse forestière.
<p>Réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des habitats naturels réalisée en partenariat avec l'OFB, PatriNat et les Conservatoires botaniques nationaux, • Études préliminaires pour la cartographie du réseau hydrographique grande échelle 	<p>Réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prises de vue aériennes (orthophotographie en 2026), • Production de la cartographie du réseau hydrographique grande échelle • Mise à disposition des données Lidar HD acquises en 2023
<p>Mayotte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des orthophotographies de 2023, • Publication des résultats de la campagne 2023 pour la rénovation du réseau géodésique, • Réalisation express du portail https://mayotte.ign.fr/ pour aider les secours suite au cyclone Chido. 	<p>Mayotte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition des données Lidar HD dans le cadre d'un projet Litto3D en partenariat avec le Shom,
	<p>TAAF :</p> <p>Production d'une nouvelle cartographie des TAAF et création d'une BDTOPPO en mode collaboratif</p>
	<p>Tous les DROM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des formations végétales (Guadeloupe et Martinique 2022 par IA, bande côtière Guyane 2022 par IA (carte de chaleur uniquement), Réunion 2022 par IA (carte de chaleur uniquement), Mayotte 2023 version par photo-interprétation et version par IA (carte de chaleur uniquement) • Mise au point de la méthodologie pour un inventaire forestier DROM • Modernisation du fond SCAN100 (cartographie au 1:100 000), • Développer le projet de vues immersives Panoramax

SECTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

• Energie

La transition énergétique est un enjeu de premier ordre pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 tout en continuant à répondre aux besoins des Français. Elle se traduit en particulier dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et d'autres outils de gouvernance nationale et territoriale. Le 10 mars 2023, a également été promulguée la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables (APER), qui a pour objectif d'accélérer leur déploiement à court terme et de garantir ainsi la sécurité d'approvisionnement énergétique de la France.

L'année 2025 sera marquée par :

- l'adoption des troisièmes éditions de la SNBC et de la PPE, que le Gouvernement a mis en concertation publique fin 2024 ;
- la transposition de la directive RED III, qui prévoit notamment de nouvelles fonctionnalités devant être intégrées dans le portail cartographique des EnR.

Situation

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi APER, l'IGN, en partenariat avec le Cerema, développe depuis 2023 un portail cartographique des énergies renouvelables (EnR) pour la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC). Grâce à ce portail, l'Etat met à la disposition des communes de nouveaux outils leur permettant de définir à l'échelle locale des zones dites « d'accélération » (ZAER), c'est-à-dire propices à l'implantation de nouvelles installations de production d'énergies renouvelables terrestres. Ce portail est devenu un outil essentiel pour la planification territoriale de la transition énergétique.

Constatant le succès du portail EnR, qui a régulièrement évolué depuis sa mise en ligne au printemps 2023 afin de s'adapter au mieux aux besoins exprimés par les utilisateurs, la DGEC, l'IGN et le Cerema poursuivront en 2025 les travaux communs sur celui-ci.

Actions d'animation

Afin de faciliter et de promouvoir la saisie de zones d'accélération par un maximum de communes, l'IGN et le Cerema ont proposé à celles-ci un accompagnement dédié, reposant notamment sur l'animation d'une communauté d'entraide, la présence lors d'événements et de salons (Salon des maires 2024), des webinaires et des permanences hebdomadaires.

En 2024, l'IGN et le Cerema se sont appuyés sur les retours utilisateurs des communes, des services déconcentrés et d'associations, recueillis lors d'ateliers, pour faire évoluer le standard des ZAER. Un accompagnement a également été proposé aux Chambres d'Agricultures pour la définition d'un standard lié aux documents cadres pour l'installation de centrales photovoltaïques au sol en zones agricoles en vue d'une intégration de ces données sur le portail.

Objectifs 2025

2025 devrait être marquée par une seconde vague de saisie de ZAER à l'occasion de la publication de la troisième PPE. L'IGN et le Cerema poursuivront le développement de l'offre de services autour du portail, tant au niveau des fonctionnalités, que des données disponibles. Plus que jamais, la DGEC, l'IGN et le Cerema ont pour ambition de mettre la satisfaction des utilisateurs au cœur de leur programme de travail. C'est pourquoi l'année 2025 débutera par un diagnostic visant à identifier des solutions pour rendre l'outil plus intuitif et améliorer l'expérience utilisateur. En 2025 l'IGN procèdera aussi, d'une part, à la mise en open data de la première la base nationale des zones d'accélération des énergies renouvelables (BNZAER) concaténant l'ensembles des zones arrêtées lors de la première campagne, et d'autre part, au développement des nouvelles fonctionnalités requises par la directive Red III. Enfin, sur la base des données rassemblées pour le portail EnR, il s'agira de bâtir, conjointement avec le Cerema, un référentiel national des énergies renouvelables à entretenir dans le temps avec les services déconcentrés de l'Etat. Ce référentiel pourra être développé en collaboration avec l'OFB dans le cadre du Centre d'administration du référentiel technique du SI Biodiversité (Caret) que l'Office pilote.

● Transports et mobilités

Les enjeux de l'État en matière de transports sont dictés par la loi d'orientation des mobilités, la loi Climat et Résilience et la directive européenne afférentes aux systèmes de services intelligents. Les pouvoirs publics doivent encourager des modes de déplacement innovants et sûrs, inclusifs et respectueux de l'environnement. Dans un secteur marqué par la multiplicité des acteurs, tant publics que privés, l'IGN s'efforce de maximiser son impact en privilégiant l'ouverture, le développement de partenariats et une approche collaborative axée sur la co-construction de ressources communes. Cela inclut notamment la réponse à un besoin croissant pour un référentiel routier souverain, fiable, précis et interopérable, destiné à être enrichi et partagé par l'ensemble des parties prenantes.

Situation

En 2024, l'IGN a poursuivi sa collaboration avec la Délégation à la sécurité routière (DSR) pour maintenir une base de données des repères routiers et des services de géocodage et d'itinéraires, tout en actualisant la base de données nationale des transports exceptionnels.

Dans le domaine du soutien à la sécurité civile, dans le cadre du projet NexSIS pour développer une base de données routière navigable, l'IGN a réalisé une première vague de prestations d'enrichissement de la BD TOPO® à partir des données des services d'incendie et de secours.

L'IGN a piloté avec le Cerema les ateliers prévus dans le cadre du GT « route » lancé fin 2023 sous l'égide du CNIG. Une 1^{ère} phase d'identification des informations utiles à la constitution d'un référentiel commun a ainsi été menée. Au regard des multiples besoins exprimés dans cette enceinte, l'IGN va lancer en 2025 une investigation complémentaire dans le cadre de la fabrique des Géo-communs.

Par ailleurs, dans le cadre d'une modernisation des standards aéronautiques et de la chaîne de production IGN la réflexion menée en collaboration avec la DGAC et le MINARM a permis d'aboutir à un consensus autour d'une reprise par ces derniers de la production cartes OACI et LFC en 2026.

Objectifs 2025

L'IGN souhaite contribuer au développement d'une base mutualisée pour l'infrastructure routière et va :

- Accompagner la DGITM dans sa réflexion et la mise en place d'un référentiel national routier (en remplacement du RIU) en cohérence avec la démarche IGN de développement d'un commun de la route et les investigations complémentaires prévues en 2025 pour établir une définition des spécifications d'un socle commun de la route.
- Lancer dans le cadre de la fabrique des Géocommuns, une investigation, en mode start-up d'Etat, des besoins constitutifs d'un « commun de la route »
- Poursuivre la construction progressive d'une base routière partagée, en bénéficiant notamment de la base routière navigable développée pour la sécurité civile. Il s'agira notamment de :
 - Poursuivre l'effort de collecte des données sur les panneaux routiers en collaboration avec les SIS en s'appuyant la base immersive Panoramax pour améliorer les informations de circulation de la base pour le projet NEXSIS ;
 - Réaliser la 4^{ème} mise à jour de la base nationale des transports exceptionnels pour la DSR (DSR-TE), et poursuivre l'optimisation des services collaboratifs de contribution directe ;
 - Finaliser une nouvelle convention avec la DSR en réponse à ses besoins et à ceux de l'ONISR pour consolider et optimiser le processus d'entretien de la base des points de repères routiers et également assurer le maintien en conditions opérationnelles des API géocodage et itinéraires opérées dans la Géoplateforme.
- Dans le cadre de la construction du jumeau numérique de la France, pour suivre les échanges avec les acteurs tels que la DGITM et SNCF réseaux intéressés par les perspectives offertes et préciser l'opportunité d'initier avec eux un cas d'usage prospectif autour du transport et des mobilités.
- Assurer la production de la production des éditions 2025 des cartes OACI et LFC et accompagner la DGAC et le MinArm dans leur reprise de la production des cartes à partir de 2026.

● Santé et affaires sociales

Le 4^{ème} Plan national santé-environnement copiloté par les ministères de la Transition écologique et de la Santé, fait suite à de fortes attentes citoyennes sur ces questions ainsi qu'à une mobilisation croissante du monde de la recherche. Il propose de grandes orientations pour mieux étudier les liens entre santé humaine et exposome et limiter les risques identifiés. L'IGN s'inscrit dans cette démarche en fournissant des données environnementales et des outils.

Situation

L'engagement de l'IGN en appui à la politique publique de santé se traduit à ce jour notamment par le projet **GEO-K-PHYTO** qui a instauré un dispositif de surveillance épidémiologique des cancers en lien avec les expositions environnementales aux produits phytosanitaires. Il s'accompagne désormais d'un Conseil scientifique d'experts indépendants qui doit en valider la démarche étape après étape.

Objectifs 2025

Sur les plans institutionnel et opérationnel, l'IGN projette en 2025 de :

- Finaliser la mise à jour des données sur les vignes et les vergers dans sa BD TOPO grâce à l'intelligence artificielle et aux avancées permises par le projet Géo-K-Phyto ;
- Faire connaître cette démarche et ses résultats aux acteurs de la recherche médicale qui s'intéressent aux liens entre facteurs environnementaux et santé publique pour en multiplier les usages ;
- Travailler de concert avec l'ensemble des acteurs concernés pour identifier les cas d'usages potentiels d'un Jumeau numérique de la France et de ses territoires en lien avec les politiques publiques de santé. Un tel projet pourrait faciliter le traitement de données complexes pour mieux protéger la santé des populations, améliorer le système de soins et mieux faire face à des situations exceptionnelles.

● Culture

L'intérêt des données géographiques pour le secteur culturel n'est pas intuitif. Elles sont pourtant très utiles pour l'archéologie, la conservation du patrimoine, l'accès à la culture, etc. La transition numérique voulue par le Ministère de la Culture et l'utilisation de nouveaux outils pour la recherche (en archéologie, conservation du patrimoine...) font de la donnée – géographique notamment – un enjeu majeur. L'IGN travaille donc à renforcer ses liens avec les acteurs concernés pour les sensibiliser aux données et outils susceptibles de leur être utiles.

Situation

En 2024, une nouvelle version, plus résolue et plus contrastée, de la carte de Cassini a été produite en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France (BnF) et mise en ligne sur le Géoportail.

Objectifs 2025

L'objectif pour 2025 est de mener les actions institutionnelles suivantes :

- Mettre à jour et multiplier les données sur les lieux de culture en France dans différents supports de diffusion de l'IGN ;
- Valoriser le patrimoine national appartenant à l'IGN et à d'autres institutions, avec par exemple la numérisation et la diffusion d'un nouvel exemplaire de la Carte de Cassini – celui du Roi – en partenariat avec les Archives nationales ;
- Etudier les cas d'usage potentiels d'un Jumeau numérique dans le secteur de la culture.

● Enseignement et éducation

Dans une société où le numérique bouleverse les modes d'accès aux savoirs, les politiques publiques contribuent au développement de l'usage du numérique dans l'enseignement. Dans ce contexte, le ministère de l'éducation nationale soutient la diffusion des ressources numériques pour l'École à travers Lumni Enseignement, plateforme éducative numérique de l'audiovisuel public éditée par l'INA.

Le Gouvernement a publié en 2024, le plan d'action 2024-2027 pour une politique ambitieuse de la donnée au service de l'éducation nationale, ayant pour objectif de développer une culture forte de la donnée, mais également de s'emparer de sujets comme l'IA.

Situation

Depuis de nombreuses années, l'IGN initie le jeune public à l'utilisation des géodonnées et lui donne les moyens de mieux comprendre le monde à travers l'information géographique.

A ce titre, le service Edugéo est présent depuis septembre 2022 sur Lumni Enseignement. A travers cette plateforme, l'IGN a pu valoriser différents contenus liés à ses activités « cœur de métier » et s'investir dans la sensibilisation des élèves aux enjeux de l'anthropocène, notamment en mettant en avant les différents cas d'usage développés grâce à l'IA comme l'occupation du sol à grande échelle (OCS GE).

Actions d'animation

En 2024, l'IGN a lancé une réflexion autour d'une carte des écoles d'un nouveau genre, qui pourrait venir compléter la traditionnelle carte des limites administratives dans les classes.

L'IGN a aussi été sollicité par Lumni Enseignement pour la co-construction avec une enseignante d'Histoire-Géographie d'une piste pédagogique à destination du FIG 2024 avec le thème « Terres ». Le sujet s'est orienté vers les effets du climat sur l'environnement de la Baie de Somme.

Objectifs 2025

1. Développer les relations avec la Direction du numérique pour l'éducation, la Direction générale de l'enseignement scolaire et les Interlocuteurs académiques pour le numérique.
2. Continuer à identifier avec Lumni Enseignement les besoins des enseignants en contenus liés à la carte et à la description du territoire en s'appuyant sur une enquête.
3. Réaliser un benchmark auprès de plusieurs administrations qui s'engagent sur les sujets éducatifs pour connaître leur positionnement stratégique sur cette thématique.

OFFRE DONNEES ET SERVICES



L'offre de données et services de l'IGN a vocation à rendre accessible au plus grand nombre les données et services de l'institut ainsi qu'à constituer le socle long terme d'appui aux politiques publiques de l'institut, ainsi qu'à. En complément de données et services génériques, elle accueille, maintient, enrichit et complète les données et services développés pour répondre à des besoins de politique publique.

Cette offre a pour objectif de proposer un socle complet et cohérent de produits permettant :

- d'une part de rendre accessibles et exploitables l'ensemble des données de description du territoire français et de son évolution pour le comprendre mais également développer des services d'analyse, des simulations utiles à des secteurs et des politiques publiques très variés ;
- d'autre part d'offrir la possibilité de mettre en cartographie des données multiples, afin de mobiliser la puissance du médium cartographique, et favoriser leur partage, leur compréhension et leur appropriation par l'ensemble de la population française.

L'enjeu de production et de diffusion de données de références est essentiel pour l'institut. Cet engagement permanent vise à produire des données de qualité, précises, exhaustives, et cohérentes, qui répondent à la fois à des besoins de politique publique mais aussi à l'ensemble des besoins des acteurs publics et économiques du territoire. Cela nécessite également de pouvoir proposer des données pérennes, mises à jour régulièrement et historisées.

L'institut propose ces données et ces services de la manière la plus ouverte possible (données en open data, code en open source...) et cherche à les décliner pour l'ensemble des utilisateurs et des communautés d'usage, des experts aux citoyens en passant notamment par les développeurs. L'offre se développe enfin autour des trois grands axes de la boussole de l'IGN : être observateur du territoire national en continu et notamment de l'anthropocène, être acteur des communs numériques et être compagnon des découvertes et des représentations.

Cette offre est présentée ci-dessous autour de trois ensembles : tout d'abord produire des données de référence, ensuite représenter le territoire, enfin collaborer, partager et diffuser.

PRODUIRE DES DONNÉES DE RÉFÉRENCE

• Ortho-images aériennes et satellites

L'IGN produit deux couvertures image récurrentes du territoire :

1. D'une part la BD ORTHO®, une couverture nationale et triennale du territoire en ortho-images aériennes à 20cm de résolution en couleurs (RVB) et infrarouge. Cette donnée socle sert aujourd'hui à :
 - la production de nombreuses bases de données pour l'occupation et l'usage des sols (OCSGE, Carhab), la forêt (BD FORET®) et des modélisations 3D du terrain (MNS de corrélation)
 - la mise à jour la BD TOPO® et l'entretien du Registre Parcellaire Graphique (RPG) dans le cadre de la Politique Agricole Commune.
 - Comme fonds de carte au quotidien, dans des outils publics et métier pour de nombreux professionnels mais aussi dans des services plus grand public.
2. D'autre part, une couverture nationale annuelle par satellite (SPOT 6/7) à une résolution de 1,5m

Les prises de vues aériennes (PVA) sont réalisées chaque année sur une période estivale allant d'avril à octobre. Le programme d'acquisition suit une logique départementale ou territoriale tout en tenant compte des contraintes d'actualité des programmes RPG et OCS GE.

Quelques mois après le vol, une ortho express est mise à disposition des utilisateurs en flux tuilés afin de permettre de disposer d'images exploitables rapidement. Cette ortho-image calculée automatiquement et sans correction géométrique interactive est désormais "vraie" c'est à dire que les éléments de sursol ne sont pas déversés cela offre une meilleure visibilité du sol (avec pas ou peu de zones cachées) et une meilleure précision géométrique des objets en sursol afin moins de décalage que sur la BD ORTHO®, notamment sur les bâtiments.

Bilan du programme 2024

Les travaux 2024 ont permis, pour ce qui est des prises de vues aériennes, de :

- Terminer le traitement des images acquises par l'IGN en 2023 et produire les 1ers départements 2024
- Assurer les acquisitions sur 35 départements métropolitains (sur 38 programmés initialement), sous-traiter une acquisition sur la Guadeloupe (971), Saint-Barthélemy (977) et Saint-Martin (978) et lancer un marché d'acquisition sur la Martinique (972) ;
- Tester un premier vol par bloc sur les Hauts-de-France et l'Île-de-France.
- Expérimenter des densifications de vol sur une sélection de grands centres urbains (Paris, Bordeaux Montpellier...) afin de tester des reconstructions 3D et des améliorations de gestion des dévers dans la BD ORTHO®.

En 2024, l'intégralité des départements volés ont ensuite fait l'objet d'une Ortho express « vraie » : il s'agit d'une orthophotographie sans correction géométrique interactive, calculée automatiquement avec l'aide d'un modèle numérique de surface, lui permettant d'être à la verticale en chaque point. Cette opération a l'avantage notamment de limiter les dévers sur les bâtiments permettant d'améliorer la précision géométrique de leur saisie par exemple ou encore les résultats de détections par IA.



BD ORTHO classique et en rouge, les bâtiments BD TOPO



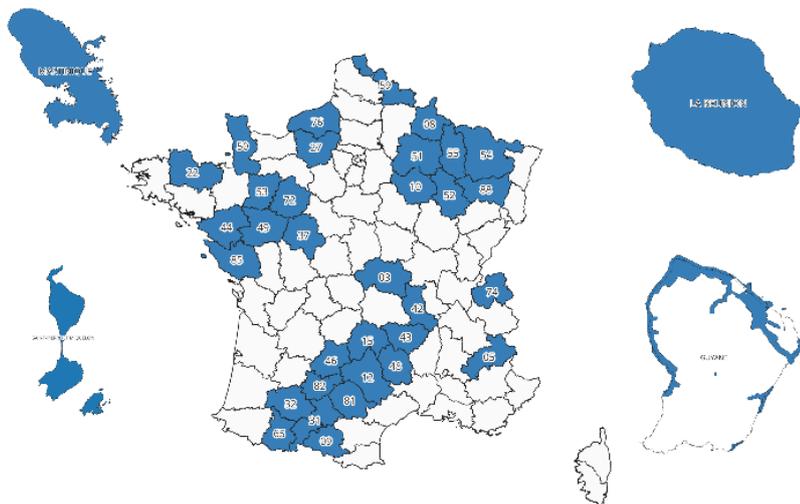
ORTHO Express vraie

Du côté des activités satellitaires, ont été notamment réalisées :

- Une mosaïque Pléiades à partir des acquisitions 2023 sur la Guyane ;
- La couverture nationale SPOT 2024.

Programme 2025

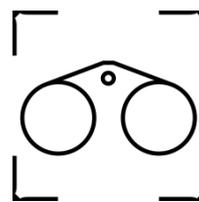
Le programme de PVA et orthos 2025 intègre 35 départements métropolitains, la Martinique, la Réunion, Saint Pierre et Miquelon et la Guyane.



Une nouvelle expérimentation d'acquisition par blocs sera réalisée sur la région Grand Est pour optimiser les temps d'acquisition.

Cette année encore, une couverture nationale SPOT d'ortho-images acquises dans l'année est prévue, au titre du plan annuel, de même qu'une couverture Pléiades sur les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) dans le cadre d'un partenariat avec la Préfecture de ce territoire.

ZOOM SUR : un nouveau dispositif partenarial et technologique au service de l'observation des territoires



Dans un contexte de pressions accrues sur le territoire et d'enjeux croissants de transition écologique, énergétique et agricole, l'observation régulière du territoire revêt une importance croissante. Les besoins liés aux politiques publiques évoluent vers des données plus spécifiques, plus détaillées ou plus fréquemment actualisées. Et l'accès à de larges couvertures image est indispensable comme socle à la production de nombreuses données pour le suivi des territoires.

Face à ces besoins, les dispositifs existants atteignent leurs limites en matière de capacité et de logistique. Toutefois, le contexte technologique est extrêmement évolutif et les sources de données se multiplient. A cet égard, le déploiement de nouvelles constellations satellitaires à très haute résolution, telles Pléiades Neo (30 cm) et CO3D (stéréo synchrone à 50 cm) ouvre de nouvelles perspectives en matière de couvertures images récurrentes des territoires. Tout comme les données issues des constellations Sentinel du programme Copernicus, apportent une grande richesse spectrale et un fort potentiel d'analyse des dynamiques temporelles des territoires. Les évolutions technologiques touchent également le secteur des caméras aériennes, dont les performances s'améliorent afin de couvrir de plus amples territoires et proposer de nouveaux couplages entre capteurs.



Sur le plan technique, l'approche multi-sources et la complémentarité entre capteurs apparaît ainsi comme une solution pour répondre aux besoins des politiques publiques. Cela amène l'IGN à penser une **nouvelle stratégie d'acquisition de données**, dans une démarche **multi-capteurs et multi-acteurs**, et à concevoir **des mixtes technologiques optimaux** pour réaliser, entretenir et diffuser l'ensemble des produits qui en découlent. Cette adaptation concerne aussi bien les référentiels images que les modèles IA dédiés à des applications thématiques, telles que l'occupation du sol ou la cartographie des essences forestières. Ce défi devra être relevé en maîtrisant la qualité des produits, ainsi que les coûts et délais d'acquisition, de traitement et de diffusion. **L'institut a initié de premières expérimentations s'appuyant sur la complémentarité aérien/satellitaire** : utilisation de séries temporelles Sentinel 2 pour améliorer les résultats de l'OCSGE, démonstrateur d'un référentiel image multi-sources à 20/30cm de résolution sur les départements 04/05, etc.

Sur le plan partenarial, l'IGN a rassemblé en 2024 **un premier Comité des commanditaires en imagerie aérienne et spatiale**. Coanimé avec le CNES, il vise à fédérer les acteurs publics nationaux et régionaux intéressés pour piloter des programmes de couvertures aériennes et spatiales répondant mieux à leurs nouveaux besoins dans une logique de mutualisation des moyens financiers et des capacités techniques. Ce dispositif à gouvernance partagée devrait faciliter dans la durée l'acquisition de référentiels images plus fréquents, aux sources de données plus variées et aux modalités d'acquisition adaptées.

Objectifs 2025 :

Dans la continuité de ces actions, l'Institut travaillera avec des partenaires motivés à l'élaboration d'une offre de produits et de services multi-sources adaptée aux besoins des politiques publiques nationales et régionales. Il s'agira de construire progressivement des référentiels images, de développer un hub d'images, et de tirer le meilleur parti des images du programme Copernicus. Ce programme de travail nécessite d'adapter les chaînes de production d'orthophotographies aériennes et satellitaires ainsi que les chaînes de production thématique pour les rendre agnostiques en matière de source de données. C'est également une opportunité de réfléchir à l'optimisation de la mise à jour des produits, notamment grâce à la détection de changements (cf. zoom « Feuille de route IA »). Pour réaliser ce programme ambitieux, l'Institut pourra s'appuyer sur ses partenaires publics et privés (cf. section « Innover avec les écosystèmes, s'appuyer sur des partenariats industriels : Datalliance et IGNfab » page 73).

• BD Topo® et produits dérivés

Le produit BD TOPO® et ses produits dérivés (BDCARTO®, Admin Express, IRIS...) sont des données nationales socle, de référence, source d'élaboration de données souveraines ou de géo-communs.

La BD TOPO® est directement utilisable pour la définition, la mise en œuvre ou l'élaboration des politiques publiques mais aussi en réponse à des grands projets nationaux.

En 2025, les innovations techniques obtenues grâce au programme Lidar HD et aux travaux liés à l'Intelligence artificielle seront mises à profit de la BD TOPO® pour optimiser encore les processus de production permettant la réduction de la charge liée à l'entretien et à la production de la donnée.

En parallèle, la BD TOPO® s'engagera pleinement en 2025 dans le chantier BD France, un produit qui a notamment vocation à intégrer plus directement la logique de géo-communs en évoluant vers une base ouverte aux contributions externes, co-construite, enrichie et mise à jour avec des communautés de partenaires et d'utilisateurs.

Entretien et diffusion des référentiels

Mise à jour en continu

L'IGN continuera à mettre à jour la BD TOPO® en 2025 :

- En mobilisant une centaine d'agents répartis dans les 5 directions territoriales, pour assurer la mise à jour en continu sur les thèmes ou attributs identifiés comme stratégiques et nécessaires, répondant aux besoins des politiques publiques et des projets ;
- En poursuivant le développement de la contribution collaborative (directe ou indirecte) avec les acteurs institutionnels locaux (SDIS, conseil départementaux, Métropoles...) et nationaux (ministères, établissement publics, associations)

Une offre ouverte, complète et actualisée accessible sur cartes.gouv.fr

L'IGN s'engage à poursuivre la diffusion en accès libre d'une offre complète sous différents formats comprenant les 4 éditions par an de la BDTPO et ses produits dérivés :

- Les produits thématiques à grande échelle : gamme Admin Express (5 produits), limites d'IRIS (2 produits), et BAN PLUS (base faisant le lien entre les adresses de la BAN et son environnement) ;
- Les produits moyenne et petite échelle : BDCARTO® et européens.

L'IGN basculera complètement en 2025 l'accès et le téléchargement de ses bases de données du site géoservices vers le nouveau catalogue « [cartes.gouv](https://cartes.gouv.fr) ».

Une offre plus facilement intégrable

Depuis décembre 2024 l'IGN met à disposition un produit différentiel en téléchargement sur des emprises régionales et nationales sur l'ensemble du contenu BD TOPO. Ce produit permet d'identifier plus facilement les évolutions géométriques et sémantiques entre deux éditions trimestrielles successives. Ce produit désormais accessible en téléchargement, s'enrichira en 2025 d'une offre de flux différentiels permettant de visualiser à l'échelle de la France les trois types d'évolution d'objets à savoir : les créations, les modifications et les suppressions.

Des référentiels qui évoluent...

Outils collaboratifs : Cap vers « [cartes.gouv](https://cartes.gouv.fr) »

L'année 2025 sera marquée par la bascule progressive des fonctionnalités de l'espace collaboratif, plateforme de signalement et de contribution des évolutions sur les données IGN à Cartes.gouv avec une expérience utilisateur améliorée.

L'ouverture d'une vingtaine de guichets de saisie directe à destination des SDIS, Conseil départementaux, et des premières agglomérations motivées permet déjà d'entretenir collectivement les attributs et la géométrie du graphe routier, des bâtiments et autres informations touristiques. En 2025, de nouveaux guichets seront ouverts à destination des Directions départementales des territoires pour mettre à jour collectivement le réseau hydrographique. Pour réussir et accélérer ce déploiement, l'IGN lancera les premières étapes de son chantier labellisation.

Déployer le collaboratif en s'appuyant sur un système de labels.

Pour concrétiser notre ambition d'ouverture de la BD TOPO®, l'IGN prévoit courant 2025 de lancer une **première phase du dispositif de labellisation** à destination des partenaires publics ou des communautés contributives habilités à enrichir et mettre à jour en autonomie la donnée. Cette certification aura pour objectif de valoriser et de responsabiliser le partenaire sur son activité de mise à jour des informations topographiques dont il a une compétence avérée. La réussite de labellisation passe également par la mise en place à l'IGN d'une chaîne de contrôles et de rapportage automatisée permettant d'assurer l'intégrité de la base et d'accompagner le contributeur.

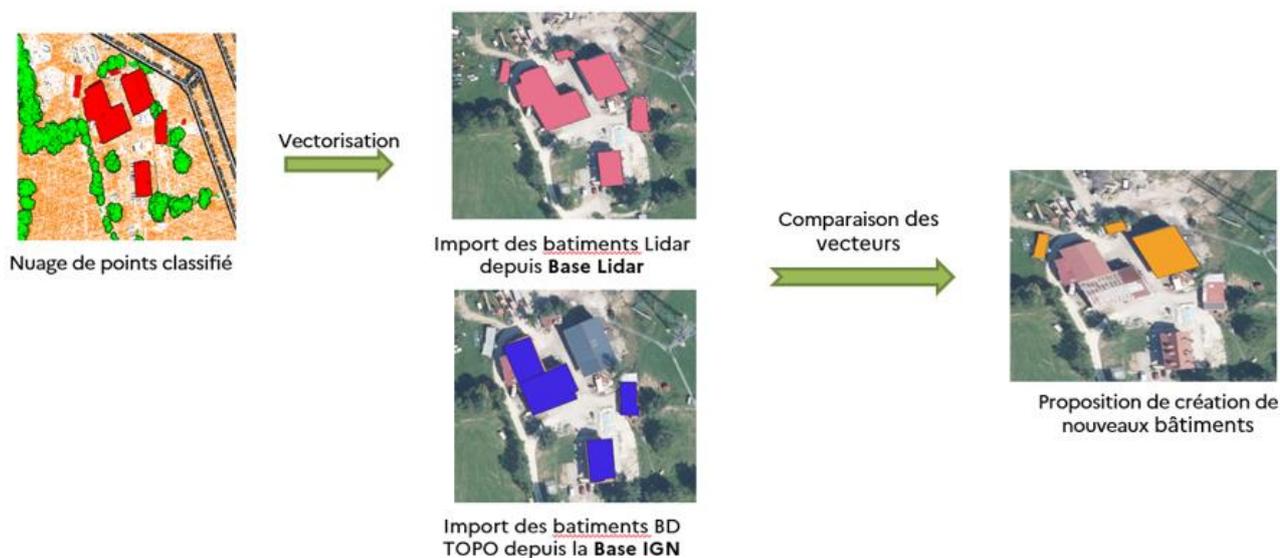
Investir et participer au déploiement de géo communs.

En 2024, la BD TOPO® a intégré l'identifiant unique RNB sur les 49 millions de bâtis. En 2025, l'IGN et l'équipe RNB œuvreront à mettre en place le dispositif de synchronisation RNB/BD TOPO® pour faire vivre l'identifiant prenant en compte les mises à jour géométriques coté BD TOPO®. De plus, l'IGN mettra à disposition son réseau d'animation dans les territoires pour accélérer le déploiement du RNB.

En 2024, l'IGN a réintroduit un thème adresse et mis à disposition un nouvel attribut (le Lien Objet Support - LOS) pour faciliter l'utilisation des données issues de la base adresse nationale (BAN) avec les voies de la BD TOPO®. En 2025, l'IGN poursuivra l'exploitation de la BAN pour la mise à jour des odonymes sur les voies.

L'innovation technique à des fins d'optimisation et d'enrichissement de la production

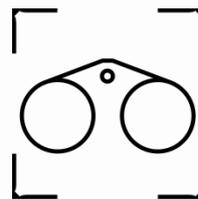
De nombreuses innovations de processus ont été mises en production en 2024 autour de l'IA et du Lidar HD notamment. Les cartes de chaleur de l'OCS GE sont utilisées désormais systématiquement pour cibler les changements des bâtiments entre les orthophotographies et la BD TOPO®. En 2025, l'IGN prévoit encore plusieurs améliorations sur la donnée et sur ses dispositifs de production : le recalage massif en 2D des bâtiments grâce aux nuages de point Lidar HD, la mise en place d'une chaîne d'extraction des enveloppes bâtiments par IA incluant des post-traitements vecteurs automatiques via Frame Field et le recalage en Z du réseau routier principal sur le MNT issu du Lidar HD.



Vers la BD France

Le chantier BD France, un produit qui a notamment vocation à intégrer plus directement la logique de géo-communs en évoluant vers une base ouverte aux contributions externes, co-construite, enrichie et mise à jour avec des communautés de partenaires et d'utilisateurs. Ces enjeux devront être conjugués avec le besoin de production de données de référence : cohérence, exhaustivité, historicisation... En 2025, les équipes de l'institut vont investiguer les meilleures manières de construire et développer cette BD France, tant d'un point de vue de structure d'outil SI et notamment de base de données, d'un point de vue de processus de vie de la donnée mais aussi de produit final. Dans le même temps et de manière complémentaire, les thématiques hydro et transports ont été choisies pour faire l'objet de premiers travaux en méthode produit. L'objectif étant de proposer des *minimum viable products* (MVP) sur ces thèmes au cours de l'année. (voir plus de détails ci-après)

ZOOM sur le chantier “BDFrance”



VERS UNE NOUVELLE AMBITION DE DESCRIPTION DE REFERENCE DU TERRITOIRE, SOUS FORMAT VECTORIEL, ACCESSIBLE À TOUS ET PERMETTANT L'APPROPRIATION ET LA PRODUCTION PARTAGÉE DE LA DONNÉE PAR UNE MULTIPLICITÉ D'ACTEURS

La BDTOPO® évolue année après année, avec de multiples changements de contenu ou de modèle en réponse aux besoins de ses partenaires, de ses utilisateurs, de projets ou de communs. Ce n'est plus aujourd'hui une base de données produite exclusivement par les agents IGN. C'est une base de données qui s'est enrichie mais aussi complexifiée pour des utilisateurs souhaitant simplement mettre des phénomènes en carte. C'est le moment de s'interroger sur un état de l'art en matière d'architecture, de technologie, de format et d'outils pour améliorer la découvrabilité et l'utilisation de notre offre de description du territoire et déployer de façon plus intégrée, la production collaborative de données.

La BDFrance est une opportunité pour l'IGN de “remettre à plat” le contenu et l'organisation des différentes bases descriptives du territoire pour aboutir à un nouvel ensemble architecturé de données, constituant la description de référence du territoire.

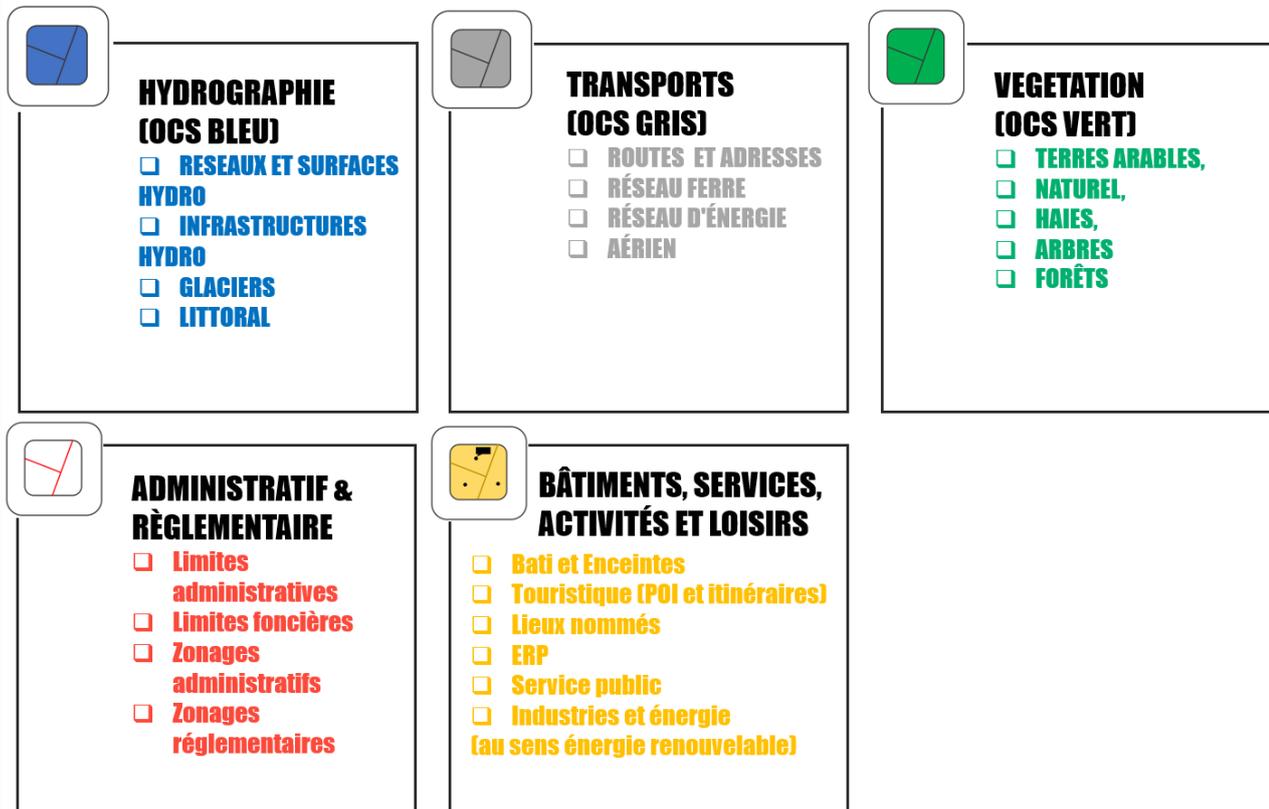
La BDFrance est guidée par un ensemble d'enjeux qui pose la vision de ce chantier :

- Produire, coproduire et diffuser la nouvelle description topographique de référence, au cœur des usages et de l'activité IGN
- Apparaître comme l'état de l'art en matière de technologie de base de données (cloud, hub, temps réel, architecture et services associés)
- Rendre l'offre plus lisible et simplifier l'usage de la donnée pour nos utilisateurs d'aujourd'hui et demain, individus comme robots.
- Permettre à des utilisateurs différents de parler du même objet, d'utiliser et d'alimenter la BD France dans une logique de commun en proposant une base et des outils nativement pensés pour la contribution.
- Décloisonner l'activité socle et l'activité d'appui aux politiques publiques et faciliter le rapprochement des financements des projets vers l'alimentation du référentiel socle.
- Adopter une approche cohérente en évitant une organisation éclatée des produits et des bases de données de référence, éviter la duplication d'objets et des représentations parfois non-cohérentes.
- Développer une gouvernance pour chaque thème avec des partenaires permettant la co-construction, la co-décision mais également le co-financement.

La BDFrance, une refonte de l'offre autour de la description de référence vecteur du territoire

La BDFrance est l'occasion pour l'IGN de transformer son offre dans l'optique de simplifier sa compréhension et son utilisation mais aussi de faciliter son accès.

A ce titre, l'IGN étudie une offre à 2 niveaux, avec un premier niveau **ESSENTIEL qui sera le socle minimal des données utiles** pour décrire et représenter le territoire. Socle sur lequel l'IGN s'engagerait à maintenir et en serait le principal contributeur. Un deuxième niveau **EXPERT découpé sous forme de pack thématique** permettrait à des communautés contributrices d'enrichir chaque niveau de cette base essentielle, avec des informations davantage métiers, destinées aux utilisateurs qui veulent aller plus loin dans l'analyse de certaines thématiques. Les données contenues dans ces packs thématiques proviendraient majoritairement des projets réalisés en appui aux politiques publiques ou de dispositifs collaboratifs métiers réalisés entre acteurs dont l'IGN pourrait être le garant mais pas le principal contributeur.



Première ébauche d'un nouvel accès vers une offre de base de référence thématique (5 packs)

Vers un produit minimum viable (MVP en anglais) sur un premier pack BDFrance en 2025

Pour atteindre cet objectif, une petite équipe a été créée afin d'investiguer plusieurs axes (complémentaires et interdépendants) sur les technologies de base utilisées, le cycle de vie de la donnée (avec l'embarquement des contributeurs, utilisateurs et non utilisateurs) et le parcours d'accès à la donnée.

- **Technologie de base** pour identifier et mettre en œuvre une infrastructure cible en explorant les difficultés de l'infrastructure actuelle et en proposant des scénarios concrets à partir de cas usages d'utilisateurs.
- **Cycle de vie de la donnée** pour mettre en place une gouvernance opérationnelle et technique à l'échelle d'une thématique. Un premier MVP sera à construire autour du pack Hydrologie (OCS BLEU).
- **Design de l'offre** : pour rendre plus lisible et accessible le parcours d'accès à la donnée et les formats d'accès, en lien avec des utilisateurs et des non-utilisateurs.

• Occupation du sol

Dans le cadre de sa mission de description de la surface du territoire français et l'occupation de son sol, l'IGN pilote des activités relatives à l'occupation des sols au sens large.

Pour produire plus rapidement ces données, dans une dynamique d'observateur du territoire en continu, et ainsi mieux répondre aux enjeux majeurs de politiques publiques tels que le suivi de l'artificialisation des sols et le renouvellement de la cartographie des essences forestières, l'IGN a choisi de s'appuyer sur des procédés automatisés notamment par des méthodes d'intelligence artificielle (IA).

L'IGN produit et diffuse plusieurs bases de données qui décrivent l'occupation du sol :

- L'OCS GE ;
- La BD Forêt V1 et V2 ;
- Le registre parcellaire graphique (RPG) de l'ASP
- La cartographie nationale des habitats naturels et semi-naturels terrestres de métropole et d'outre-mer, à l'échelle du 1/25000 (CarHab)
- La BD Haie.
- Une couverture du sol par intelligence artificielle (CoSIA) ;
- Le thème végétation de la BD TOPO®

Bilan du programme 2024

- En 2022, une nouvelle chaîne de production de **OCS GE**, largement basée sur l'intelligence artificielle a été mise en place. Au 31 décembre 2024, la donnée **OCS GE** a été initiée sur la totalité du territoire et est diffusée sur 60 départements en 2 millésimes.

Un nouveau modèle IA enrichi, intégrant des mécanismes d'attention et plus précis sur la détection des « classes rare » a été mis en production. Il permet d'améliorer significativement la qualité des données tout automatiques produites avant reprises par photo-interprétation.

- **CoSIA**, produit initialement conçu comme une ressource intermédiaire de l'OCS GE, s'impose progressivement comme un nouveau produit utile, constituant une source riche et très détaillée de description du territoire et de suivi en continu de ses évolutions. Il est maintenant largement utilisé pour alimenter utilement la constitution ou la mise à jour d'autres bases dérivées thématiques. Deux millésimes France entière, soit 101 départements sur deux années, ont été calculés et sont diffusés sur le site cosia.ign.fr
- Les travaux autour de la mise à jour de la BD FORET se poursuivent. Les premiers travaux ont permis la diffusion d'une première donnée intermédiaire, un masque forêt / non-forêt (niveau 1 de la BD Forêt) sur la métropole. <https://geoservices.ign.fr/bdforet>.

Programme 2025

- L'année 2025 est celle la finalisation du programme initial de constitution de l'**OCS GE** nouvelle génération (production de 2 millésimes sur la France entière). En parallèle, l'IGN travaillera à améliorer ses outils de détection de changement (basés sur l'IA mais aussi sur des traitements et croisement sur des bases de données) afin de préparer la production d'un troisième millésime.
- **CoSIA** bénéficiera des améliorations du processus OCS GE et sera de nouveau publié, à partir du dernier modèle IA, afin d'avoir une cohérence France entière avec une qualité de détection améliorée. Une étude ainsi qu'une preuve de concept sera lancée afin d'évaluer l'utilisation de **CoSIA** pour la mise à jour régulière du thème végétation de la BDTPOPO® (Ces travaux s'inscrivent dans une démarche plus globale de constitution d'une offre essentielle et experte autour de l'occupation du sol topographique au sein du projet BD FRANCE). En parallèle, cette base de données sera utilisée dans la réalisation de produits de cartographie numérique ainsi que dans le cadre de projets spécifiques autour de sujets comme la description de la nature en ville et la prévision des risques incendie.

- En lien avec l'Agence Européenne pour l'Environnement, l'IGN va être producteur en 2025 de la mise à jour du produit **Corine Land Cover**. Il s'agit de produire, à partir d'images spatiales, à l'échelle européenne, une cartographie de l'occupation des sols. Ce produit est mis à jour depuis 1990 à un pas de temps de 6 ans.
- Après une phase préliminaire qui a conduit, entre autres, à la validation de l'utilité des données issues du programme LIDAR HD et des données Sentinel pour améliorer la détection IA sur les essences forestières, l'IGN va produire en 2025 des premiers modèles permettant de différencier les essences dans le cas de forêts mélangées. L'IGN compte s'appuyer pour cela sur l'utilisation de modèles dits de "fondation" (apprentissage auto-supervisés). Ces travaux pourraient servir à l'intégralité des processus IA déployés par l'IGN. L'IGN diffusera en outre une nouvelle version du masque forêt / non forêt. Ce nouveau masque permettra d'identifier les zones à usage agricole ainsi que les landes ligneuses. Un jeu témoin de la **BD FORET v3** sera produit selon le même processus que la BD Forêt v2 (photo-interprétation et passage terrain si nécessaire) afin d'évaluer de manière objective et sans biais les résultats obtenus par ces nouveaux processus IA. Dans les DROM (sauf sur la Guyane) l'IGN s'appuiera d'une part sur des modèles IA et d'autre part sur les cartographies forestières déjà existantes pour mettre à jour les données **BD FORET v3** via des processus largement automatisés. Sur la Guyane, une nomenclature cible pour la future cartographie forestière sera proposée, elle servira à produire des premiers résultats sur ce territoire pour lequel l'enjeu de connaissance aussi bien en termes d'emprise forestière que de biomasse, de stockage carbone ou de biodiversité est identifié.
- Dans le cadre de **l'observatoire de la haie**, l'IGN produira un référentiel national permettant de localiser et caractériser les haies ainsi qu'un certain nombre d'arbres hors-forêt.

• Parcelleaire cadastral

La DGFIP a décidé en juillet 2024 de ne pas engager la phase d'industrialisation de la Représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU) et de mettre fin au projet mené conjointement par l'IGN et la DGFIP.

Au regard de la charge, des coûts et des délais occasionnés par une généralisation du processus, ainsi que du constat commun que certains travaux de mise en géométrie ou en continuité des feuilles cadastrales relevaient davantage d'une réfection du cadastre que d'une remise en géométrie, et seraient plus efficacement opérés par des opérateurs de la DGFIP ayant compétence pour modifier le cadastre, la DGFIP a choisi d'interrompre le processus RPCU mené sur une base départementale. Elle a indiqué à l'IGN privilégier le fait de travailler à mettre en place un processus moins systématique et plus ciblé, incluant la constitution de plan neuf quand les défauts sont importants. Il revient à la DGFIP de préciser et partager son plan d'action.

L'IGN reste très conscient que les besoins et attentes concernant des données parcellaires redressées et superposables avec les données géographiques sont toujours présents.

Attentes utilisateurs :

Les utilisateurs du cadastre sont en forte demande d'un cadastre amélioré et unifié sur l'ensemble du territoire. Le plan cadastral est la référence en matière de découpage du parcellaire et du bâti (cf. Art L127-10 du code de l'environnement).

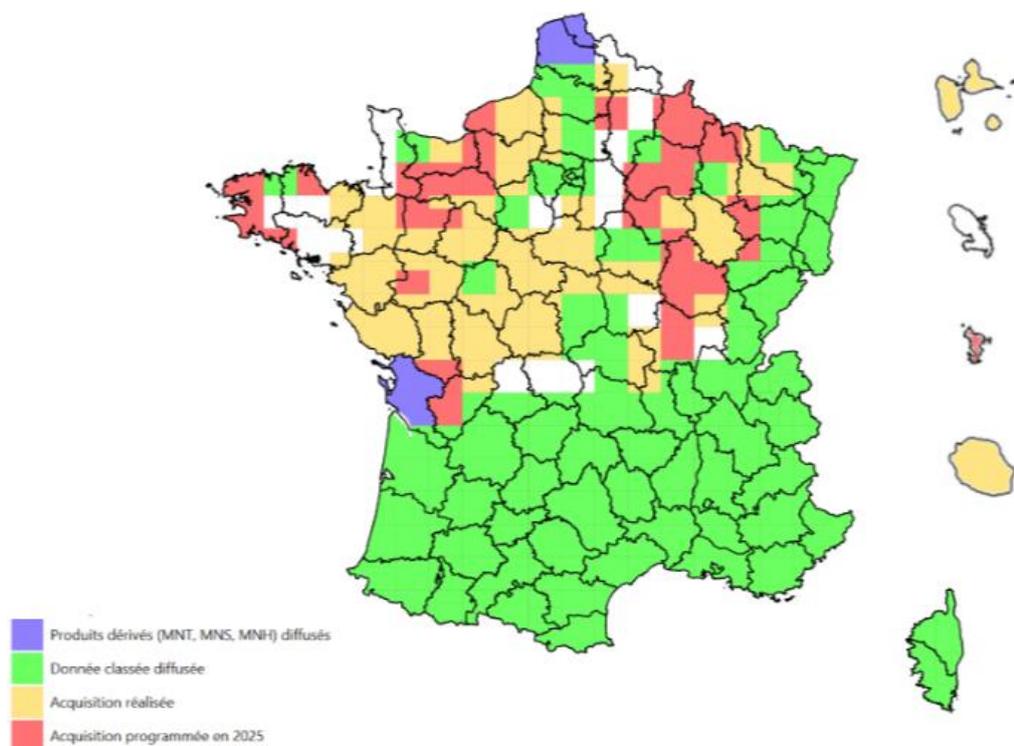
Un cadastre redressé est par conséquent très attendu par les utilisateurs pour :

- o L'élaboration de cartes (PLU, densité de l'habitat, répartition des services, zonage urbain, rural, fluvial, routier, ferroviaire, etc.) ;
- o La gestion des missions sur le terrain pour la fiscalité locale, la gestion des réseaux, gestion forestière (réf.: Rapport CGAER Mise en gestion durable de la forêt française privée) etc. ;
- o La gestion des politiques locales en matière d'urbanisme, aménagement du territoire, prévention des risques, etc.

• Données altimétriques et 3D

L'IGN diffuse différents types de modèles numériques 3D (modèles numériques de terrain à différents pas, modèles numériques de surface par corrélation...) et entretient depuis 2009 le référentiel altimétrique de la France, le RGE ALTI®. Depuis 2020, une évolution majeure s'est opérée grâce au programme Lidar Haute Densité (LiDAR HD) lancé avec l'appui de commanditaires locaux et nationaux. L'IGN produit et diffuse désormais 4 produits 3D de l'intégralité du sol et du sursol de la France. Ces données sont le point de départ de la nouvelle offre de données altimétriques et 3D de l'IGN qui se développera en 2025.

L'offre de données issue du programme LiDAR HD



En 2024, l'IGN diffuse :

- Sur le tiers de la France, un nuage de point classé V4
- Sur une interface de diffusion dédiée <https://diffusion-lidarhd.ign.fr/> sur 3 départements :
 - Un premier modèle numérique de terrain au pas de 50 cm
 - Un premier modèle numérique de surface
 - Un premier modèle numérique de hauteur.

En 2025, l'IGN :

- Poursuivra l'acquisition de nouveaux blocs conformément au programme défini avec les commanditaires
- Republiera tous les blocs de nuage de point (V5) avec une classification améliorée grâce à l'IA
- Assurera la montée en puissance de la diffusion des différents modèles numériques sur le tiers de la France
- Diffusera en complément les cartes des classes



Un nouveau référentiel altimétrique national

En 2024, l'IGN a :

- Terminé la mise à jour du RGE ALTI® sur les départements de la Drome, de l'Ardèche et des Alpes Maritimes.
- Posé les principes de sa nouvelle offre altimétrique sur le sol et le sursol ainsi que les scénarios de mise jour des différents produits.

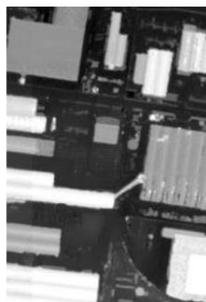
En 2025, l'IGN :

- Développera les différentes chaînes de production nécessaires à l'entretien et à la diffusion des produits
- Lancera son nouveau référentiel altimétrique France RELIEF constitué d'un nuage de point sol et d'un modèle numérique de terrain au pas de 50 cm et 5m et assurera la transition utilisateur avec le RGE® ALTI
- Recalculera les produits dérivés à vocation cartographiques (carte des pentes, estompages, points coté et courbes de niveaux) ainsi que le MNT au pas de 25m sur la moitié de la France à partir des données issues du programme LiDAR HD

Les produits altimétriques issus de corrélation d'image

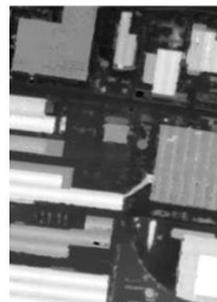
En 2024, l'IGN a produit et diffusé, simultanément à son programme d'orthophotographies, 35 modèles numériques de surface départementaux. En 2025, 35 nouveaux MNS de corrélation sur la métropole ainsi que sur la Martinique, la Réunion, Saint Pierre et Miquelon et la Guyane doivent venir enrichir l'offre IGN.

Des tests de différentiels de MNS ont été calculés sur les départements 04, 24, 33, 34 et 84. Ils seront diffusés en 2025 aux utilisateurs pour obtenir des avis et retours sur l'intérêt d'une telle offre.



LA DÉTECTION DE CHANGEMENTS À PARTIR DES MNS DE CORRÉLATION

... COMPARER DEUX MNS OBTENUS À DEUX DATES DIFFÉRENTES SUR UNE MÊME ZONE.



POUR NE GARDER QUE CE QUI EST SORTI DU SOL ENTRE DEUX ANNÉES

Les produits altimétriques littoraux

En 2024, l'IGN, en appui au SHOM, a amorcé la production du produit LITTO3D® sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Bretagne en assurant les raccords terre-mer. En 2025, l'IGN terminera la production du produit LITTO3D® sur la région Nouvelle-Aquitaine et mènera avec le CEREMA un travail exploratoire sur les problématiques d'évolution du trait de côte.

• Géodésie

Par décret, l'IGN est chargé de "concevoir et constituer une infrastructure géodésique cohérente avec les systèmes internationaux, et d'assurer la gestion du système national de référence géographique, gravimétrique et altimétrique", formant le cadre légal garant de l'homogénéité et de l'interopérabilité des données géolocalisées.

Le Géodésie est au cœur de la notion même de données géographiques souveraines et de l'ambition "L'IGN observateur du territoire national en continu".

Entretien et constitution des données d'accès à la référence géodésique

Le Service de Géodésie et de Métrologie (SGM) poursuit la refonte de l'entretien des références géodésiques matérialisées en collaboration avec les collectivités sur la base de partenariats spécifiques.

En 2025, l'IGN poursuivra :

- L'étude sur l'apport des technologies d'interférométrie radar par satellites (InSAR) pour l'optimisation de l'entretien des réseaux géodésiques. Cette étude portera notamment sur l'évaluation de la valeur des données basse résolution issues du produit EGMS, sur la faisabilité d'une exploitation locale des informations en mode différentiel, ainsi que sur l'analyse, en mode collaboratif, de l'utilité des coins cubes sur des chantiers de métrologie. Par ailleurs, des coins cubes réflecteurs seront installés et colocalisés avec des stations GNSS permanentes pour approfondir ces expérimentations.
- La détermination de points terrain nécessaires à la mise en référence et au contrôle des produits d'imagerie aérienne (Ortho HR, Lidar HD, PCRS) et étudiera les modalités de diffusion de ces points dans une base ouverte afin de mieux répondre aux besoins des processus de production exploitant l'imagerie spatiale, notamment dans le contexte du mixte technologique.
- La gestion et le développement de l'infrastructure GNSS permanente du RGP avec ses partenaires publics et privés avec en particulier la poursuite de la collaboration avec Météo-France pour le calcul des paramètres troposphériques et avec le BRGM pour la contribution au réseau de surveillance volcanologique et sismique de Mayotte.
- L'intégration des mesures de Galiléo dans les chaînes de traitement du RGP
- La mise à niveau des chaînes de calcul pour la détermination des références géodésiques
- Les études sur l'évolution de la référence altimétrique légale et en particulier son intégration dans la référence européenne.
- Le maintien de son engagement dans les infrastructures géodésiques mondiales grâce à des collaborations clés, notamment avec le CNES sur les projets REGINA et DORIS, et avec le CNRS dans le cadre du Système d'Observation du Niveau des Eaux Littorales (SONEL).
- Le soutien au programme européen Galileo avec un focus sur les opérations (GGSP) et le monitoring des performances (GEMOP).
- L'expérimentation métrologique sur le site ITRF du plateau de Calern, en collaboration avec l'Observatoire de la Côte d'Azur (OCA), complétée par la poursuite des développements du logiciel de métrologie Comp3D, la mise en œuvre de l'Observatoire fondamental de géodésie de Tahiti, en appui au repère de référence terrestre international (ITRF) et le soutien au développement des infrastructures géodésiques des DOM avec le calcul de modèles de référence verticale aux Antilles françaises (Saint-Martin / Saint-Barthélemy) à partir de l'outil développé et recetté sur le modèle de Mayotte.

Diffusion de l'information géodésique

En 2025, l'IGN poursuivra les travaux de définition et de mise en œuvre du futur centre opérationnel GNSS dans le cloud, fera évoluer l'application géodésie de poche pour être conforme aux standards de la Géoplateforme et facilitera l'accès aux données géodésiques à travers le développement d'un outil en ligne permettant de réaliser des transformations de coordonnées, adaptées aux spécificités des références géodésiques nationales.

Animation des communautés d'utilisateurs de données géodésiques

L'animation des communautés d'utilisateurs s'appuiera sur une communauté construite au sein de la commission géopositionnement du CNIG et aux participations de l'IGN aux infrastructures de recherche EPOS-France et ILICO. Le développement de partenariats pour l'entretien collaboratif de l'infrastructure géodésique se poursuivra.

Au niveau international, l'IGN contribuera aux groupes de travail de l'association internationale de géodésie (IGS, IDS) et à la sous-commission en charge des références géodésiques en Europe (EUREF).

• Conservation et valorisation du patrimoine

L'IGN dispose d'un patrimoine de données très riche, issu de ses différentes activités, en particulier de photos et de cartes anciennes. Ce patrimoine doit être dématérialisé et diffusé. Cet objectif relève des activités de gestion de la cartoθήque et de la photoθήque nationale.

Ce patrimoine peut également donner lieu à la production de données à valeur ajoutée : constitution de la BD CARTO® État-major, constitution de la BD ORTHO® Historique et prestations de valorisation du patrimoine cartographique.

Programme de la photoθήque nationale et de la cartoθήque

La gestion de la photoθήque et de la cartoθήque s'organise autour de programmes annuels de dématérialisation de photos aériennes anciennes et de cartes anciennes. L'activité récurrente reste évidemment d'assurer la gestion de la photoθήque nationale et de la cartoθήque sur les sites de Saint-Mandé et de Villefranche-sur-Cher en intégrant, pour ce qui concerne les photos, les nouvelles prises de vue aérienne dans la base d'inventaire, en gérant les images présentant des zones interdites au survol aérien et les collections physiques et numériques.

En 2024, l'IGN a réalisé :

- Le scannage de 56 000 photographies aériennes et la géolocalisation de 8 000 clichés
- Le scannage de 10 000 cartes anciennes et la géolocalisation de 10 500 cartes.
- Le dépôt légal des nouvelles éditions de cartes IGN aux collections existantes et déposées à la BNF.
- La production et la diffusion d'un nouvel assemblage de la carte de Cassini grâce à un partenariat avec la BNF, diffusé notamment, via la Géoplateforme, sur les sites Géoportail, cartes.gouv.fr et remonterletemps.ign.fr ainsi que sur l'application Cartes IGN.

En 2025, l'IGN prévoit :

- De poursuivre le scannage des cartes et des photos aériennes anciennes et d'assurer le dépôt légal des nouvelles éditions.
- D'intégrer l'ensemble des photographies récentes ainsi qu'une entrée pour les cartes dématérialisées dans le site remonterletemps.ign.fr.

Refonte du système d'information patrimoine

En 2024, suite à la mise en évidence d'un manque de lien entre le système d'information patrimoine (SI) et le patrimoine physique, une étude a été menée pour cadrer les travaux à mener sur la refonte du SI patrimoine basé sur des composants vieillissants. Les premiers développements ont été lancés.

En 2025, les développements se poursuivront pour améliorer la base de gestion de la photoθήque.

Refonte de la Géothèque <http://geothèque.ign.fr/cartothèque/>

Ce service en ligne à usage interne qui permet de consulter l'ensemble des archives cartographiques et photographiques de l'IGN est en fin de vie. Une étude, proposant différents scénarios a été livrée fin 2024. Une étude fonctionnelle, reprenant un scénario est attendue début 2025.

Constitution de la BD ORTHO® Historique

Le produit BD ORTHO® Historique est une collection de mosaïques numériques d'anciennes photographies. La BD ORTHO® Historique a une étendue temporelle de 1945 à 1995 répartie sur 3 millésimes : 1945-1965, 1966-1980 et 1981-1995.

Le millésime 1945-1965 est terminé et disponible, visible sur le site Remonter le Temps. En 2024, l'IGN a poursuivi la constitution du millésime 1965-1980 qui se terminera en 2025, et sera ensuite disponible sur le site Remonter le temps. Le millésime 1981-1995 quant à lui se poursuivra en 2025, les activités financées restant prioritaires sur ces activités-là. Les données sont intégrées au fur et à mesure dans les services de diffusion de la Géoplateforme.

Exploitation et valorisation de données cartographiques patrimoniales

L'année 2024 voit se terminer le programme de vectorisation de la couche forêt du SCAN État-major® sur la France et la diffusion des données au sein de la BD CARTO® État-major.

REPRÉSENTER LE TERRITOIRE

• Cartographie numérique

L'IGN entretient des fonds cartographiques pour pouvoir produire des cartes numériques (Plan IGN, Cartes IGN) et des cartes papiers (TOP Rando, TOP Velo). Les fonds sont réalisés selon des spécifications propres à chaque produit, à partir des données vectorielles topographiques (BD TOPO®) et altimétriques (RGE ALTI®, LiDAR HD). Certains fonds utilisent également des données partenaires (touristiques, aéronautiques...).

Une refonte de l'offre de fonds de cartes a été lancée en 2023 afin de mieux répondre aux usages actuels des acteurs publics et des citoyens sur les supports web et mobile mais aussi afin de proposer de nouveaux contenus cartographiques sur Cartes.gouv et l'application Cartes IGN. 2025 sera l'aboutissement de ces travaux, à travers le lancement d'une nouvelle offre généraliste et thématique de fonds de cartes qui puisse répondre aux usages à la fois des acteurs publics de terrain, des géomaticiens, des développeurs et du grand public, sur support SIG, web ou mobile.

La startup d'Etat Fonds de cartes

Une startup d'Etat "Fonds de cartes" a été lancée en juillet 2024 avec l'appui de Beta.gouv, à la suite d'une investigation des besoins des acteurs du numérique en service de cartes. L'ambition : pouvoir fournir aux développeurs web/mobile :

- Un service de carte clé en main, facile à intégrer dans sa solution technique
- Des styles cartographiques accessibles et facilitant la superposition de données métiers
- Une offre de tuiles autohébergées peu volumineuses (ex: PMTiles) pour assurer un service de cartes performant et continu.

**Des cartes clé en main,
rapidement intégrables à
votre site**

Compatibles avec les données IGN et OpenStreetMap



[Utiliser les cartes](#)



Une refonte de l'offre de fonds de cartes numériques

En 2024, l'offre **PLAN IGN** a commencé sa refonte en parallèle du lancement de l'application Cartes IGN :

- Mise en place d'un plan interactif dédié à l'application Cartes IGN
- Fourniture et prototypage de nouveaux contenus issus de données OpenStreetMap (POIs, pistes cyclables, cartographie transfrontalière...)
- Enrichissement du fonds en informations issues de la BD TOPO® (Parcs et jardins...)
- Fourniture d'un nouveau **style mixte aérien** (superposition avec les photographies aériennes)

En 2025, suite aux travaux de la start up fonds de cartes, de nombreuses évolutions sont attendues pour étoffer l'offre **PLAN IGN** (y compris sur des territoires ou des thèmes complémentaires à ceux de la BD TOPO®)

- Publication d'un style très allégé pour les besoins en datavisualisation
- Publication d'un prototype de carte transfrontalière basée sur OSM en Europe et autour des territoires ultramarins dans un style compatible avec celui de Plan IGN
- Extension de l'offre à l'échelle Europe et Monde

- Prototypage et publication de **styles relief** (terrain / sursol) à grande échelle à partir des données LiDAR HD et de données d'occupation du sol
- Un nouveau millésime de **PLAN IGN** téléchargeable
- Une publication des pyramides **PLAN IGN** (sous format raster et tuiles vectorielles) sur un rythme mensuel

En plus des styles essentiels, **PLAN IGN** pourra enrichir son offre, selon les opportunités, de styles thématiques sous forme de tuiles vectorielles. La mise à jour des styles parcellaire, limites administratives et routes est identifiée, tout comme la publication de POIs services publics. D'autres styles : agricoles, forêt ou occupation du sol seront à explorer.

Modernisation des chaînes cartographiques

D'ici mars 2025, le processus de production du 1 : 25 000 sera modernisé et basculé sur le logiciel ARCGIS Pro ce qui devrait permettre à terme d'augmenter le nombre de cartes mises à jour chaque année et réduira l'ancienneté du fonds. Les chaînes au 1:100 000 et 1:250 000 devraient être migrés sur ARCGIS Pro également dans l'année.

Pour les produits topographiques et touristiques (SCANs et la pyramide Cartes IGN) la refonte des produits débutera en 2025 suivant les résultats des prototypages et de la migration des chaînes. Il est souhaité :

- Un rapprochement des légendes papiers et numériques du SCAN 25®
- Une amélioration du contenu topographique à grande échelle (au-delà du SCAN 25)
- Une modernisation des petites échelles de Cartes IGN
- Une amélioration de la lisibilité et de la cohérence générale des différents SCANs

Entretien des fonds cartographiques et diffusion de produits numériques

L'objectif en 2025 est de produire et diffuser :

- Deux nouvelles éditions SCAN 25® (diffusion semestrielle), une nouvelle édition du SCAN 100® et du SCAN Régional®
- Un nouveau millésime des SCAN aéronautiques civils et militaires (OACI / LFC) et du SCAN Défense pour répondre aux besoins du ministère de la Défense et de la Direction générale de l'aviation civile.

L'Atelier de cartographie thématique

Destiné à renouveler la façon de mettre en valeur les données produites par l'IGN et ses partenaires, en collaboration avec eux, ainsi qu'à intégrer et fédérer la communauté des cartographes français dont la créativité et l'innovation permettent de faciliter l'accès à des sujets d'intérêt public, notamment les évolutions liées à l'anthropocène. L'intention est également de communiquer autour des bonnes pratiques en cartographie et de fournir au grand public des clés d'acculturation à la carte.

En 2024, l'atelier de cartographie thématique a pu connaître une année complète d'exercice. Son action s'est portée sur plusieurs axes. Tout d'abord la réalisation de plusieurs cartes d'information et d'acculturation autour de sujets thématiques divers sur le territoire (les abeilles, les sécheresses, les réserves en eau, la densité de population, les AOP, les incendies de forêts, l'accessibilité des gares TGV, l'évolution des glaciers...) mais aussi au niveau mondial (migration d'oiseaux, les cyclones...). Dans le même temps, l'atelier a participé à des travaux avec plusieurs partenaires publics pour illustrer par la carte plusieurs enjeux de politique publique (l'occupation du sol, les stocks et flux de bois, la consommation de ressources, l'éducation à la géographie...).

En 2025, l'atelier de cartographie continuera son action en essayant d'accroître la part de l'appui aux politiques publiques dans les cartes réalisées.

• Cartographie papier

L'IGN édite une large gamme de cartes papier, réparties en différentes séries, de différentes échelles, pour des usages spécifiques (tourisme, randonnées, vélo, itinérance, patrimoine, et aéronautique). Un programme éditorial (PE) annuel détermine les produits mis à jour, les nouvelles éditions, ainsi que les dates prévisionnelles de diffusion

Entretien des fonds cartographiques

En 2024, l'IGN a assuré :

- La mise à jour du fonds cartographique au 1:25 000 sur près de 40 000 km².
- Une mise à niveau du fonds au 1:100 000 pour les dernières TOP TOURISME 100 à sortir, en particulier sur les thèmes routier, ferré et lieux dits.
- La mise à jour du fonds cartographique aéronautique au 1er trimestre 2024 pour les cartes civiles OACI et militaires LFC France.

L'objectif en 2025 est de :

- Mettre à jour le fonds au 1:25 000 sur 65 000 km²
- Réaliser une nouvelle mise à jour du fonds 1:100 000 sur la France.
- Mettre à jour les fonds cartographiques au 1:250 000 et au 1:1 000 000 sur la Métropole.
- Mettre à jour le fonds aéronautique au 1:500 000 pour les cartes aéronautiques OACI et LFC et diffuser les millésimes de cartes 2025.

Répondre aux usages de pleine nature et de découvertes du Grand Public

2024 a été l'année du lancement de la nouvelle stratégie produit, recentrée sur les segments randonnée et tourisme, supportée par une nouvelle segmentation, de nouvelles couvertures, et de nouvelles offres produit sur le segment tourisme. C'était, également la dernière année de mise en œuvre d'un programme éditorial allégé, la nouvelle chaîne de production cartographique ayant été déployée en toute fin d'année.

2025 sera l'année du déploiement de la stratégie autour de la randonnée et du tourisme avec la sortie des nouvelles cartes régionales (18 titres), en partenariat avec les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie (4 cartes). La fusion des séries TOP25 et Série Bleue sera elle aussi amorcée avec la nouvelle série TOP RANDO 25, sous une couverture unique.

En 2024, l'IGN a réalisé :

- RANDONNEE

59 nouvelles éditions de cartes au 1 : 25 000 (vs. 69 en 2023) et 4 cartes TOP RANDO 75

- TOURISME

49 nouvelles éditions de cartes touristiques, dont la nouvelle carte France au million (France culture et nature), fer de lance de la nouvelle segmentation, en version papier et pelliculée. Sont sorties également sur la moitié du territoire métropolitain les nouvelles TOP TOURISME 100, soit 47 cartes à l'échelle du 1 : 100 000.

- AUTRES SERIES

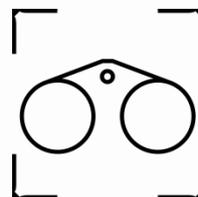
7 autres cartes thématiques : 1 nouveau relief (Pyrénées), 3 nouvelles cartes TOP VELO (L'Alsace à vélo, La Manche à vélo, L'Île-de-France à vélo), 2 nouvelles TOP ITINERANCE (Grande Traversée des Alpes, Tour de l'Oisans et des Ecrins), ainsi que 8 cartes aéronautiques et une mise à jour de la carte du débarquement pour les 80 ans de celui-ci.

En 2025, l'IGN poursuit l'enrichissement des fonds cartographiques à travers des partenariats pour développer son offre de cartes touristique. 57 nouvelles éditions de cartes touristiques et de randonnée sont programmées, dont :

- 42 nouvelles cartes TOP TOURISME 100, en découpage départemental,
- 3 nouvelles cartes TOP VELO (Le Morbihan à vélo, La Vendée à vélo, Les Pyrénées-Atlantiques à vélo),
- 18 nouvelles TOP TOURISME 250 (dites cartes régionales), dont 4 en partenariat avec les régions concernées,
- 2 cartes TOP ITINERANCE (Traversée des Calanques, Tour du Morvan)
- 1 nouveau relief (Hautes-Pyrénées),
- 50 nouvelles éditions de cartes au 1:25 000 TOP RANDO 25 seront mises à jour sur le premier semestre,
- 4 cartes TOP RANDO 75
- 1 déclinaison poster de la première carte France Touristique.

COLLABORER, PARTAGER ET DIFFUSER

ZOOM : la fabrique de la donnée territoriale



La production de données et de services à l'IGN s'appuie également sur des dispositifs ayant vocation à permettre d'élargir le champ des possibles. Parmi ceux-ci, la Fabrique des géocommuns est un incubateur de communs, qui fonctionne selon la méthode des startups d'Etat de beta.gouv (Dinum). Elle accompagne d'ores et déjà les projets qui correspondent aux attentes exprimées de coordination de la donnée territoriale avec des produits tels que la Base Adresse Nationale, le Référentiel national des bâtiments ou Panoramax. Chacune des équipes travaille actuellement à partager besoins et usages, faire communauté par la mise en commun de ressources, mutualiser les moyens et outils techniques pour répondre aux besoins, organiser les productions partenaires de données, ainsi que les développements conjoints d'outils permettant leur production dans tous les territoires.

Forte de ces succès, la Fabrique a pour ambition en 2025 de muer en Fabrique de la donnée territoriale. Cette évolution a pour premier objectif d'ouvrir la gouvernance du dispositif en permettant notamment aux acteurs territoriaux d'être plus fortement impliqués dans la remontée des problématiques et la priorisation des chantiers portés par la Fabrique. Les projets accompagnés par la Fabrique auront pour trait commun de supposer la production de données harmonisées à l'échelle de la France. Cette recherche de standardisation des données devra être articulée à un service à valeur ajoutée permettant de motiver et susciter la contribution au commun. Cette Fabrique sera menée en complémentarité avec les dispositifs existants comme data.gouv.fr, la Fabrique des Standards et évidemment la Géoplateforme qui sera le moteur technique des outils de la Fabrique

RNB : le Référentiel National des Bâtiments

Le Référentiel National des Bâtiments (RNB) a pour vocation de créer une nouvelle donnée nationale de référence du bâtiment. Pour cela, le RNB répertorie l'ensemble des bâtiments du territoire et leur associe un identifiant unique. Cette "plaque d'immatriculation" du bâtiment permet de donner une vision commune et exhaustive du parc des bâtiments. L'année 2024 a permis de nombreuses améliorations du service. Dès Février, la stabilisation des identifiants faisait du RNB le moyen le plus fiable pour désigner un bâtiment en France. Cette stabilisation a permis de débloquent de nombreux cas d'usages : le logiciel Pleiades utilisés par les Diagnostiqueurs DPE intègre le RNB et permet d'associer un RNB-ID à chaque DPE réalisé, l'intégration de l'identifiant dans la BD Topo permettant notamment d'identifier des bâtiments manquants, ou encore l'utilisation du RNB dans plusieurs bases nationales comme la Base Nationale des Bâtiments (BDNB) du CSTB, la base des Equipements Sportifs (Data-ES) du Ministère des Sports ou encore dans la base PrioRéno Logement Social de la Banque des Territoires.

En 2025, le RNB aura pour objectif de poursuivre son implémentation dans des bases de données nationales et locales. Ce déploiement permet une valeur exponentielle de l'identifiant car chaque base de données lui étant connectée démultiplie les usages qui peuvent être faits des données bâtimentaires.

Panoramax, l'alternative libre pour photo-cartographier les territoires

Panoramax est une initiative conjointe de l'IGN et OpenStreetMap ayant pour objectif de proposer un outil libre pour photocartographier le territoire. Prendre une photo de terrain permet d'identifier de nombreux objets géolocalisés, parfois même automatiquement. La photo est un puissant outil de remontée d'information du terrain qui a fait le succès de produits comme Google Street View dont toutefois la gouvernance n'autorise pas de réutilisations. Une large communauté se mobilise pour proposer cette alternative libre et a rassemblé déjà près de 50 millions de clichés.

En 2024, la nombre de photos et la taille du réseau routier couvert ont triplé grâce à la contribution mensuelle d'environ 150 personnes. Les photos sont directement intégrées dans plusieurs outils dont l'outil leader du marché de la géomatique, Esri. Le projet fait des curieux à l'international, le site a été traduit en plusieurs langues et des instances nationales sont en développement dans plusieurs pays.

2025 doit permettre d'atteindre une couverture plus massive du territoire français qui permettrait de débloquent des exploitations industrielles de ces photos dans des bases de données nationales. Pour atteindre cette couverture l'équipe mettra en place une offre de prêt de caméras auprès de collectivités territoriales volontaires pour permettre une première cartographie de leurs territoires. Le déploiement d'une application mobile permettra également à de nouvelles catégories d'utilisateurs de contribuer au stock de photos.

Base Adresse Nationale

La Base Adresse Nationale (BAN) est un des référentiels du Service Public de la Donnée, en pleine croissance. C'est une co-production par essence, sa constitution et son entretien s'appuient sur la publication de fichiers d'adresses par les communes (Programme BAL – Bases Adresses Locales).

En 2024, un travail important a permis de renforcer le lien entretenu par l'ensemble des usagers de la donnée adresse. Ce collectif est essentiel pour orienter les développements. Il a conduit notamment à la mise en place d'un identifiant unique de l'adresse permettant à de nombreux utilisateurs nationaux de débloquent des usages de la BAN notamment par une mise à jour facilitée de leurs bases internes. La fiabilisation des données prendra également une place centrale dans le programme, en mobilisant le collaboratif avec la mise en place d'une fonctionnalité de signalement des écarts.

Cartographie des services publics

La Fabrique accompagne depuis septembre 2024 un travail mené par la Direction interministérielle à la Transformation Publique (DITP) et l'IGN sur un outil d'aide à la décision à destination des acteurs territoriaux en charge du déploiement des services publics et assurer notamment un maillage robuste afin d'assurer un service de proximité pour tous. Cet outil de géoanalyse doit permettre aux préfets comme aux pilotes locaux de services publics d'identifier des zones mal couvertes et ainsi envisager déployer de nouvelles offres comme des services itinérants ou le déploiement de permanences. Ce projet repose également sur la création d'un Référentiel national des services publics. Un travail important est mené par la Direction de l'information légale et administrative (DILA) sur l'annuaire du service public mais cette action doit être renforcée par la mise en commun d'autres sources d'informations notamment locales pour avoir une vue complète de l'offre véritable de services publics dans les territoires. En 2025, un premier produit sera déployé et un chantier important sera ouvert sur la construction d'un standard permettant une meilleure communication des données sur les services publics.

• La Géoplateforme, Infrastructure de diffusion

Espace ouvert et mutualisé pour l'hébergement et le partage de géodonnées et de géoservices, la Géoplateforme vise à fédérer un large écosystème d'acteurs (publics locaux et nationaux, privés, communautés ouvertes) pour optimiser les dépenses de l'État et favoriser l'émergence de communautés thématiques autour de la transition écologique.

Ce commun, opéré par l'IGN, s'adresse à la fois aux producteurs de données et aux consommateurs de données, avec un éventail d'API (Application Programming Interface) pour répondre aux différents usages.

En outre, la Géoplateforme est une des composantes du **chantier stratégique n°4 « une place à communs »**.

Stocker, traiter et partager des données sur la Géoplateforme

L'API d'alimentation, traitement et publication permet à tout utilisateur disposant d'un compte et d'un espace de travail sur la Géoplateforme de venir y déposer des données géographiques de type image ou vecteur pour ensuite les rendre accessibles via des services web cartographiques normalisés et interopérables.

La publication d'une donnée est possible en open data ou de façon restreinte auprès d'un public identifié par le producteur de cette donnée. Ainsi, même si par défaut la licence de diffusion des données est en licence ouverte, le producteur de chaque donnée est en mesure de définir la licence de diffusion de celle-ci.

L'année 2024 a permis la finalisation de l'API et de la migration des données issues de l'infrastructure précédente. Par ailleurs, des échanges ont eu lieu avec la Dinum pour assurer le fait qu'un producteur de donnée qui diffuse ses données sur la Géoplateforme puisse simplement paramétrer un moissonnage par `data.gouv.fr`, dans une logique « dites-le nous une fois ».

En 2025, de nouveaux types de données, notamment LiDAR, pourront être importés et diffusés sur la Géoplateforme.

Accéder aux données diffusées sur la Géoplateforme

Des API de consultation permettent à tout utilisateur d'afficher ou télécharger de la donnée géographique en s'appuyant sur des protocoles normalisés.

Des API de calcul permettent par ailleurs d'obtenir des localisations d'adresses, de parcelles ou de points d'intérêt, d'obtenir l'altitude de points géographiques, de déterminer l'itinéraire pour relier des points géographiques entre eux, ou encore de connaître les zones accessibles à partir d'un point en fonction de critères de distance ou de temps de trajet.

Par défaut, les données sont accessibles en open data. Un système de contrôle des accès permet néanmoins la mise en œuvre d'une diffusion restreinte au choix du producteur de la donnée concernée.

L'année 2024 a vu la finalisation des nouvelles API et l'accompagnement des utilisateurs vers celles-ci.

En 2025, une expérimentation sera menée sur l'utilisation d'un protocole de diffusion vecteur modernisé et une API d'extraction permettra la mise à disposition de lots de données personnalisés selon les besoins de l'utilisateur (emprise, format...).

Accéder plus facilement aux ressources grâce à des API Web

Des extensions pour les bibliothèques cartographiques OpenLayers, Leaflet et iTowns sont mises à disposition en open source afin de faciliter l'accès aux ressources de la Géoplateforme.

Ces extensions proposent des outils utilisables en complément de la bibliothèque cartographique qu'elles étendent et servent de brique technologique de base dans des sites ou applications proposant une fenêtre cartographique.

Ainsi, l'entrée cartographique du site `cartes.gouv.fr` s'appuie sur l'extension Géoplateforme pour OpenLayers. A ce titre, des développements sont prévus à l'horizon 2025 pour l'adapter aux besoins du site. De plus, des efforts seront menés afin de rendre l'API conforme au DSFR (Design System de l'État).

Intégrer des fonctionnalités 3D avec iTowns

iTown est un framework open source conçu pour aider les développeurs à intégrer des fonctionnalités de cartographie et de visualisation 3D dans leurs applications Web. Il comprend une bibliothèque JavaScript qui permet

d'exploiter des données géographiques 2D et 3D telles que des nuages de points LiDAR ou des modèles 3D issus d'un jumeau numérique, le tout dans un environnement 3D interactif.

En 2024, iTowns a étendu le nombre de formats supportés en intégrant le COPC (Cloud Optimized Point Cloud) et les 3DTiles. Dans la continuité de ces travaux, l'ajout du format COG (Cloud Optimized GeoTIFF) est prévu pour 2025, ainsi que le développement de la vue immersive en association avec Panoramax. iTowns est un projet développé en commun entre l'IGN et des partenaires. Une revue de la gouvernance du projet sera également réalisée en 2025 avec l'objectif d'élargir la communauté de contributeurs et d'utilisateurs.

Accéder à des données de référence depuis des formulaires avec l'API Carto

L'API Carto est une API REST compatible avec la spécification OpenAPI. Elle offre des webservices de traitement et de calcul, facilement intégrables dans les interfaces avec les usagers des services publics (front offices) reposant sur un ensemble de données géographiques de référence détenues par différents organismes. Elle est souvent utilisée pour récupérer automatiquement certaines informations requises dans des formulaires administratifs. L'IGN a répondu et continue de répondre aux demandes des différents acteurs publics en perfectionnant les modules existants ou en créant de nouveaux. L'évolution d'un de ces modules, en réponse à une demande de la DSR (Direction de la Sécurité Routière) est ainsi prévue pour 2025, de même que des travaux sont en cours pour évaluer la capacité d'évolution de l'API Carto pour la rendre compatible et donc interrogeable avec les LLM (grand modèle de langage) tels que ChatGPT.

Diffusion numérique des données IGN

Pour ses propres besoins de diffusion, l'IGN s'appuie sur les API de la Géoplateforme avec l'ambition de rendre ses géodonnées les plus facilement accessibles et utilisables, y compris par les non spécialistes. Les axes de simplifications portent notamment sur la découverte et l'accès aux géodonnées, ainsi que l'intégration des géodonnées dans les produits, projets et outils.

En 2024, la présentation de l'offre de données a évolué vers un catalogue de métadonnées, dans un format standardisé et interrogeable notamment depuis data.gouv.fr et le GéoCatalogue. Par ailleurs, une première diffusion de différentiel sur la BD TOPO® a été menée entre les éditions de juin et de mars 2024.

Pour 2025, les objectifs sont d'une part d'étoffer l'offre de données historiques (en diffusant notamment les premières éditions BD TOPO®, ou encore davantage d'assemblages de millésimes d'ortho historiques) et d'autre part de proposer des formats et modalités de diffusion plus accessibles.

La Géoplateforme, un outil en commun

La construction de la Géoplateforme s'est faite et se prolongera dans une dynamique collaborative avec de nombreux partenaires intéressés à y contribuer. Des relations constructives ont été nouées avec les plateformes régionales, plusieurs métropoles et des acteurs communautaires ou économiques liés aux acteurs territoriaux. A ce titre, les travaux d'articulation entre Géoplateforme et les plateformes régionales, suivis dans le groupe de travail CICCLO sous pilotage du CNIG, ont vocation à se prolonger. De même, des expérimentations visant l'accueil de services et traitements partenaires directement dans la Géoplateforme (ouverture de l'usine logicielle) devraient pouvoir être menées. Par ailleurs d'autres acteurs de la donnée publique sont également concertés et notamment la Dinum.

La mise en place, dès le premier semestre 2025, d'une **gouvernance partagée** permettra de mieux ancrer encore cette dynamique de commun et facilitera la définition et la priorisation des services à développer pour enrichir les premières fonctions proposées.

• Portails de diffusion

Cartes.gouv.fr, futur service public des cartes et données du territoire

Le site [Cartes.gouv.fr](https://cartes.gouv.fr) a pour vocation de mettre à disposition des professionnels et du grand public une interface de la Géoplateforme s'appuyant sur la carte et constituant le portail national de géocommuns et de la connaissance du territoire, guichet cartographique du service public.

Déjà disponible dans une version Bêta depuis l'été 2024, le site s'enrichira en 2025 en vue d'offrir simplement la capacité de :

- Stocker, traiter et partager ses données (dès 2024 en version Bêta, concernant les données vectorielles)
- Consulter et utiliser des géodonnées (dès 2024 en version Bêta)
- Gérer et animer ses communautés (intégré en 2025, aujourd'hui disponible sur espacecollaboratif.ign.fr)
- Ajouter de nouvelles fonctionnalités (intégré en 2025)
- Créer des cartes (intégré en 2025, aujourd'hui disponible sur macarte.ign.fr)

L'entrée cartographique du site se substituera au site geoportail.gouv.fr, pour consulter les données et services hébergées sur la Géoplateforme et interagir avec ceux-ci grâce à des widgets.

Le site proposera un catalogue de données et services accompagnés de leur documentation, en substitution du site [Géoservices](https://geoservices.ign.fr).

Espace collaboratif

L'[Espace collaboratif](https://espacecollaboratif.ign.fr) permet l'amélioration des données IGN, en signalant des évolutions ou des erreurs via une interface dédiée. Il se décline aussi pour des partenaires dans des sites et applications (NaviForest, Aléa, etc.). En 2025, il intégrera le site [Cartes.gouv.fr](https://cartes.gouv.fr).

Géoportail de l'Urbanisme

Le [Géoportail de l'Urbanisme](https://geoportail-de-l-urbanisme.ign.fr) est la plateforme nationale de mise à disposition des documents d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique. En 2025, la plateforme continuera d'être exploitée et maintenue par l'IGN. Des évolutions sont à l'étude parmi lesquelles le passage au design system de l'État avec une refonte du parcours utilisateur et des travaux sur l'outil d'extraction.

• Outils et portails thématiques

Ma carte

Le site [Ma carte](#) permet de créer des cartes numériques personnalisées et interactives puis de les partager sur Internet. En 2024, il a bénéficié d'améliorations ergonomiques et de nouvelles fonctionnalités telles que l'édition de cartes collaboratives. Il est notamment utilisé dans le [Portail cartographique des énergies renouvelables](#). Pour 2025, l'objectif principal est d'intégrer cet outil au sein du portail [Cartes.gouv.fr](#) conformément aux ambitions du **chantier stratégique n°9 « guichet cartographe du service public »**.

Édugéo

Destiné aux professeurs et à leurs élèves, le service [édugéo](#) donne accès à un ensemble de ressources géographiques. Édugéo est disponible via la plateforme Lumni Enseignants. S'appuyant sur les fonctionnalités cartographiques du site Ma carte, édugéo est accessible via le Gestionnaire d'Accès aux Ressources (GAR). En 2025, le maintien en condition opérationnelle d'édugéo ainsi que du site de *serious game* [Minecraft® à la carte](#) sera assuré et des actions d'animation seront menées sur Lumni et lors des événements marquants du monde éducatif.

Remonter le temps

Le site [Remonter le temps](#) permet de voyager dans l'histoire grâce aux photographies et cartes anciennes de l'IGN, en accédant gratuitement au patrimoine numérisé de l'Institut. Il constitue un outil formidable pour permettre à tous d'observer et d'appréhender les évolutions du territoire français. Courant 2024, le site a bénéficié d'un cœur technique modernisé. En 2025, de nouvelles collections historiques de l'IGN viendront enrichir le catalogue de données diffusées.

IGNrando'

Le portail [IGNrando'](#) s'adresse aux pratiquants d'activités de plein air et aux acteurs fournisseurs de données, pour favoriser l'échange, le partage et la valorisation des itinéraires/parcours liés aux activités de pleine nature. Son exploitation, dans sa version actuelle, va se poursuivre en 2025, le temps pour l'IGN de proposer une stratégie en matière de données des secteurs du Tourisme et du Sport.

Géodésie

L'IGN produit et diffuse une information géodésique de référence à laquelle il fait contribuer les utilisateurs et il satisfait à ses engagements en tant que centre de données et de combinaison de l'international GNSS service (IGS). En 2025, les évolutions des sites [Géodésie](#) et [RGP](#), seront poursuivies. L'ergonomie et le design des sites seront améliorés et les contenus éditoriaux actualisés.

Observatoire des forêts françaises

En partenariat avec l'ONF, le CNPF et en lien avec les acteurs de la filière forêt-bois et l'OFB, cet [observatoire](#) a pour objectifs de :

- Diffuser des informations et des données clé en main, produites par l'ensemble des partenaires fournisseurs de données, en commençant par les données de l'inventaire forestier national ;
- Héberger un centre de partage de ressources documentées sur des thèmes forestiers à forts enjeux en métropole et outre-mer ;
- Proposer un espace d'échange et de production en commun d'informations de croisement et d'analyses thématiques nationales et régionales axées sur la récolte des utilisations du bois, les services écosystémiques, le suivi des changements d'occupation et de santé des écosystèmes forestiers.

Lancé en juillet 2023, l'observatoire va s'enrichir en contenus de données et d'analyses scientifiques sur de multiples thèmes en lien avec les objectifs de la politique nationale forestière. Il constitue un premier pas vers un jumeau numérique de la forêt française.

Inventaire forestier

Pour les professionnels forestiers, de l'environnement, du climat et de l'aménagement, l'IGN produit et diffuse son [inventaire forestier](#), inventaire permanent des ressources forestières nationales.

Application mobile Cartes IGN

L'application mobile Cartes IGN a été lancée en mai 2024 au Ministère de la Transition écologique en présence du Ministre Christophe Béchu. Son ambition : découvrir la France autrement.

Grâce à une sélection des meilleurs fonds cartographiques et photographiques et des données publiques d'une grande variété, elle lève ainsi le voile sur les 90% du territoire invisibilisés par les applications des géants du numérique. Elle se distingue notamment par :

- Un plan IGN interactif donnant accès à la richesse des informations de la BD TOPO® ;
- La diversité des thématiques à explorer (agriculture, forêt, patrimoine culturel, espaces protégés, etc.) ;
- Une fonctionnalité Comparer permettant d'observer l'évolution du territoire à différentes périodes ;
- Des points d'intérêts éditorialisés permettant aux citoyens de prendre conscience des enjeux environnementaux (recul du trait de côte, reforestation, étalement urbain, incendies, etc.).

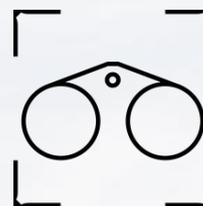
100% conçue par l'IGN, l'application expose gratuitement ses données ainsi que celles de ses partenaires OpenStreetMap, l'Office national des forêts, l'INSEE, et d'autres encore.

En 2025, l'IGN prévoit d'enrichir l'application avec de nouvelles données et fonctionnalités, à commencer par les pistes cyclables et un calcul d'itinéraire vélo. Comme pour le partage de points d'intérêts commerciaux, où l'IGN a choisi de s'appuyer et contribuer à la dynamique d'OpenStreetMap, l'Institut privilégiera autant que possible une solution d'alliance avec des communs de données et itinéraires vélo. L'IGN souhaite également proposer davantage de données, là encore en lien avec les acteurs institutionnels et communs concernés, notamment sur le thème de la culture. Par ailleurs, une enquête utilisateurs programmée au 1er semestre 2025 devra orienter les évolutions à mettre en œuvre.

Commercialisation des cartes papier

L'IGN, premier éditeur du marché de cartes papier, s'appuie sur son site [boutique.ign.fr](#) pour la commercialisation de ses cartes. Le site a été renouvelé en 2022 et continue de proposer les cartes, posters et reliefs de la gamme mais aussi des cartes sur mesure grâce au produit "Carte à la carte", pour le grand public à des fins de loisirs et tourisme, et pour les professionnels revendeurs ou organisateurs d'événements. En 2025, le site sera maintenu en condition opérationnelle. Quelques évolutions mineures sont toutefois envisagées. L'IGN met également à disposition des revendeurs un site [espace-revendeurs](#) qui sera lui aussi maintenu.

ANIMATION



• Animation territoriale et nationale

L'objectif est de conforter la relation et les mutualisations entre les collectivités territoriales et l'IGN, en s'appuyant sur le grand nombre de collaborations entre les territoires et l'IGN. C'est maintenant une logique de passage à l'échelle et un schéma global qui sont visés.

En effet, l'IGN et les collectivités sont producteurs d'information géographique avec des finalités et des temporalités différentes. L'exemple de l'OCSGE est à ce titre parlant. Le besoin d'une couverture France entière d'OCSGE est tiré au niveau national par le besoin de suivi de l'artificialisation des sols, mais cette couverture est utile également aux régions et aux agglomérations pour des sujets variés d'aménagement du territoire et d'urbanisme. La problématique de passage à l'échelle et de schéma global s'applique aussi aux territoires dont la géographie est particulière : montagne, littoral, zone frontalière.

En outre, la logique de communs permet de faire évoluer la relation entre les collectivités et l'IGN. L'open data abolit notamment la relation commerciale et facilite le travail collaboratif. Avec les géo-communs, la mutualisation des efforts prend tout son sens.

Les collectivités sont au plus près des besoins et des usages dans les territoires, la coordination avec celles-ci est donc très importante.

Mieux articuler le niveau national et le niveau territorial

Les délégués régionaux de l'IGN accompagnent en région les grands projets nationaux de l'Institut, dans leurs interfaces avec les besoins et les projets territoriaux. Il s'agit ainsi d'être à l'écoute des territoires pour remonter aux porteurs de projets concernés les possibilités de mutualisation, et organiser conjointement des actions d'animation. Mentionnons notamment le développement des usages et la prise en main des données LIDAR HD, l'accompagnement de l'arrivée des données OCS-GE de nouvelle génération, la recherche de mutualisation des différentes OCS, la poursuite de l'accompagnement sur le PCRS. Le projet de jumeau numérique de la France et de ses territoires sera coconstruit avec les territoires, et doit être articulé avec les projets locaux.

Sur le plan institutionnel, les directions territoriales s'attachent à renforcer la présence de l'IGN auprès des instances de décision des territoires et à promouvoir le dialogue entre Etat et collectivités dans les régions. Cela prend la forme d'échanges bilatéraux, mais également parfois multilatéraux, comme lorsqu'une direction territoriale réunit tous les services connaissance des conseils départementaux ou les SDIS d'une région.

Les délégués régionaux exploreront et développeront des réponses aux besoins locaux, dès lors que ceux-ci ont un potentiel de passage à l'échelle nationale, afin de contribuer à identifier et faire émerger les prochains grands projets.

Un comité national de programmation (CNP) sera à nouveau organisé début 2025. Il constitue l'aboutissement d'un dispositif de concertation en continu qui a lieu tout au long de l'année et permet aux participants d'alimenter et de contribuer à construire le programme d'activités de l'IGN.

Pour chaque géo-commun, une gouvernance partagée sera mise en place par l'IGN en 2025 avec les commanditaires publics co-finançant le géo-commun. Ce sera notamment le cas pour le comité des commanditaires de couvertures aériennes et spatiales (cf. chap. 2.1 « Produire des données de référence », § « Ortho-images aériennes et satellites »), ainsi que pour la Géoplateforme (cf. plus bas).

L'IGN participe activement au pôle de coordination avec les territoires du conseil national de l'information géolocalisée (CNIG). Ce pôle vise à assurer la cohérence et la coordination entre les acteurs locaux et nationaux de l'information géographique, il a notamment mis en place un Comité de déploiement de la BAN et un Comité de coordination des bases d'occupation du sol.

Au sein de ce pôle, le groupe de travail sur la gouvernance des données territoriales recommande de mettre en place des comités territoriaux de la donnée (CTD). L'IGN participera à ces comités afin de renforcer le dialogue continu avec

les collectivités, les plateformes régionales et les services déconcentrés de l'Etat. Ce groupe de travail recommande en particulier que les CTD coordonnent la co-construction de communs de données, dans le cadre d'une cohérence nationale assurée par le CNIG, et que les CTD aient la possibilité d'utiliser la Fabrique de la donnée territoriale de l'IGN pour animer ces communs de données (cf. chap. 2.1 « Produire des données de référence », § « Fabrique de la donnée territoriale »).

Une nouvelle dimension est ajoutée à ces dispositifs de concertation, en organisant des échanges entre l'IGN et l'ensemble des régions, visant à mieux articuler les actions respectives, à assurer une meilleure cohérence entre projets nationaux et régionaux, et à faire remonter les besoins territoriaux susceptibles de conduire à des dispositifs mutualisés. Cette dynamique mise en place à partir de 2022 visant à réunir les représentants des régions et des plateformes régionales d'information géographique à un rythme de deux réunions annuelles est désormais instituée.

Les événements organisés par les régions et les événements nationaux dédiés aux acteurs locaux (par exemple le salon des maires), ou impliquant fortement les acteurs locaux (par exemple les Géodatadays), apportent d'autres occasions d'échanges.

L'IGN développe également ses relations avec les associations de collectivités, notamment Régions de France et l'Association des maires ruraux de France (AMRF), et des associations de personnels de la fonction publique territoriale, ce qui permet une discussion large sur les stratégies respectives et sur les objectifs communs. L'IGN poursuit son partenariat avec l'Association des ingénieurs territoriaux de France depuis 2022, ce cadre facilitant la coopération sur des sujets techniques tels que la 3D et le jumeau numérique, l'adresse, le PCRS, les référentiels de voirie, la diffusion de données ou des sujets plus organisationnels comme la formation des ingénieurs géomaticiens ou la co-construction de communs numériques.

Dans le cadre du plan d'action « France Nation Verte », les « Conférences des Parties Régionales » (COP régionales) ont été lancées fin 2023 afin de territorialiser la planification écologique, en partant des initiatives du terrain et en prenant en compte les spécificités de chaque territoire. L'IGN leur apportera un appui, en leur fournissant des données et indicateurs pour l'objectivation et le suivi des leviers d'actions de la planification écologique, en développant des portails et observatoires nationaux pour la connaissance des objets concernés et l'élaboration de stratégies à leur égard, et en intégrant données territoriales et données nationales. Ces appuis seront proposés par l'IGN dans le cadre des feuilles de route de planification écologique, qui ont été élaborées en 2024 dans la plupart des régions.

Aller à la rencontre des utilisateurs

Les données, produits et services de l'IGN doivent servir avant tout les usages et les utilisateurs. Dans cette dynamique, l'Institut cherche à accentuer ses échanges dans une logique de boucle de rétroaction permanente avec les utilisateurs. Pour ce faire, plusieurs vecteurs sont mobilisés comme le suivi de réponse utilisateurs, la participation à des salons (Geodatadays, salon de la data, salon des maires, salon du randonneur...) mais surtout l'organisation de webinaires, de temps d'information, de consultations et d'ateliers. En 2024, les communautés Osmose autour du Lidar HD, de l'OCSGE, de la Géoplateforme, de la BAN et de l'observatoire des forêts ont notamment eu un réel succès pour permettre des échanges plus directs entre utilisateurs. La participation à Numériques en commun [S], comme partenaire, mais également à Vivatech, ont également permis d'élargir les utilisateurs avec lesquels l'IGN échange.

Collaboratif

La dimension collaborative est un des axes forts de développement autour de la donnée pour 2025. Avec notamment l'ouverture d'un chantier BD France autour de premiers thèmes, il s'agira pour l'ensemble des chargés de relations institutionnelles et des délégués régionaux de promouvoir, à tous niveaux, les projets partenariaux collaboratifs. Les DATAC (départements de l'appui territorial et l'animation du collaboratif à l'IGN) auront l'ambition de lancer des actions collaboratives qui s'inscrivent dans la nouvelle démarche des géo-communs. Un engagement sur les deux fronts sera nécessaire, à l'échelle nationale et territoriale, pour avancer sur la construction des géo-communs thématiques. Ces actions, accompagnées par une démarche de labels des contributeurs permettront d'engager l'ouverture aux contributions des bases de données de l'IGN, vers une BD France partagée. (Pour plus d'éléments, voir le chantier « un système de label » et la section BD Topo® et produits dérivés page 48)

Co-construire la Géoplateforme avec des partenaires territoriaux

En 2024, une étape importante a été franchie avec la mise en production des fonctions socles de la Géoplateforme, ainsi que la mise en ligne du site cartes.gouv.fr, Sont désormais disponibles un espace de stockage, et des API de diffusion de données correspondant aux besoins des usagers. Des communautés de données sont en train d'être mises en place par des acteurs publics pour co-construire et entretenir des référentiels de données. L'interface cartes.gouv.fr, en ligne depuis l'été 2024, vise à offrir un accès simple à ces fonctionnalités et aussi permettre d'accéder à des fonctions de médiation par la carte et de géovisualisation. Ce large panel d'outils doit permettre d'**améliorer la connaissance du territoire et éclairer les politiques publiques**.

Ainsi, l'offre de la Géoplateforme et du site cartes.gouv.fr est en cours de partage avec de nombreux partenaires intéressés. **Les premiers usages constatés** ont permis d'éprouver le fonctionnement de l'infrastructure (+ de 600 To de données stockées, 10 à 15 To de données consommées quotidiennement et plus de 40 espaces de données partenaires déjà créés). La trajectoire 2025 est posée et prévoit notamment :

- Le déploiement de nouvelles fonctionnalités : alimentation/diffusion des données Lidar HD, service d'extraction, services de croisement de données, enrichissement des fonctionnalités de cartes.gouv.fr (portail cartographique, cartovisualisation, collaboratif).
- L'accompagnement des partenaires dans l'usage des nouvelles fonctionnalités proposés par la Géoplateforme et cartes.gouv en commençant par le chargement/diffusion de nouvelles données.
- Le prolongement des efforts d'articulation entre Géoplateforme et les plateformes régionales avec pour ambition de mutualiser sans se substituer. Les travaux sont suivis dans le groupe de travail CICCLO sous pilotage du CNIG.
- La mise en place, dès le premier semestre 2025, d'une gouvernance partagée facilitant la définition et la priorisation des services à développer pour enrichir les premières fonctions proposées.
- La mise en place d'expérimentations visant l'accueil de services et traitements partenaires directement dans la Géoplateforme (ouverture de l'usine logicielle).

Accompagnement de la filière française de la Géo-donnée

L'IGN devient un animateur, un fédérateur d'effort pour fournir une information géographique utile et utilisable, un instrument mutualisateur et un garant de la cohérence d'ensemble des solutions déployées. L'IGN doit donc s'interroger sur la meilleure manière d'additionner les efforts des acteurs de l'écosystème, au regard des compétences et des moyens requis. Plus généralement, l'IGN doit s'efforcer de jouer un rôle de facilitateur, organisant l'effort collectif et favorisant les synergies et collaborations en matière de description du territoire.

Cela implique une relation partenariale renforcée avec les acteurs économiques. Il s'agit de trouver les clés de relations partenariales gagnant-gagnant permettant de mieux répondre aux politiques publiques (cf. supra § "Dataalliance"). Par exemple, en co-investissant sur certaines problématiques, en trouvant des complémentarités, en travaillant en mode partenarial sur des sujets d'expertise.

L'étude économique de la filière géo-numérique réalisée en 2024 par l'Afigéo, avec le soutien de plusieurs partenaires dont l'IGN, recommande de renforcer les synergies entre les structures publiques et privées dans un souci de compétitivité et de souveraineté. Cette recommandation rejoint la trajectoire dans laquelle l'IGN s'est engagé en matière de jumeau numérique (cf. chap. « 1.2 Gestion du territoire », § « vers un jumeau numérique de la France et de ses territoires »). L'IGN s'est ainsi engagé à mettre en place, avec le Cerema et l'INRIA, une démarche et l'outillage numérique nécessaire pour favoriser le passage à l'échelle des initiatives de jumeaux numériques du territoire, dans le cadre d'une co-construction public-privé et Etat-collectivités. Un tel commun encouragera la structuration d'une filière économique, vouée à proposer des services à valeur ajoutée en matière d'aide à la décision, notamment pour les politiques de transition écologique et énergétique.

Les Rencontres de la cartographie

Notre époque est marquée par des bouleversements systémiques sans précédent. L'anthropocène, le franchissement des limites planétaires, les crises géopolitiques, identitaires et la redéfinition de notre relation au vivant nous obligent à repenser notre manière d'habiter la Terre. Ces incertitudes, mais aussi les bouleversements liés aux multiples révolutions numériques (réseaux sociaux, IA...) viennent également redéfinir notre relation à l'humain, notre manière de faire société. Dans ce contexte, la cartographie et l'information géographique doivent jouer un rôle essentiel pour comprendre, visualiser, anticiper et mieux interagir dans l'espace et le temps. La cartographie n'est pas seulement un outil technique, c'est un objet démocratique, véritable vecteur de transformation culturelle, sociale et environnementale. Elle nous permet de voir l'invisible, repenser notre relation au vivant, faciliter la prise de décision collective, et stimuler l'imagination et la créativité.

Bien que les cartes fassent partie de notre quotidien aujourd'hui, en partie grâce à la puissance des géants numériques américains, elles ne sont pas toujours adaptées aux enjeux contemporains. Pour repositionner la carte et la donnée géographique et leurs enjeux demain, l'Institut a lancé une initiative visant à fédérer et concrétiser une dynamique collective autour de ces questions, catalysée par un événement annuel festif à partir de 2026 et des événements itinérants en 2025. Déjà évoquée comme une ambition précédemment, l'initiative se concrétise, appuyée par la manifestation d'intérêt de plusieurs partenaires, tels que la banque des territoires, Léonard et la fabrique de la cité, OVH Cloud, Cy école de design. Par ailleurs un comité Cassini a été mobilisé pour éclairer ces travaux, composé d'experts de la cartographie, de l'environnement, du numérique ou des enjeux sociétaux. Il est présidé par Maxime Blondeau.

• Coopération européenne et internationale

En complément de son rôle au niveau national et au service de celui-ci, l'IGN entend contribuer aux enjeux de souveraineté numérique et de transition écologique aux niveaux international et européen. Pour cela, l'institut porte ou contribue à des projets communs de production ou d'entretien de l'information géographique à l'échelle de l'Union européenne. Ces projets visent à étayer les décisions de la Commission et à garantir sa souveraineté pour la définition, la mise en œuvre ou l'évaluation de politiques publiques liées au territoire. En parallèle de cette activité opérationnelle, les projets européens représentent une opportunité et une source de financement de la recherche et de l'innovation (ex. : IA, jumeau numérique, Lidar).

Relations institutionnelles à l'international

Membre d'associations telles que EuroGeographics, EuroSDR, ENFIN ou IFN-LAC (Amérique latine-Caraïbes), l'IGN s'implique particulièrement dans leurs réseaux d'échange et de concertation. Par ce biais, il promeut auprès des décideurs nationaux et européens une Europe de la donnée géographique et un schéma de subsidiarité mettant en valeur la complémentarité et l'harmonisation des actions menées par les agences nationales de géographie et d'inventaire forestier et des actions engagées au niveau européen. Cette implication permet également d'assurer une veille sur les directives européennes (Inspire, ISP "Open Data"...) pouvant influencer l'activité de l'institut, de participer aux réflexions sur les politiques publiques induites et de contribuer à leur mise en œuvre au niveau national.

Sur le plan bilatéral, l'IGN développe des coopérations notamment avec ses homologues suisse (Swisstopo) et allemand (BKG, en particulier pour des échanges de connaissance sur la géodésie, l'intelligence artificielle ou encore le jumeau numérique) et étudie en continu l'opportunité d'éventuelles coopérations en réponse à des sollicitations (Finlande, Inde, etc.).

Implication dans des projets européens

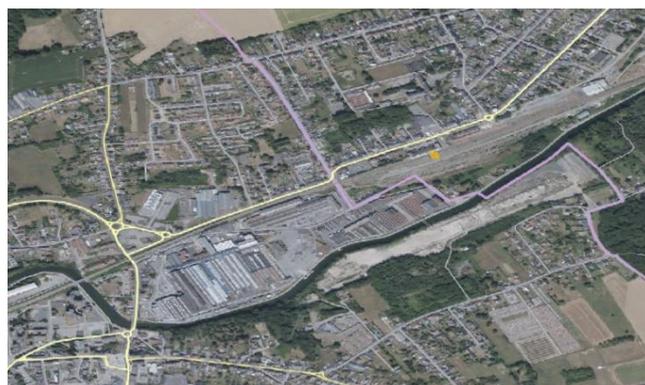
Les financements européens permettent d'accompagner les actions de recherche et d'innovation de l'IGN et de répondre aux enjeux identifiés par la Commission européenne.

Les actions menées consistent à :

- effectuer une veille sur les programmes et appels à projets européens ;
- mettre en œuvre les projets européens en cours (Open Map for Europe OME2, LostInZoom, PathFinder, AgData), assurer l'exploitation et la valorisation des résultats ;
- contribuer aux programmes structurants et pluridisciplinaires de la Commission européenne, tels que Copernicus (groupes de réflexion, contrats associés).

Rayonnement de l'expertise à l'international

La valorisation à l'international des savoir-faire de l'IGN peut, le cas échéant, passer par la contribution à des projets portés par les sociétés IGN-FI et ONF-I, ou par Expertise France (groupe AFD) au sein des pays en développement. Ces projets requièrent majoritairement les compétences très recherchées du service de la géodésie et de la métrologie (constitution d'infrastructures géodésiques de référence, d'infrastructures de données spatiales, campagnes de mesures), ou du service de l'information statistique forestière et environnementale (inventaire forestier).

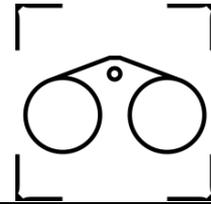


Réseaux de transports plaqués sur du PCRS

De plus, la contribution soutenue de l'IGN au comité d'experts sur la gestion mondiale de l'information géospatiale (UN-GGIM) et à l'élaboration des normes dans les domaines civil et militaire au niveau international participe grandement au rayonnement de l'institut.

Ainsi, à titre d'exemple, l'IGN, à la demande d'Expertise France, continuera sa mission d'expertise technique sur l'inventaire forestier statistique du Royaume marocain entamée en 2023 dans le cadre d'une réflexion globale menée concernant la stratégie forestière du pays. Un autre exemple de compétence de l'IGN mise en valeur est l'implication de l'institut dans le Centre d'excellence en géodésie mondiale de l'ONU (UN-GGCE) inauguré à Bonn en 2023.

INNOVATION, RECHERCHE ET FORMATION



• Innovation

La diversification des technologies de production et de traitement des données géographiques constitue un enjeu majeur pour l'IGN : l'établissement doit innover, démontrer sa capacité à s'adapter et à travailler en écosystème, pour soulever des verrous technologiques et mettre au profit des politiques publiques ces évolutions technologiques.

L'innovation pour lever les verrous technologiques

L'IGN a identifié des axes de développement scientifiques sur lesquels travailler pour continuer à atteindre l'excellence. En ce sens, des feuilles de routes technologiques sont mises en place à l'échelle de l'établissement : géolocalisation, métrologie, détection du changement, intelligence artificielle, géo-visualisation.

En 2025, un travail de coordination et de communication autour de ces feuilles de routes sera réalisé. Cela permettra de partager plus largement les orientations techniques décidées, notamment avec les commanditaires et partenaires publics. Cette année sera également marquée par la consolidation des feuilles de route toujours en rédaction, géo-visualisation et mixte technologique, mais aussi par l'identification de nouveaux verrous technologiques sur lesquels l'IGN définira une stratégie technologique claire. Notamment, ces choix d'innovation technologique seront portés par la mise en place de réseaux de compétences sur les grands sujets technologiques de l'IGN.

Parmi les sujets d'innovation étudiés en 2024 et qui continueront à être approfondis en 2025, on peut citer :

- La classification et la segmentation par intelligence artificielle : dans la continuation des travaux réalisés dans le cadre de l'OCS GE et des défis FLAIR, l'IGN améliore les modèles en termes de qualité mais aussi de contenu, en détectant de nouvelles primitives (meilleure détection d'objets). Ces travaux de classification et de segmentation pourront être réutilisés sur d'autres produits ou projets en cours, comme l'amélioration du produit COSIA, l'automatisation de la production de la BD Forêt v3, mais aussi l'enrichissement de produits comme la BDTOPO. Cela va également dans le sens des travaux en cours sur les modèles de fondation.
- L'exploitation de séries temporelles, issues par exemple d'images SENTINEL, pour une multitude d'applications éventuelles : le suivi agricole, la détection de changement, le renforcement des classifications de la végétation...
- L'exploration des LLM (grands modèles de langage) pour pouvoir mettre à profit l'information géographique qui peut exister sous forme textuelle, comme dans des actes administratifs ou des articles de presse. L'objectif serait d'exploiter l'intelligence artificielle pour analyser ces sources et extraire l'information pertinente et la géolocaliser pour mettre à jour les bases de données de l'IGN.
- La reconstruction 3D afin de modéliser en trois dimensions les objets des bases de données de l'IGN, en s'appuyant sur les données Lidar HD et des modèles numériques issus de corrélations.
- L'approfondissement des travaux sur l'IA générative, aujourd'hui à l'état prospectif, pour étudier la possibilité de générer des représentations cartographiques comme, par exemple, pour générer le figuré de terrain dans les zones montagneuses à partir des données LIDAR HD.
- L'exploration de nouveaux outils pour optimiser l'usage de l'IA, comme pour la création de jeux d'apprentissage ou autres outils spécifiques à l'information géographique.

Le déploiement de ces innovations (modèles IA notamment) sera fortement dépendant des puissances de calcul disponibles. En ce sens, l'IGN approfondit les différentes possibilités (infrastructure interne, infrastructure cloud).

L'innovation est un sujet très transversal, qui touche l'ensemble des thématiques portées par l'IGN. Le détail de plusieurs projets et développements innovants est ainsi à retrouver directement dans les parties thématiques qui les concernent : agriculture, forêt et intelligence artificielle notamment.

Innovier avec les écosystèmes, s'appuyer sur des partenariats industriels : Datalliance et IGNfab

Deux dispositifs spécifiques IGN sont déployés pour optimiser l'articulation de l'expertise de l'établissement avec les écosystèmes d'innovation externes, publics et privés : Datalliance et IGNfab. En 2025, l'établissement continuera de s'appuyer sur ces dispositifs pour renforcer la stratégie partenariale de l'IGN qui vise à capitaliser sur le potentiel d'innovation et de production des acteurs publics et économiques :

- **Datalliance**, pour favoriser l'industrialisation de solutions innovantes qui s'appuient sur des données géolocalisées afin de répondre aux grands enjeux de transition écologique :
 - En 2024, le réseau Datalliance s'est étendu avec l'intégration de nouvelles entreprises développant des solutions numériques d'appui aux politiques publiques (TerraNis, Cybeletech, NetCarbon et Kanop), notamment pour leurs capacités à produire des indicateurs environnementaux dans les domaines agricole et forestier à partir d'interprétation automatique de données satellitaires.
 - En octobre 2024, l'IGN a initié les « Rencontres Datalliance » ayant pour objectif de réunir des porteurs de politiques publiques, des acteurs de la communauté scientifique et les entreprises membres du réseau Datalliance qui développent des solutions technologiques innovantes sur des enjeux sectoriels. La première « Rencontre Datalliance » fut consacrée aux enjeux de la biomasse et a bénéficié de l'expertise des membres du GIS biomasse. D'autres « Rencontres Datalliance » thématiques seront organisées en 2025.
 - En 2025, l'IGN continuera de s'appuyer sur le dispositif Datalliance pour accompagner le passage à l'échelle d'innovations technologiques matures (outils, solutions, services) en réponse à des besoins de politiques publiques sectorielles (ex. : forêts, eau, agriculture, énergies, etc.).
- **IGNfab**, pour accompagner le développement de projets innovants issus de start-ups et/ou d'associations en lien avec l'information géographique et forestière :
 - En 2024, IGNfab et le BRGM se sont associés pour accompagner 7 projets qui s'appuient sur les données et les outils cartographiques pour développer des innovations en réponse aux grands enjeux de l'eau (gestion de la ressource, informations, prévision et gestion des risques, etc.)
 - En 2025, un nouvel appel à projets IGNfab sera lancé pour des services sur une thématique à définir.

De la recherche au développement et à l'innovation

L'IGN a cet atout que d'avoir en son sein des laboratoires de recherche (via l'ENSG entre-autres), un service dédié à la maturation de projets (le service de l'innovation, de la maturation et de la valorisation), mais également les services métiers qui sont susceptibles de mettre en œuvre ces innovations dans les outils de production. Cette organisation est au service de l'innovation technologique, et doit permettre de contribuer à l'élaboration de solutions pour répondre aux verrous technologiques.

En 2024, a innové sur ses grands projets (BD Forêt v3, OCS GE, Lidar HD...) et sur ses activités socles (cartographie des glaciers par exemple) et continuera en ce sens en 2025. Un effort particulier sera donné pour définir des stratégies et mettre en place des processus facilitant le passage de résultats de recherche en production et le transfert de connaissance entre services, mais aussi pour prioriser les actions d'innovation à déployer au regard des enjeux publics associés. Le positionnement de l'IGN par rapport au sujet de la valorisation des résultats de recherche sera clarifié.

Enfin, la consolidation des financements de l'innovation et l'exploration de nouveaux guichets seront assurés en 2025.

Une politique open source définie, une ouverture des données et codes renforcée

En 2023 et 2024, la stratégie open source de l'IGN a été précisée. Notamment, ont été définies les orientations à prendre pour aller vers plus d'ouverture des données et des codes. Une des conclusions était qu'ouvrir les données et les codes ne suffit pas, il faut également contribuer à des communautés, faire vivre ces données et ces codes, mais aussi ceux des autres. Plus concrètement, en 2024 :

- Un travail a été réalisé avec la Dinum pour consolider cette politique open source ;
- Une foire aux questions sur l'open source a été rédigée à destination des développeurs de l'IGN ;
- Un accompagnement interne s'est mis en place pour permettre l'ouverture de certains codes (application mobile, Comp3D - un logiciel de topométrie de haute précision par compensation par moindres carrés...) ;
- Une participation active a été assurée au TOSIT - The Open Source I Trust, structure de soutien à l'open source, notamment via un groupe de travail autour de la géomatique. L'investissement IGN au TOSIR a conduit à la participation à l'organisation de l'Open Source Experience 2024.

En 2025, l'IGN continuera à participer activement aux communautés open source et à encourager l'ouverture des données et des codes produits.

• Recherche et formation

Mise à jour du schéma directeur de la recherche et des technologies

Le schéma directeur de la recherche et des technologies (SDRT) affirme la vision stratégique de l'IGN en matière de recherche et d'innovation en soutien à la stratégie d'ensemble de l'Institut. Il vise à identifier les technologies majeures dont l'IGN doit se doter dans les prochaines années. Le dernier SDRT date de 2020. Il sera mis à jour en 2025.

Pérennité des infrastructures géodésiques mondiales

Le Centre d'excellence géodésique mondial des Nations Unies (UN-GGCE) aide les États membres de l'ONU à maintenir et à utiliser un cadre de référence géodésique mondial (FGG) de haute qualité essentiel à la navigation par satellite, à l'observation de la Terre et au suivi des objectifs de développement durable (ODD). L'équipe de recherche de l'IGN en géodésie participera à l'UN-GGCE pour assurer un lien avec ses propres travaux sur le repère international de référence terrestre (ITRF) et pour améliorer les réseaux de stations en proposant des sites d'installation de nouvelles stations.

Le volet recherche du Jumeau numérique de la France et des territoires

Les jumeaux numériques du territoire deviennent pour l'IGN un objet de recherche, au travers de deux projets/programmes. Le projet de jumeau numérique (JNFT) porté conjointement par l'IGN, le Cerema et Inria comporte un important volet de recherche auquel contribuera le LASTIG, laboratoire de l'IGN consacré au cycle de l'information géographique. Les axes de recherche sont la reconstruction & mise à jour de la maquette numérique, l'interopérabilité du jumeau numérique, la simulation et la visualisation. Le second programme est La fabrique du jumeau, dans le cadre de l'Agence de programme Numérique (portée par Inria). Le jumeau numérique du territoire a été identifié comme un cas d'usage pour ce programme, en cours de validation fin 2024 auprès des pouvoirs publics.

Recherche interdisciplinaire sur la transition socio-écologique des systèmes forestiers

L'IGN est engagé dans le PEPR FORESTT consacré à la recherche interdisciplinaire sur la transition socio-écologique des systèmes forestiers. Le Laboratoire d'inventaire forestier (LIF) et le LASTIG contribueront à trois projets ciblés de ce PEPR. Les recherches porteront sur la surveillance de la forêt, sur le renouvellement forestier et sur les stratégies d'échantillonnage.

Engagement d'un travail de révision du cycle d'ingénieur

L'ENSG-Géomatique organise tous les ans, pour chaque formation, une revue de cycle avec des partenaires externes et des représentants des employeurs pour recueillir leurs conseils tant en termes de contenu que de pédagogie. Après plusieurs années d'améliorations incrémentales du programme d'enseignement du cycle d'ingénieur, l'ENSG-Géomatique souhaite engager, à partir du premier trimestre 2025 et pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2026, un travail approfondi de révision de ce programme. Plusieurs raisons motivent le lancement de ce chantier conséquent qui mobilisera dans la durée toutes les parties prenantes de la formation : étudiants, alumni, enseignants et enseignants-chercheurs, entreprises, employeurs, écoles partenaires. C'est d'une part la nécessité de mieux former les jeunes ingénieurs pour qu'ils deviennent, dans leur champ d'expertise, les acteurs des transitions à mener, d'autre part la révolution technologique de l'IA qui bouscule les méthodes et les métiers de la géomatique. La remise à plat du programme d'enseignement pour mieux répondre aux enjeux actuels et futurs tout en conservant la focale sur les fondamentaux de la géomatique sera aussi l'occasion de repenser sa mise en œuvre, d'une part pour faciliter l'intégration en deuxième année d'élèves d'autres écoles qui voudraient faire un double-diplôme à l'ENSG-Géomatique, d'autre part pour la rendre plus robuste et moins artisanale. En parallèle de cette refonte de la maquette pédagogique des deux premières années du cycle d'ingénieur, un travail sera mené pour rationaliser les filières de spécialisation en troisième année, avec comme principe de conserver les filières dans les domaines d'expertise de l'ENSG-Géomatique et d'en proposer de plus spécifiques en partenariat avec d'autres écoles.

Création d'une filière de 3e année forêt avec AgroParisTech

L'ENSG-Géomatique et AgroParisTech Nancy collaborent pour bâtir une filière de troisième année en anglais intitulée « Forest Information and Resource Strategies » qui comblera un manque dans les formations forestières existantes. Cette filière sera dispensée sur le campus de Nancy à partir de la rentrée scolaire 2026. Associant les sciences de l'information, les sciences forestières et les sciences politiques, elle permettra de former des ingénieurs aux métiers de production d'information sur la forêt, d'analyse des enjeux sur les ressources et d'appui aux politiques publiques. Au-delà de son

intérêt propre, cette filière thématique pourrait devenir un modèle à développer dans d'autres secteurs d'application de la géomatique.

Développement de l'offre de doubles diplômes pour les ingénieurs

L'ENSG-Géomatique envisage de collaborer avec des grandes écoles d'ingénieur et instituts dans plusieurs régions pour mieux répondre aux besoins sectoriels spécifiques : prévention et analyse des risques, hydrographie et océanographie, aménagement durable du territoire, génie urbain, datasciences.

Remise à niveau de la communication pour sécuriser les différentes voies de recrutement d'étudiants, dont les étudiants internationaux

Chaque année, l'ENSG-Géomatique fixe un objectif d'effectif, de l'ordre d'un peu moins de 60 élèves ingénieurs en première année, et répartit cet effectif cible entre les différentes voies de recrutement (trois concours post-classes préparatoires, licences, et recrutements internationaux). Les besoins nationaux et même européens de former chaque année plus d'ingénieurs poussent aujourd'hui toutes les écoles et même les plus prestigieuses à ouvrir davantage de places, asséchant ainsi le vivier des candidats pour les écoles moins cotées. Pour sécuriser le recrutement d'élèves ingénieurs en quantité et en qualité, l'ENSG-Géomatique renforce sa communication auprès des professeurs et des étudiants de classes préparatoires et de licences scientifiques susceptibles de fournir des candidats. Pour attirer davantage d'étudiants étrangers, de nouveaux partenariats académiques seront noués, tandis que des efforts seront faits sur l'accessibilité des enseignements de l'ENSG-Géomatique aux élèves ne maîtrisant pas encore complètement la langue française.

La licence professionnelle est un atout important de l'ENSG-Géomatique pour toucher des publics au niveau du baccalauréat. Le développement de la formation délivrée par l'ENSG-Géomatique à ce niveau est donc identifié comme un enjeu stratégique, à l'heure où certains étudiants de bon niveau se détournent des classes préparatoires pour des formations longues recrutant au niveau post-bac. L'ENSG veillera à bien communiquer sur les parcours de licence, leur débouchés éventuels vers le cycle d'ingénieur et plus généralement à rendre attractifs ces parcours.

Établissement de la feuille de route suite à l'adoption de l'objectif d'augmenter les promos d'ingénieur et de licence dans le schéma directeur ENSG-GÉOMATIQUE 2024-2029

Le schéma directeur de l'ENSG-Géomatique a été adopté fin 2023. Il prévoit sur la durée de 5 ans de son exercice une augmentation des promotions d'ingénieur, passant de 60 à 100 étudiants. Cette augmentation suppose qu'un certain nombre de conditions soient remplies pour permettre l'accueil de ces étudiants dans de bonnes conditions. Ceci suppose notamment l'adaptation de locaux, d'emploi du temps et de ressources d'enseignement. L'ENSG-Géomatique précisera les conditions de cette évolution et le calendrier de cette augmentation des effectifs dans une feuille de route qui sera préparée au premier semestre 2025.

Développement des partenariats avec les entreprises (fondations ENSG, parrainage, apprentissage, stages)

Les collaborations de l'ENSG-Géomatique avec ses partenaires socio-économiques sont variées (participation au conseil de perfectionnement ou aux revues de cycle, participation au forum entreprises, parrainage de promotion, intervention dans des unités d'enseignement, encadrement de projet pédagogique, accueil de stagiaire ou d'alternant, projet partenarial de recherche, versement de la taxe d'apprentissage, donateur de la Fondation ENSG-Géomatique, recruteur...) et à ce titre fondamentales pour lui permettre d'assurer ses missions de recherche, d'innovation et de formation dans les meilleures conditions. L'ENSG poursuivra sa politique de développement de chaires de recherche et veillera à faire davantage intervenir les entreprises dans la conception des enseignements, selon des modalités qui seront précisées avec les entreprises partenaires.

GLOSSAIRE

A	ADEME	Agence de la transition écologique
	AMOA	Assistance à maîtrise d'ouvrage
	AMRF	Association des maires ruraux de France
	ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
	ANSC	Agence du numérique de la sécurité civile
	API	<i>Application programming interface</i> (en anglais), interface de programmation applicative
	ASP	Agence de services et de paiement (organisme payeur et opérateur public)
B	BDIFF	Base de données sur les incendies et feux de forêts en France
	BD Uni	Base de données vecteur interne de l'IGN d'où est issue la BD topo
C	Cerema	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
	CNES	Centre national d'études spatiales
	CNIG	Conseil national de l'information géolocalisée
	CNP	Comité national de programmation
	CNPF	Centre national de la propriété forestière
	CNRS	Centre national de la recherche scientifique
	Corrélation	Méthode optique 2D ou 3D qui permet de mesurer les déplacements entre deux images et en déduire des déformations
	CRP	Comité régional de programmation (organisé en région par l'IGN)
D	DEB	Direction de l'eau et de la biodiversité (MTE/DGALN)
	DDT(M)	Direction départementale des territoires (et de la mer)
	DILA	Direction de l'information légale et administrative
	DGA	Direction générale de l'armement (ministère des Armées)
	DGAL	Direction générale de l'alimentation (MASA)
	DGALN	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
	DGCL	Direction générale des collectivités locales (Ministère de l'intérieur)
	DGDDI	Direction générale des douanes et droits indirects
	DGE	Direction générale des entreprises

	DGEC	Direction générale de l'énergie et du climat
	DGFIP	Direction générale des finances publiques
	DGITM	Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (MTE)
	DGPE	Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (MASA)
	DGPR	Direction générale de la prévention des risques (MTE)
	DHUP	Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (MTE/DGALN)
	DINAMIS	Dispositif institutionnel national d'approvisionnement mutualisé en imagerie satellitaire
	DINUM	Direction interministérielle du numérique
	DITP	Direction interministérielle de la transformation publique
	DRAAF	Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
	DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
	DROM	Départements et régions d'outre-mer
	DSB	Dispositif suivi des bocages
	DSF	Département santé des forêts
E	EGI	Établissement géographique interarmées
F	FCBA	Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement
	FTAP	Fonds pour la transformation de l'action publique
G	Géoplateforme	Infrastructure collaborative et mutualisée pour la production et la diffusion des géodonnées. Composante géographique de l'État-plateforme, reconnue grand projet numérique de l'État.
	GNSS	Global navigation satellite system
	GPU	Géoportail de l'urbanisme : plateforme légale de publication et de consultation des documents d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique (SUP), construite avec la DHUP
	IGEDD	Inspection générale de l'environnement et du développement durable
I	IGD	Indicateur de gestion durable
	IGNfab	Accélérateur de projets de géoservices de l'IGN
	INCA	Projet de rationalisation de l'infrastructure cartographique de l'IGN
	INRAE	Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
	INRIA	Institut national de recherche en sciences et technologie du numérique
	INSPIRE	Directive européenne établie dans le domaine de la politique environnementale (2007) établissant une infrastructure d'information géographique européenne
L	Lab IGN	Laboratoire d'intelligence collective interne
	Lidar	<i>Light detection and ranging</i> ; en français "détection et estimation de la distance par la lumière" ou "par laser"

	LITTO3D	Base de données altimétrique continue terre-mer donnant une représentation tridimensionnelle de la forme et de la position du sol sur la frange littorale du territoire français.
M	MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
	MATD	Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation
	MinArm	Ministère des armées
	MNH	Modèle numérique de hauteur
	MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
	MNS	Modèle numérique de surface
	MNT	Modèle numérique de terrain
	MTE	Ministère chargé de la transition écologique (actuellement ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche)
O	OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
	OCS GE	Occupation du sol à grande échelle
	OFB	Office français de la biodiversité
	ONB	Observatoire national de la biodiversité
	ONF	Office national des forêts
	OSM	OpenStreetMap
P	PAC	Politique agricole commune
	PCRS	Plan de corps de rue simplifié
	PNACC	Plan national d'adaptation au changement climatique
R	RGE	Référentiel à grande échelle
	RGP	Réseau GNSS permanent
	RIE	Réseau interministériel de l'État
	RPCU	Représentation parcellaire cadastrale unique
	RPG	Registre parcellaire graphique
S	SCHAPI	Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations de la Direction générale de prévention des risques
	SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
	SHOM	Service hydrographique et océanographique de la marine
	SIS	Services d'incendie et de secours
	SNA	Surfaces non agricoles
Z	ZDH	Zones de densité homogène

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025
N° 2025-04**

**Approbation de la sortie de la phase d'expérimentation de l'UGE
et approbation des statuts de l'UGE**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 14 mars 2025,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L. 717-1,

Vu la loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance, et notamment son article 52,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et notamment son article 20,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment son article 9,

Vu le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel (UGE) et approbation de ses statuts, et notamment l'article 30 des statuts de l'UGE,

DELIBERE :

Article 1 : Le conseil d'administration approuve les modifications des statuts de l'établissement établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation et de l'article 20 de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018, « Université Gustave Eiffel ».

Article 2 : Le conseil d'administration émet un avis favorable sur le projet de décret pérennisant les statuts de l'Université Gustave Eiffel.

Article 3 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

Le Président

Signé par :



Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

Vu l'avis du comité social d'administration de l'Université Gustave Eiffel en date du XXX ;

Vu l'avis du conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel en date du XXX ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date XXX,

Décète :

Chapitre I^{er} – Dispositions relatives à l'Université Gustave Eiffel

Article 1^{er}

Le décret du 13 décembre 2019 susvisé est ainsi modifié :

1° Au second alinéa, les mots « de Paris » sont supprimés.

2° A l'article 3, les mots « assure l'ensemble des missions et activités de l'Université de Marne-la-Vallée et de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux. Elle » sont supprimés ;

3° Les chapitres II, III et IV sont abrogés ;

4° L'annexe est remplacée par l'annexe du présent décret.

Article 2

Les statuts de l'Université Gustave Eiffel annexés au présent décret sont approuvés.

Article 3

I - L'Université Gustave Eiffel est un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 et ses statuts figurant dans l'annexe prévue à l'article 2 sont pérennisées conformément à l'article 20 de l'ordonnance du 12 décembre 2018 susvisée.

II - A la première phrase de l'article 1er, le mot : « expérimental » est remplacé par les mots : « constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation et de l'article 20 de l'ordonnance du 12 décembre 2018 susvisé. L'établissement est soumis aux dispositions de ce même code et des textes pris pour son application, sous réserve des dérogations prévues par ses statuts ».

Chapitre II – Dispositions relatives à l'Ecole nationale des sciences géographiques

Article 4

Les conditions d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole nationale des sciences géographiques sont mises en conformité avec les statuts de l'Université Gustave Eiffel dans le délai de six mois à compter de la publication du présent décret.

Chapitre III – Dispositions finales et modifiant le code de l'éducation

Article 5

Le code de l'éducation est modifié comme suit :

1° A l'article D. 653-1, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« XX° Le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts » ;

2° A l'article D. 711-3, un alinéa **XX**^o-1 est inséré ainsi rédigé « **XX**^o-1 Université Gustave Eiffel » ;

3° A l'article D. 711-6-1, le 9° est abrogé ;

4° A l'article D. 717-1, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« **XX**^o Université Gustave Eiffel : décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts ».

Article 6

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la ministre de la culture, le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre chargée des comptes publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par le Premier ministre :

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Elisabeth BORNE

La ministre de la culture,

Rachida DATI

Le ministre chargé de l'enseignement supérieur
et de la recherche,

Philippe BAPTISTE

La ministre chargée des
comptes publics,

Amélie de
MONTCHALIN

ANNEXE

**Statuts de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
« Université Gustave Eiffel »**

Projet de statuts de l'Université Gustave Eiffel

Ce document est une copie de la colonne 2 du document « modif_statutaires_UGE_pour instances » afin de faciliter la lecture du texte.

Préambule

Créée en 2020 par la fusion d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), l'université de Marne-la-Vallée, dite université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) et d'un établissement public scientifique et technologique (EPST), l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar), l'Université Gustave Eiffel accueille en son sein deux établissements-composantes, l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Est (ENSA Paris-Est) et l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP), et deux écoles-membres, l'Ecole nationale des sciences géographiques (ENSG-Géomatique) et l'Ecole nationale d'ingénieurs en électronique et électrotechnique de Paris (ESIEE Paris). L'Université Gustave Eiffel développe les savoirs dans les champs disciplinaires de ses fondateurs et permet l'émergence de connaissances et d'innovations dont certaines issues d'approches interdisciplinaires inédites.

Forte d'une implantation nationale grâce à ses campus et d'une vocation à porter des programmes nationaux de recherche, l'université se projette également dans un projet de rayonnement européen et international.

Délivrant des diplômes nationaux, l'Université Gustave Eiffel accueille dès la licence sur son site francilien les étudiants, notamment issus du territoire proche, en leur offrant des perspectives du plus haut niveau. Elle met en œuvre des modalités d'apprentissage et des parcours adaptés à la diversité des publics, en exploitant les opportunités de découverte et d'expérimentations permises à la fois par son large réseau de partenaires sur le territoire national comme par la diversité de ses équipements scientifiques. Elle favorise la formation à la recherche et par la recherche et travaille au développement du doctorat sur l'ensemble du territoire national. En misant sur l'alternance et la formation tout au long de la vie, elle consolide ses liens avec les partenaires socio-économiques.

L'Université Gustave Eiffel déploie ainsi ses missions de recherche, de formation, mais aussi d'appui aux politiques publiques dans tous les domaines mobilisables pour une évolution durable des territoires et des villes de demain, enjeux et champs désormais majeurs dans un monde aux ressources limitées. La diversité des statuts de ses personnels constitue une richesse qui permet à l'Université de conduire l'ensemble de ses missions.

L'Université Gustave Eiffel propose enfin une nouvelle manière de travailler attentive à l'ensemble de la communauté en s'engageant pour la promotion sociale, l'égalité des femmes et des hommes, la qualité du dialogue social et de la vie au travail, la responsabilité sociétale et environnementale.

Titre Ier : Constitution et missions de l'Université Gustave Eiffel (Articles 1 à 2)

Article 1

La constitution

L'Université Gustave Eiffel (UGE) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation et de l'article 20 de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 susvisée.

UGE / Sortie de l'expérimentation

[Tapez ici]

21022025

L'Université Gustave Eiffel est pluridisciplinaire, couvrant les trois grands secteurs de formation - ou secteurs disciplinaires - suivants :

- Lettres et sciences humaines et sociales ;
- Disciplines juridiques, économiques et de gestion ;
- Sciences et technologies.

Elle comprend également l'architecture et les domaines associés.

L'Université Gustave Eiffel comprend des établissements-composantes, dotés de la personnalité morale, et des écoles - membres :

- L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Est (ENSA Paris-Est-), dite l'Ecole d'architecture de la ville et des territoires, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de la culture, est un établissement-composante de l'Université Gustave Eiffel ;
- L'école des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP), régie de la Ville de Paris dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, est un établissement-composante de l'Université Gustave Eiffel. Les présents statuts lui sont applicables dans les limites inhérentes au respect de son statut de régie autonome et du principe de libre administration des collectivités territoriales définis à l'article 72 de la Constitution ainsi qu'au livre premier de la première partie du code général des collectivités territoriales, applicable à la Ville de Paris ;
- L'ENSG-Géomatique, Ecole nationale des sciences géographiques de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), est une école-membre de l'Université Gustave Eiffel. Elle constitue un service de l'IGN et conserve cette qualité tout en étant regroupée au sein de l'Université Gustave Eiffel. Elle continue à être dirigée et administrée par l'IGN, dans le respect des conditions prévues par les présents statuts ;
- L'Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique de Paris (ESIEE Paris), école de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIR), est une école-membre de l'Université Gustave Eiffel.

L'Université Gustave Eiffel comprend également :

- des composantes, en particulier de formation ou de recherche au sens des articles L. 713-1 et L. 713-9 du code de l'éducation ;
- des services communs et des services généraux.

A l'exception des dispositions des présents statuts qui recourent aux dérogations ouvertes par l'ordonnance susmentionnée, l'Université Gustave Eiffel est soumise aux dispositions du code de l'éducation et du code de la recherche et des textes pris pour leur application, communes à l'ensemble des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Article 2

Les missions et compétences

2.1. Les missions

L'Université Gustave Eiffel concourt aux missions du service public de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation définies aux articles L. 123-1 à L. 123-9 du code de l'éducation et aux articles L. 111-1 à L. 111-6 du code de la recherche.

L'Université Gustave Eiffel a en particulier vocation à :

- mettre en œuvre des actions de formation initiale et continue tout au long de la vie et contribuer à la formation à la recherche et par la recherche, en tenant compte des évolutions de la société et des publics à former. Elle développe la formation initiale sous statut étudiant, élève-fonctionnaire ou en apprentissage, la formation continue tout au long de la vie et la validation des acquis de l'expérience ;
- conduire des recherches scientifiques et technologiques, fondamentales et appliquées ;
- valoriser les résultats et produits de la recherche en s'appuyant sur l'innovation et le transfert ;
- diffuser les connaissances scientifiques et techniques par l'intermédiaire de la formation, de publications scientifiques, de médiation scientifique ;
- conduire et développer la mission d'appui aux politiques publiques, notamment au moyen d'activités de recherche, d'expertise et de normalisation ;
- conduire et développer une réflexion sur l'action publique, notamment au moyen d'activités d'études et d'évaluation ;
- conduire des études méthodologiques et développer des essais, des prototypes, produire des modèles ;
- œuvrer dans le domaine de l'orientation, de la promotion sociale et de l'insertion professionnelle, y compris vers l'entrepreneuriat, et plus généralement de la formation tout au long de la vie ;

- diffuser la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales et de la culture scientifique, technique et industrielle ;
- mettre en œuvre une politique d'information scientifique et technologique ;
- participer à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- développer la coopération internationale à travers ses activités de recherche et de formation, par l'échange d'expertise et des techniques qu'elle développe, ainsi que par des actions de mobilité de ses étudiants et de ses personnels.

L'Université Gustave Eiffel concourt à la politique nationale d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation en exerçant ses missions sur l'ensemble du territoire français, notamment en pilotant ou co-pilotant des programmes nationaux de recherche, en développant des partenariats à toutes les échelles et en particulier dans les sites où elle est implantée et en participant aux politiques de site.

2.2. Les compétences

a) Compétences propres

Pour la réalisation de ses missions mentionnées à l'article 2.1, et dans le respect du principe de subsidiarité, l'Université Gustave Eiffel exerce notamment les compétences définies ci-après.

L'université finance ou contribue à financer des programmes ou projets de formation et de recherche ; elle entreprend et soutient de nouveaux programmes ou projets de recherche.

Elle définit une politique commune de signature des publications scientifiques assurant la promotion de l'Université Gustave Eiffel, dans les conditions fixées à l'article 23.4 des présents statuts, tout en permettant d'assurer à chacun des établissements-composantes et des écoles-membres la visibilité de leurs contributions.

L'université élabore et met en place une offre de formation de haute qualité et attractive à l'international, assurant une forte insertion professionnelle.

UGE / Sortie de l'expérimentation

[Tapez ici]

21022025

Elle délivre les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, des diplômes d'ingénieurs, des diplômes d'Etat, des diplômes d'établissement et les habilitations, notamment l'habilitation à diriger les recherches (HDR) ; elle demande l'accréditation de cette offre de formation dans les conditions fixées à l'art 23.2 des présents statuts.

L'université finance ou contribue à financer des dispositifs, équipements ou services de support aux activités de recherche et de formation.

Elle met en place une politique et un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale permettant d'offrir aux étudiants de l'université des services efficaces en matière de politique sociale, de logement étudiant, de transport, de santé, d'activités culturelles, sportives, sociales et associatives.

Elle finance ou contribue à financer des dispositifs de soutien à la qualité de la vie étudiante et de campus et octroie des aides financières aux étudiants de l'université, en lien avec les dispositifs des organismes nationaux dédiés.

L'université favorise le développement de relations avec les entreprises françaises et internationales.

Elle assure le fonctionnement de son organisation, telle que définie au titre II.

Elle met en œuvre des procédures d'évaluation.

L'université négocie, conclut et gère, à la demande expresse et pour le compte des établissements-composantes et des écoles-membres, tout acte juridique avec des partenaires publics ou privés, français ou étrangers.

L'université délègue, dans les conditions fixées à l'article 24.2 des présents statuts, l'exercice d'une compétence à un établissement-composante ou une école-membre.

Elle exerce les compétences qui lui sont transférées ou déléguées par un établissement-composante ou une école-membre dans les conditions fixées à l'article 24.2.

L'université recrute, y compris par l'organisation de ses propres concours, accueille et gère ses personnels.

L'université réalise ou contribue à la réalisation et à l'édition d'ouvrages et de publications.

Elle crée et exploite des bases de données.

Elle acquiert, cède et gère des immeubles et exerce les droits et devoirs du maître d'ouvrage dans des programmes de construction d'immeubles.

Elle commercialise le produit de ses activités, promeut et soutient la valorisation des activités de recherche et de création.

L'université met en œuvre toute opération présentant un lien direct avec l'exercice de ses missions, notamment exercer des prestations de service, prendre des participations, créer des services d'activités industrielles et commerciales, participer à des groupements et créer des filiales.

b) Compétences partagées

Chaque établissement-composante et école-membre contribue à la définition des orientations stratégiques de l'Université Gustave Eiffel dans le périmètre qui est le sien.

En particulier, l'établissement-composante ou l'école-membre participe à l'élaboration de :

- la stratégie de recherche de l'université et conduit, en cohérence avec la stratégie de l'université, celle du domaine qui le ou la concerne ;
- la stratégie de formation de l'université et conduit, en cohérence avec la stratégie de l'université, celle du domaine qui le ou la concerne ;
- la stratégie de valorisation de l'université et conduit, en cohérence avec la stratégie de l'université, celle du domaine qui le ou la concerne.

Les établissements-composantes et écoles-membres demandent l'accréditation pour délivrer des diplômes d'ingénieurs et des diplômes d'Etat dans les conditions fixées à l'article 23.2 des présents statuts.

Titre II : Gouvernance de l'université (Articles 3 à 22)

Article 3

Principe général de gouvernance

Le président de l'Université Gustave Eiffel, par ses décisions, le conseil d'administration, par ses délibérations, le conseil académique, par ses délibérations, avis et orientations, le parlement étudiant, par ses délibérations, avis et orientations et le comité d'éthique, par ses avis et orientations, assurent l'administration de l'université.

Chapitre Ier : Le président (Articles 4 à 6)

Article 4**Désignation et mandat**

Le président de l'Université Gustave Eiffel est nommé pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois, par décret sur proposition du conseil d'administration après un appel public à candidatures établi sous forme d'avis par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, publié au Journal officiel.

Cette proposition est effectuée en tenant compte des compétences et expériences en enseignement, recherche ou administration de l'enseignement supérieur et de la recherche requises pour la fonction, sans condition de nationalité.

Ces fonctions sont incompatibles avec l'exercice, au sein de l'Université Gustave Eiffel, de toute fonction élective et, sauf en cas d'intérim, de toute fonction de directeur d'une structure interne, ainsi que de celles de dirigeant exécutif de tout établissement à caractère scientifique, culturel et professionnel ou de l'une de ses structures internes.

Un président par intérim est nommé en cas de cessation des fonctions du président de l'université, survenant pour quelque raison que ce soit avant le terme de son mandat et dans l'attente de la désignation, dans les meilleurs délais, de son successeur selon les formalités prévues au présent article.

Article 5**Attributions du président**

Le président exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 du code de l'éducation et les textes pris pour son application, ainsi que les compétences de gestion et d'administration qui ne sont pas attribuées à une autre autorité par la loi ou le règlement.

Il préside le conseil d'administration, le conseil académique et le parlement étudiant. En cas de partage égal des voix, sa voix est prépondérante.

Il préside également, dans les conditions fixées à l'article 22.3 des présents statuts, la commission carrière des enseignants-chercheurs

Le président peut, pour les affaires de leur ressort, déléguer aux directeurs de composantes une partie de ses attributions dans le respect des dispositions du 6° de l'article 7 des présents statuts.

Il peut déléguer sa signature au directeur général des services, aux vice-présidents et aux agents placés sous son autorité. Il peut également déléguer sa signature aux directeurs et responsables respectifs :

-des établissements-composantes et des écoles-membres ;

-des unités de recherche, de service ou d'essais constituées avec d'autres organismes publics d'enseignement supérieur ou de recherche ;

-des composantes, lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes agents de l'université.

Sans préjudice des dispositions de l'article L. 719-8 du code de l'éducation, en cas de difficulté grave dans le fonctionnement des organes statutaires de l'université ou de défaut d'exercice de leurs attributions, le président peut prendre, à titre exceptionnel, toutes dispositions qu'ils justifient. Il en informe le conseil d'administration dans les meilleurs délais et au plus tard lors de sa plus prochaine séance.

Article 6

Les vice-présidents

L'université comprend des vice-présidents nommés, de droit ou élus.

6.1. Les vice-présidents nommés

Le président de l'université est assisté de plusieurs vice-présidents, dont il fixe le nombre et les attributions et qu'il nomme, après avis du conseil d'administration. Un vice-président, s'il n'est pas membre du conseil d'administration, peut être invité, par le président, à assister à une séance du conseil d'administration, sans voix délibérative.

Parmi ceux-ci :

-un vice-président est chargé des formations et, à ce titre, préside le collège des formations institué par l'article 18 des présents statuts ;

-un vice-président est chargé de la recherche et, à ce titre, préside le collège de la recherche institué à l'article 19 des présents statuts ;

-un vice-président est chargé de l'appui aux politiques publiques.

6.2. Les vice-présidents de droit, responsables des établissements-composantes et écoles-membres

Le responsable de chaque établissement-composante et de chaque école-membre est vice-président, sous réserve que sa nomination à la direction de l'établissement-composante ou de l'école-membre ait reçu un avis favorable du président de l'université ou ait fait l'objet d'un accord en application des dispositions de l'article 24.1 des présents statuts.

Il exerce cette fonction à titre gratuit. Toutefois, ses frais de déplacement et de séjour sont remboursés par l'université dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux agents de l'Etat.

Ces vice-présidents sont réunis par le président au moins deux fois par année universitaire pour évoquer les grandes orientations stratégiques de l'établissement.

6.3. Les vice-présidents des trois conseils centraux et de la commission carrière des enseignants-chercheurs

a) Le vice-président du parlement étudiant, vice-président " étudiant " de l'université

Le vice-président du parlement étudiant est le vice-président étudiant de l'Université Gustave Eiffel. Il est élu par le parlement étudiant parmi les élus étudiants des conseils centraux, et pour la durée de son mandat.

Il préside le parlement étudiant, par délégation du président, dans les conditions fixées à l'article 13 des présents statuts.

Le vice-président étudiant assiste aux réunions du conseil d'administration et à celles du conseil académique, sans voix délibérative s'il n'est pas issu du conseil concerné.

b) Le vice-président du conseil d'administration

Un vice-président du conseil d'administration est élu en son sein, à la majorité des membres présents ou représentés ; il préside le conseil d'administration en cas d'empêchement du président.

Il assiste par ailleurs aux réunions du conseil académique, sans voix délibérative.

c) Le vice-président du conseil académique

Un vice-président du conseil académique est élu en son sein ; il préside le conseil en cas d'empêchement du président

Il assiste par ailleurs aux réunions du conseil d'administration, sans voix délibérative.

d) Le vice-président de la commission carrière des enseignants-chercheurs

Un vice-président de la commission carrière des enseignants-chercheurs est élu en son sein, parmi les professeurs d'université.

UGE / Sortie de l'expérimentation

[Tapez ici]

21022025

Il remplace le président, dans les conditions fixées à l'article 22.3 des présents statuts.

Chapitre II : Le conseil d'administration (Articles 7 à 8)

Article 7

Attributions du conseil d'administration

Instance de gouvernance de l'université, le conseil d'administration en détermine la stratégie et les orientations générales.

A ce titre :

1° Il adopte les objectifs stratégiques de l'établissement, la politique de formation et de recherche, et les principes afférents relatifs à l'allocation des moyens, notamment en matière de formation, recherche, partenariat, relations européennes et internationales, valorisation, information scientifique et technique ; en cohérence avec ce qui précède, il fixe de grandes orientations concernant la politique d'emplois et adopte le contrat pluriannuel d'établissement ;

2° Il adopte les modifications des présents statuts ;

3° Il définit les modalités de l'examen, en son sein, des candidatures au poste de président de l'université, dans le respect des dispositions de l'article 4 des présents statuts ;

4° Il adopte les mesures générales relatives au fonctionnement et à l'organisation de l'université ; dans ce cadre, il approuve la décision portant organisation interne de l'université et le règlement intérieur de celle-ci, en approuve les propositions d'évolution et émet un avis sur la nomination des vice-présidents proposés par le président ;

5° Il vote le budget, approuve les comptes et l'affectation des résultats ;

6° Il approuve les statuts des composantes, ainsi que les conventions conclues avec les établissements-composantes et les écoles-membres en vertu des dispositions de l'article 24.6 ; il peut prévoir, dans ce cadre, des modalités de délégation de pouvoir aux directeurs de composantes, d'établissements composantes et d'écoles-membres ; après avis du conseil académique et sur proposition du président, il approuve la délégation d'une compétence de l'université à un établissement-composante ou à une école-membre ;

7° Il approuve les contrats, conventions et marchés signés par le président de l'Université, la participation à des organismes dotés de la personnalité morale, l'acceptation et le refus de dons et legs et les acquisitions, locations et cessions immobilières ;

8° Il approuve les emprunts, les prises, extensions et cessions de participation, les créations de filiales et de fondations prévues à l'article L. 719-12 du code de l'éducation ;

9° Il fixe le montant des frais de formation acquittés par les stagiaires de la formation continue, les auditeurs libres et les étudiants préparant un diplôme d'établissement ou une certification, ainsi que par les étudiants suivants des cours ou activités, à l'exception de ceux fixés le cas échéant par les établissements-composantes ou les écoles-membres.

10° Il autorise le président à engager toute action en justice et à conclure des transactions ;

11° Il approuve le rapport annuel d'activité présenté par le président ;

12° Il délibère sur toutes autres questions que lui soumet le président, au vu notamment des avis et orientations émis par les autres instances ;

13° Il adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le conseil académique ;

14° Il adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique immobilière proposé par le conseil académique.

Le conseil d'administration peut, dans les conditions et limites qu'il détermine, déléguer certaines de ses attributions au président, à l'exception de celles mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 8°, 11° et 12°. Celui-ci lui rend compte lors de sa plus prochaine séance des décisions prises en vertu de cette délégation.

Toutefois, le conseil d'administration peut, dans des conditions qu'il détermine, déléguer au président le pouvoir d'adopter les budgets rectificatifs. Il en rend compte dès que possible au conseil d'administration.

Le conseil d'administration adopte son règlement intérieur. Il peut créer des commissions spécialisées.

Les comptes rendus de conseil d'administration sont transmis au conseil académique et au parlement étudiant.

Article 8

Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 35 membres, dont au moins la moitié dispose d'une expérience dans le milieu académique :

UGE / Sortie de l'expérimentation

[Tapez ici]

21022025

1° Le président.

2° Quinze élus disposant chacun d'un suppléant :

- a) cinq représentants des professeurs d'université, directeurs de recherche et assimilés au sens de l'article 11 des présents statuts ;
- b) cinq représentants des autres enseignants, maîtres de conférences, chargés de recherche et assimilés au sens de l'article 11 des présents statuts ;
- c) trois représentants des autres personnels ;
- d) deux représentants des usagers.

3° Onze membres de droit :

- a) le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant ;
- b) le directeur général de la recherche et de l'innovation du ministère chargé de la recherche ou son représentant ;
- c) le [fonction] du ministère chargé du développement durable ou son représentant ;
- d) le [fonction] du ministère chargé des transports ou son représentant ;
- e) le [fonction] du ministère chargé de la culture ou son représentant ;
- f) le délégué interministériel chargé de la sécurité routière ou son représentant ;
- g) le directeur général de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière ou son représentant ;
- h) le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France ou son représentant ;
- i) le président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ou son représentant-;

- j) un représentant de la Ville de Paris, disposant d'un suppléant ;
- k) un représentant de la Région d'Ile-de-France, disposant d'un suppléant.

4° Huit personnalités extérieures :

- a) un représentant de la métropole non francilienne dans laquelle le plus petit campus de l'Université Gustave Eiffel est installé, déterminé en tenant compte du nombre de personnels permanents, disposant d'un suppléant ;
- b) sept membres élus par les membres du conseil mentionnés aux 1°, 2° et 3° du présent article, après candidature et issus du monde académique ou socio-économique dont au moins :
 - une personnalité issue d'une des collectivités territoriales dans laquelle le siège de l'Université Gustave Eiffel est installé ;
 - une personnalité étrangère ou française justifiant d'une expérience professionnelle significative dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche dans des pays autres que la France ;
 - deux personnalités issues d'entreprises intervenant dans l'un des champs de compétence de l'université ;
 - une personnalité issue d'une association reconnue d'utilité publique agissant au niveau national ou international et dans l'un des champs de compétence de l'université.

Les membres du conseil d'administration mentionnés aux 2° et 4°, sont élus ou désignés pour un mandat de cinq ans, sauf pour les représentants des usagers dont le mandat est de deux ans. Les mandats sont renouvelables.

Les suppléants sont élus ou nommés dans les mêmes conditions que les titulaires. Les suppléants ne siègent qu'en l'absence des titulaires. Les membres mentionnés aux j) et k) du 3° et au 4° du présent article comprennent autant de femmes que d'hommes. Les membres suppléants sont de même sexe que les membres titulaires.

En cas de vacance d'un membre titulaire ou suppléant, survenant pour quelque cause que ce soit plus de six mois avant le terme de son mandat, il est procédé au remplacement de ce membre pour la durée restant à courir de ce mandat. Si la vacance survient dans les six mois précédant le terme de son mandat, son siège demeure inoccupé jusqu'au renouvellement suivant.

UGE / Sortie de l'expérimentation

[Tapez ici]

21022025

Le directeur général des services, l'autorité chargée du contrôle budgétaire et l'agent comptable assistent aux séances du conseil, avec voix consultative.

Assistent également aux séances, les personnes dont la présence est demandée par le président.

Les fonctions de membre du conseil d'administration s'exercent à titre gratuit. Toutefois, leurs frais de déplacement et de séjour sont remboursés dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux agents de l'Etat.

Chapitre III : Le conseil académique (Articles 9 à 10)

Article 9

Attributions du conseil académique

9.1. Attributions générales

Instance de représentation des personnels et des usagers de l'établissement, le conseil académique délibère en matière de formation et de recherche ; il est notamment garant du lien entre la recherche et l'enseignement.

Le conseil académique exerce les compétences dévolues au conseil scientifique par le décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014 portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable, ainsi que, sous réserve des dispositions des articles 9.3, 9.4 et 22 des présents statuts, les compétences dévolues au conseil académique par les articles L. 712-4, L. 712-6-2, L. 811-5, L. 952-6-1 et L. 952-7 du code de l'éducation.

Le président de l'université présente au conseil académique, à la première séance suivant sa nomination, le projet qu'il entend mettre en œuvre pour l'université.

9.2. En formation plénière

I/ Le conseil académique émet un avis sur :

1° Le contrat pluriannuel d'établissement ;

2° La mise en œuvre de la politique de formation et de la politique de recherche de l'université ;

UGE / Sortie de l'expérimentation

[Tapez ici]

21022025

3° Les modifications de la décision portant organisation interne de l'université concernant les structures de recherche ou de formation et les services communs, ainsi que les modifications du règlement intérieur ;

4° La création, la modification et la suppression des composantes ;

5° La délégation d'une compétence de l'université à un établissement-composante ou à une école-membre ;

6° La composition, les conditions de fonctionnement et la nomination des membres du comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique.

Dans le cas d'un projet ayant recueilli un avis défavorable émis à une majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, le projet sera réétudié et fera l'objet d'une deuxième délibération dans un délai d'un mois.

II/ Le conseil académique est informé :

1° Des grands équilibres budgétaires pluriannuels ;

2° De la politique annuelle d'affectation des ressources humaines ;

3° Du rapport social unique.

Le conseil académique propose au conseil d'administration, après avis du comité social d'administration, le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap.

Le conseil académique propose au conseil d'administration, après avis du comité social d'administration le schéma directeur pluriannuel en matière de politique immobilière.

III/ Le conseil académique adopte :

1° Le schéma directeur pluriannuel en matière de vie étudiante proposé par le parlement étudiant ;

2° L'affectation des moyens de l'université destinés à la formation et à la recherche, dans le respect du budget voté par le conseil d'administration et du cadre stratégique de répartition défini par le conseil d'administration ;

3° La répartition des emplois de l'université par composante, établissement-composante et école-membre dans le cadre défini par le conseil d'administration ;

4° La répartition des moyens financiers de l'université par composante, établissement-composante et école-membre dans le cadre défini par le conseil d'administration ;

5° Les profils des postes d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et d'enseignants ouverts au recrutement dans le respect des dispositions spécifiques propres aux personnels des écoles d'architecture ;

6° Les règles relatives aux examens et aux modalités de contrôle des connaissances, dans le respect des dispositions spécifiques propres aux établissements-composantes et écoles-membres.

Le conseil académique peut déléguer aux composantes les compétences prévues au 6°.

Les avis du conseil académique tiennent compte des propositions du parlement étudiant ainsi que des avis des instances compétentes, notamment celles des différentes composantes de formation et de recherche, ainsi que du résultat des travaux du collège des formations et du collège de la recherche.

Les comptes rendus des réunions en formations plénière du conseil académique sont transmis au conseil d'administration et au parlement étudiant.

Le conseil académique adopte son règlement intérieur. Il peut créer des commissions spécialisées.

9.3. En formation restreinte

En formation restreinte aux enseignants-chercheurs et assimilés, le conseil académique exerce les compétences dévolues à cette formation par les dispositions du code de l'éducation, à l'exception, d'une part, de l'examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs et, d'autre part, de l'intégration des fonctionnaires des autres corps dans le corps des enseignants-chercheurs, prévus au IV de l'article L. 712-4 du code de l'éducation.

9.4. En section disciplinaire

Conformément aux articles L. 712-6-2, L. 811-5 et L. 952-7 du code de l'éducation, le pouvoir disciplinaire à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers de l'Université Gustave Eiffel est exercé en premier ressort par le conseil académique de l'université constitué en section disciplinaire ; il s'exerce

envers les enseignants-chercheurs, enseignants et usagers de l'université, de ses établissements-composantes et de ses écoles-membres, sous réserve des dispositions statutaires spécifiques applicables aux personnels et aux usagers d'un établissement composante ou d'une école-membre.

Les membres composant la section disciplinaire sont élus par et parmi les membres mentionnés aux a, b et e du 2° de l'article 10 et aux 1° et 2° de l'article 22.2 des présents statuts.

Article 10

Composition du conseil académique

Le conseil académique est composé des membres suivants :

1° Le président.

2° Soixante élus comprenant :

- a) vingt représentants des professeurs d'université, directeurs de recherche et assimilés au sens de l'article 11 des présents statuts ;
- b) quatorze représentants des maîtres de conférences, chargés de recherche et assimilés au sens de l'article 11 des présents statuts ;
- c) six représentants des enseignants et assimilés au sens de l'article 11 des présents statuts ;
- d) huit représentants des autres personnels ;
- e) douze représentants des usagers, dont 4 représentants des doctorants.

3° Dix personnalités extérieures élues sur candidature, par les membres mentionnés aux 1°, 2° et 4°, dont au moins :

- a) une personnalité issue d'une collectivité territoriale dans laquelle un des sites de l'Université Gustave Eiffel est installé ;
- b) une personnalité issue du monde socio-économique ;
- c) une personnalité issue d'un des acteurs territoriaux relevant du bassin de recrutement des étudiants inscrits pour la première fois en première année de licence à l'Université Gustave Eiffel

4° Dans l'hypothèse où aucun agent d'un établissement-composante ou d'une école-membre ne figure parmi les quarante élus des collèges a, b et c mentionnés au 2°, il est organisé, au sein de l'établissement ou de l'école concerné, un tirage au sort parmi les personnels qui relèvent des collèges précités pour désigner un représentant.

Les membres mentionnés aux 2°, 3° et 4° sont élus ou désignés pour un mandat de cinq ans, à l'exception des représentants des usagers prévus au 2° e) du présent article, dont le mandat est de deux ans. Les mandats sont renouvelables.

Chapitre IV : Dispositions électorales communes au Conseil d'administration (CA) et au Conseil académique (CAC) (Article 11)

Article 11

Dispositions électorales communes (CA et CAC)

Les membres des conseils prévus au présent article, en dehors du président, des membres de droit et des personnalités extérieures, sont élus au scrutin secret par collèges distincts et au suffrage direct.

Pour l'ensemble des opérations d'organisation des élections, le président de l'université est assisté d'un comité électoral consultatif qui comprend des représentants des personnels et des usagers.

Le corps électoral est constitué de l'ensemble des personnels en activité au sein de l'université ou d'un de ses établissements-composantes ou d'une de ses écoles-membres, ainsi que de ses usagers.

Les collèges de représentants des personnels et des usagers du conseil d'administration sont composés conformément aux I, II et III de l'article D. 719-4 du code de l'éducation. Les professeurs et les maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture sont inscrits dans les collèges électoraux des représentants des personnels enseignant-chercheur en application des règles d'assimilation fixées par l'arrêté du 24 avril 2018 fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux professeurs et aux maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Les personnels titulaires d'une habilitation à diriger des recherches et affectés sur des fonctions de direction de recherche sont assimilés aux directeurs de recherche ; les personnels titulaires d'un doctorat et affectés sur des fonctions de recherche sont assimilés aux chargés de recherche. Ces personnels sont inscrits dans les collèges électoraux des représentants des personnels enseignant-chercheur correspondant.

Pour le conseil académique, le collège mentionné au a du 2° de l'article 10 est composé conformément au collège mentionné au a du 2° de l'article 8. Le collège mentionné au b du 2° de l'article 10 comprend les maîtres de conférences et les personnels qui leurs sont assimilés en application de l'article 2 de l'arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences pour la

désignation des membres du Conseil national des universités et de l'article 2 de l'arrêté du 24 avril 2018 précité ainsi que les personnels titulaires d'un doctorat et affectés sur des fonctions de recherche et, le cas échéant, d'enseignement.

Pour le collège mentionné au c du 2° de l'article 10, sont assimilés aux enseignants les personnels relevant du collège B du I de l'article D. 719-4 du code de l'éducation qui n'appartiennent pas au collège précédent et qui sont affectés exclusivement sur des fonctions d'enseignement.

Le renouvellement des mandats intervient tous les cinq ans pour les représentants des personnels et les personnalités extérieures et tous les deux ans pour les représentants des usagers. Les mandats sont renouvelables. Les membres des conseils siègent valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

L'élection s'effectue au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle au plus fort reste, avec possibilité de listes incomplètes et sans panachage.

Les listes de candidats sont accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat.

Pour l'élection au conseil d'administration de l'université des représentants des professeurs d'université, directeurs de recherche et assimilés, et des représentants des maîtres de conférences, chargés de recherche et assimilés, il est attribué dans chacun des collèges un siège à la liste qui a obtenu le plus de voix. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes. Toutefois, les listes qui n'ont pas obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 10 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus jeune des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

L'élection a lieu soit par dépôt d'un bulletin de vote en papier dans une urne, soit par voie électronique sécurisée dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Cette dernière modalité peut s'appliquer à condition que, dans l'établissement, soient mis à la disposition des électeurs des ordinateurs dans des lieux dédiés aux opérations électorales. Les électeurs empêchés de voter personnellement sont admis à voter par procuration lorsque le vote par voie électronique n'a pas été mis en place.

Aucun membre élu au conseil d'administration de l'université ne peut être élu au conseil d'administration d'un autre établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) ou d'un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST).

Pour l'élection au conseil académique, chaque liste candidate mentionnée aux a et b du 2° de l'article 10 doit représenter au moins deux des trois grands secteurs de formation.

Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 719-1 du code de l'éducation, les élus étudiants au conseil d'administration ou au conseil académique siègent également au parlement étudiant.

La décision portant organisation interne fixe les modalités d'application du présent article, et notamment la composition du comité électoral consultatif. Elle précise également les modalités de désignation ou d'élection des membres désignés au 4° de l'article 8, aux 3° et 4° de l'article 10 et au 4° de l'article 13.

Chapitre V : Le Parlement étudiant (Articles 12 à 13)

Article 12

Attributions du parlement étudiant

Instance de débats politiques traitant des questions de vie étudiante, le parlement étudiant joue un rôle central en matière de vie étudiante et rassemble des étudiants élus et membres d'associations étudiantes domiciliées au sein de l'université.

Il se réunit au moins trois fois par an, sur convocation du président. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Le parlement étudiant :

1° Elabore le schéma directeur pluriannuel en matière de vie étudiante, présenté pour information devant le conseil d'administration et pour approbation devant le conseil académique par le vice-président étudiant ;

2° Approuve la feuille de route d'actions du parlement, élaborée et présentée conjointement par le président et le vice-président étudiant ;

3° Approuve le financement des projets déposés par les étudiants ou les associations étudiantes ;

4° Est informé par les élus du conseil d'administration et du conseil académique des décisions liées à la vie étudiante et à la vie de campus, sur lesquelles il peut émettre un avis ;

5° Peut saisir le conseil d'administration ou le conseil académique sur les thématiques liées à la vie étudiante et à la vie de campus, notamment sur l'aménagement des lieux de vie étudiante, le logement, la restauration, etc. ;

UGE / Sortie de l'expérimentation

[Tapez ici]

21022025

6° Peut impulser des projets, créer des commissions de travail en lien ou non avec le conseil d'administration ou le conseil académique, les services de l'établissement, ou les partenaires extérieurs ;

7° Peut également être saisi par le conseil d'administration ou le conseil académique sur tous sujets liés à la vie étudiante et à la vie de campus.

Les comptes rendus des réunions du parlement étudiant sont transmis au conseil d'administration et au conseil académique.

Le parlement étudiant est par ailleurs informé :

1° Des grands équilibres budgétaires pluriannuels ;

2° Des actions du Fonds de solidarité de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) ;

3° Du bilan des services de l'université concourant à la vie étudiante et à la vie de campus.

Le parlement étudiant approuve son règlement intérieur. Il peut créer des commissions spécialisées.

Le conseil d'administration alloue au parlement étudiant l'intégralité du budget " animation de campus ", voté dans le cadre de la répartition des ressources de la contribution de vie étudiante et de campus. Le conseil d'administration peut abonder le budget du parlement étudiant.

Article 13

Composition du parlement étudiant

Le parlement étudiant est présidé par le président ou, par délégation, par le vice-président du parlement étudiant. Un ou plusieurs adjoints au vice-président étudiant peuvent être, sur sa proposition, nommés par le président.

Il est composé de membres répartis de la manière suivante :

1° Les quatorze élus étudiants du conseil d'administration et du conseil académique représentant les usagers : deux sièges pour les élus étudiants du conseil d'administration, douze sièges pour les élus étudiants du conseil académique-dont quatre doctorants. Leurs mandats sont ceux des conseils au sein desquels ils siègent.

2° Des représentants des élus des conseils de composantes, d'établissements-composantes et d'écoles-membres. Leur mandat est celui dont ils bénéficient au sein du conseil de composante, de l'établissement-composante ou de l'école-membre dont ils sont issus. Ils sont désignés selon la règle suivante :

-pour les composantes, établissements-composantes ou écoles-membres de moins de 1 000 étudiants : deux représentants par composante, établissement-composante ou école-membre ;

-pour les composantes, établissements-composantes ou école-membre de 1 000 étudiants ou plus : trois représentants par composante, établissement-composante ou école-membre.

3° Des membres étudiants des associations étudiantes domiciliées au sein de l'université, d'un établissement-composante ou d'une école-membre, en nombre égal à celui des représentants désignés en application du 2°. Leur mandat est de deux ans renouvelables, avec renouvellement des sièges par moitié. Les modalités de désignation sont fixées par la décision portant organisation interne de l'université. Elle fixe également les conditions dans lesquelles est organisé le renouvellement par moitié des membres étudiants des associations siégeant au parlement étudiant.

Les représentants des associations étudiantes sont désignés parmi les candidatures présentées, dans les conditions suivantes :

a) Si le nombre de candidatures est inférieur au nombre de sièges à pourvoir, il est attribué un siège par association candidate, puis les sièges restants sont attribués par tirage au sort sans pouvoir dépasser deux sièges par association candidate. S'il reste des sièges vacants à l'issue de ce tirage au sort, ces sièges deviennent définitivement vacants.

b) Si le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à pourvoir, il est attribué un siège par association candidate.

c) Si le nombre de candidatures est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, il est procédé à un tirage au sort parmi les candidatures déposées, tous les sièges étant attribués à l'issue du tirage au sort.

4° Neuf personnalités extérieures, désignées pour un mandat de cinq ans, renouvelable :

a) un représentant de la ville de Champs sur Marne ;

b) un représentant de la région Ile-de-France ;

c) un représentant du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Créteil, désigné par son directeur ;

- d) deux représentants des partenaires socio-économiques de l'Université ;
- e) un représentant d'une collectivité territoriale relevant du bassin de recrutement des étudiants inscrits pour la première fois en première année de licence à l'Université Gustave Eiffel;
- f) une personnalité externe nommée par le vice-président du parlement étudiant ;
- g) 2 anciens étudiants (alumni) de l'Université Gustave Eiffel, désignés par la structure chargée de l'animation du réseau des alumni de l'université.

La décision d'organisation interne précise les modalités d'application du présent article et notamment les modalités de détermination de la collectivité territoriale représentée au Parlement étudiant et les modalités de désignation des membres fixés au d) du 4°.

Chapitre VI : Le comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique (Article 14)

Article 14

Le comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique

Le conseil d'administration, après avis du conseil académique, détermine la composition et les conditions de fonctionnement et de saisine d'un comité d'éthique et de déontologie compétent pour les activités de l'Université Gustave Eiffel.

L'avis de ce comité peut être demandé par le président, par le conseil d'administration ou par le conseil académique. Il peut l'être également par tout agent ou usager de l'université, dans les conditions fixées par le conseil d'administration. Le comité peut se saisir de toute question qu'il juge pertinente.

Les membres du comité sont nommés par le président sur proposition du conseil d'administration, après avis du conseil académique.

Chapitre VII : Les composantes (Articles 15 à 16)

Article 15

Les composantes

Les composantes de l'université, entendues au sens des articles L. 713-1 et L. 713-9 du code de l'éducation, sont régies par les dispositions du code de l'éducation, sous réserve des dispositions spécifiques des présents statuts.

Ces composantes se répartissent en particulier entre composantes de formation et composantes de recherche. La liste de ces composantes est dressée dans la décision portant organisation interne.

Le directeur d'une composante peut, après avis du conseil de la composante concernée, proposer au président de l'université une modification des statuts de ladite composante. Cette modification des statuts est approuvée dans les mêmes formes que l'adoption des statuts.

Article 16

Le dialogue de gestion

Le dialogue de gestion, prévu à l'article L. 713-1 du code de l'éducation, est conduit ainsi qu'il suit.

Chaque année, le président de l'Université Gustave Eiffel mène un cycle de dialogue de gestion avec l'ensemble des composantes, établissements-composantes et écoles-membres afin de définir leurs objectifs et leurs moyens.

Ce dialogue est conduit avec chaque composante, établissement-composante et école-membre selon les modalités propres à son statut.

A l'issue de ce cycle, le président élabore une lettre générale d'orientations budgétaires faisant apparaître les recettes et dépenses de fonctionnement, d'investissement, ainsi que les emplois.

Cette lettre comporte une annexe spécifique pour chaque établissement-composante ou école-membre, dans les conditions fixées à l'article 24.5 des présents statuts.

La mise en œuvre du dialogue de gestion préserve la nécessité pour les établissements-composantes et les écoles-membres de disposer d'un budget initial au 1er janvier de l'année suivante.

Ce dialogue de gestion peut également prendre la forme d'un contrat d'objectifs et de moyens entre l'université et ses composantes, établissements-composantes et écoles-membres, qui est révisé annuellement.

Chapitre VIII : Les instances de concertation (Articles 17 à 20)

Article 17

Le conseil des directeurs de composantes, d'établissements-composantes et d'écoles-membres

Ce conseil regroupe les directeurs des composantes de formation et de recherche, des établissements-composantes et des écoles-membres. Il participe à la préparation et à la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration et du conseil académique. Il est présidé par le président de l'université ou son représentant. Il peut se réunir en formation plénière ou en formation restreinte aux composantes de formation ou aux composantes de recherche.

Il a vocation à éclairer, en amont des décisions, les instances et la direction de l'université sur les sujets relevant du budget, de la politique d'emplois, de la stratégie et du projet d'établissement.

Son organisation et les modalités de son fonctionnement sont définies par la décision portant organisation interne de l'université.

Article 18

Le collège des formations

Le collège des formations est constitué de délégués des composantes, établissements -composantes et écoles-membres de formation, désignés par chaque conseil de composante, établissement-composante ou école-membre. Il a vocation à éclairer, en amont des décisions, les instances délibératives et la direction de l'établissement ; il a un rôle d'expertise et de proposition.

Il peut constituer en son sein des commissions spécialisées.

Sa composition qui, en fonction des effectifs étudiants, assure la représentativité de toutes les composantes de formation, ainsi que son fonctionnement sont fixés par la décision portant organisation interne de l'université.

Article 19

Le collège de la recherche

Le collège de la recherche est constitué de délégués des composantes de recherche, désignés par chaque conseil de composante. Il a vocation à éclairer, en amont des décisions, les conseils et la direction de l'université ; il a un rôle d'expertise et de proposition.

Il peut constituer en son sein des commissions spécialisées.

Sa composition qui, en fonction des effectifs de personnels, assure la représentativité de toutes les composantes de recherche, ainsi que son fonctionnement sont fixés par la décision portant organisation interne de l'université.

Article 20

Examen des questions communes aux collèges des formations et de la recherche

Pour l'examen de questions communes ou en vue de traiter de sujets transversaux, le collège des formations et le collège de la recherche peuvent se réunir conjointement ou créer des commissions communes.

Chapitre IX : Les comités sociaux d'administration (Article 21)

Article 21

Le comité social d'administration

Un comité social d'administration est constitué conformément à l'article L. 951-1-1 du code de l'éducation.

Chapitre X : La commission carrière des enseignants-chercheurs de l'université (Article 22)

Article 22

La commission carrière des enseignants-chercheurs de l'université (CCEC)

22.1. Attributions

La commission carrière des enseignants chercheurs de l'université exerce les compétences fixées au IV de l'article L. 712-6-1 du code de l'éducation à l'exception des questions relatives au recrutement ou au renouvellement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche, lesquelles relèvent du conseil académique siégeant en formation restreinte.

Elle est l'organe compétent, mentionné à l'article L. 952-6 du code de l'éducation, pour l'examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs de l'université.

Elle délibère sur l'intégration des fonctionnaires des autres corps dans le corps des enseignants-chercheurs.

Elle est l'organe compétent, mentionné au 1° et 3° de l'article 4 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire pour les personnels enseignants et chercheurs, pour émettre un avis sur les attributions individuelles.

Elle n'est pas compétente pour les enseignants-chercheurs des établissements-composantes et des écoles membres.

La commission carrière adopte son règlement intérieur.

22.2. Composition

La commission carrière des enseignants-chercheurs comprend 20 membres :

1° Dix représentants élus des professeurs d'université et personnels assimilés ;

2° Dix représentants élus des autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés.

Les mandats des élus sont d'une durée de cinq ans, renouvelable.

Un élu au conseil académique ou au conseil d'administration peut également être élu à la commission carrière des enseignants-chercheurs.

22.3. Présidence

La commission est présidée par le président. Il ne prend pas part aux votes.

En cas d'absence ou d'empêchement de sa part ou s'il ne réunit pas les conditions fixées au deuxième alinéa de l'article L. 952-6 du code de l'éducation pour l'examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs, il est remplacé par le vice-président de la commission.

Le vice-président est un professeur des universités élu lors de la première réunion de la commission, en son sein, par l'ensemble des enseignants-chercheurs membres de la commission.

Il est élu au scrutin majoritaire à deux tours. Il n'est procédé à cette élection que si la moitié au moins des membres de la commission sont présents. L'élection est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est désigné.

Dans l'hypothèse où le vice-président quitterait ses fonctions avant le terme du mandat en cours, un nouveau vice-président est élu dans les mêmes conditions, pour la durée du mandat restant à courir.

Lorsque le vice-président préside la commission, il prend part aux votes.

22.4. Dispositions électorales

Les dispositions électorales communes fixées à l'article 11 des présents statuts et les dispositions des articles D. 719-20 et D. 719-21 du code de l'éducation s'appliquent à l'élection et au renouvellement des représentants élus au sein de la commission carrière des enseignants-chercheurs.

Le corps électoral est constitué de l'ensemble des enseignants-chercheurs et personnels assimilés en fonctions au sein de l'université. Les personnels des établissements-composantes et des écoles-membres ne sont pas électeurs.

La composition des deux collèges de représentants des enseignants - chercheurs ainsi que les règles d'assimilation sont celles prévues à l'article 6 du décret n° 92-70 du 16 janvier 1992 relatif au Conseil national des universités.

22.5. Examen des questions individuelles relatives aux enseignants-chercheurs, autre que les professeurs d'université

En vertu des dispositions du IV de l'article L. 712-6-1 du code de l'éducation, lorsque la commission carrière examine des questions individuelles relatives aux enseignants-chercheurs, autres que les professeurs des universités, elle est composée à parité d'hommes et de femmes et à parité de représentants des professeurs des universités et des autres enseignants-chercheurs.

Si la composition de la commission carrière issue des résultats des élections ne permet pas le respect de ces dispositions, le président choisit parmi les membres élus ceux appelés à constituer la formation compétente pour examiner les questions individuelles relatives aux enseignants-chercheurs autres que les professeurs des universités.

La proposition du président comporte le plus grand nombre de personnes possible choisies parmi les membres élus de la commission carrière remplissant les conditions pour siéger afin d'assurer le respect des dispositions du premier alinéa. Elle est adressée aux membres de la commission carrière.

Les membres de la commission peuvent faire une proposition alternative, dans le respect de l'alinéa précédent. Cette proposition est formulée dans un délai de quinze jours à compter de la réception par les membres de la commission de la proposition du président.

Si aucune autre proposition n'est transmise au président dans ce délai de quinze jours, la proposition du président est retenue.

Si une ou plusieurs autres propositions sont transmises, elles sont soumises, ainsi que la proposition du président, au vote des membres de la commission carrière.

La proposition retenue est celle qui a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Si la majorité absolue n'est pas obtenue au premier tour, il est procédé à un second tour. Au second tour, la proposition retenue est celle qui recueille la majorité des suffrages exprimés. En cas d'égalité de suffrages entre les propositions arrivées en tête lors de ce deuxième tour, le président choisit la liste retenue parmi celles-ci.

Titre III : Les relations entre l'Université Gustave Eiffel, d'une part, et ses établissements-composantes et écoles-membres, d'autre part (Articles 23 à 24)**Article 23****Dispositions communes aux relations entre l'université et l'ensemble des établissements-composantes et écoles-membres**

23.1. Principe général

Les établissements-composantes et écoles-membres participent à l'exercice des compétences de l'université, dans le respect des dispositions statutaires qui leur sont propres.

23.2. Accueil des étudiants et diplômés

L'Université Gustave Eiffel porte la demande d'accréditation à délivrer les diplômes nationaux et les titres d'ingénieurs de ses écoles internes.

Dans le respect des orientations stratégiques de l'université, les établissements-composantes et les écoles-membres demandent l'accréditation à délivrer le titre d'ingénieur, le diplôme d'études en architecture et le diplôme d'Etat d'architecte dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et L. 752-1 du code de l'éducation. Ces diplômes sont délivrés conjointement avec l'Université Gustave Eiffel.

Responsables de la stratégie et du processus de recrutement ou d'admission des étudiants, les établissements-composantes et les écoles-membres fixent les modalités d'accès aux formations qu'ils dispensent, assurent le suivi et la validation des enseignements.

Les étudiants qui suivent ces formations sont inscrits à l'Université Gustave Eiffel. Ils le sont également dans l'établissement-composante ou dans l'école-membre.

L'université, les établissements-composantes ou les écoles-membres perçoivent les frais de formation, frais de scolarité ou droits d'inscription qui auront été fixés par l'établissement-composante ou l'école-membre ou par la personne morale dont dépend cet établissement ou cette école, selon les modalités précisées dans la convention visée à l'article 24.6 des présents statuts.

L'université perçoit les frais de formation, frais de scolarité ou droits d'inscription des étudiants qui suivent les formations pour lesquelles elle est accréditée seule.

Les étudiants inscrits dans ces formations sont diplômés de l'Université Gustave Eiffel.

Les établissements-composantes et écoles-membres délivrent le titre d'ingénieur diplômé, par délégation et au nom de l'Université Gustave Eiffel, dans le cadre de la délégation prévue à l'article 24.2 et le respect des dispositions de l'article 2 des présents statuts.

Le président de l'université signe tous les diplômes. Les directeurs des établissements - composantes et des écoles-membres signent également les diplômes pour lesquels les établissements-composantes et les écoles-membres sont accrédités.

23.3. Approbation des profils de poste d'enseignants-chercheurs et de chercheurs

Les profils de poste d'enseignants-chercheurs et de chercheurs des établissements-composantes et écoles-membres sont adoptés par le conseil académique de l'université, en application des dispositions de l'article 9 des présents statuts.

Dans l'hypothèse où un profil de poste n'est pas adopté par le conseil académique, un dialogue est instauré avec l'établissement-composante ou l'école-membre concerné afin de trouver un accord.

En cas de désaccord persistant, le président de l'université peut faire application du dernier alinéa de l'article 24.5 des présents statuts.

23.4. Signature des publications et classements nationaux et internationaux

Les chercheurs et enseignants-chercheurs des établissements-composantes et écoles-membres travaillant au sein des composantes de recherche de l'Université Gustave Eiffel appliquent, pour la signature de toutes leurs publications, les règles de signature édictées par l'université. La décision portant organisation interne de l'université précise les conditions d'application du présent alinéa.

L'Université Gustave Eiffel est mentionnée dans les classements nationaux et internationaux relatifs aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche au titre de l'ensemble de ses composantes, établissements-composantes et écoles-membres. Les établissements-composantes et les écoles-membres peuvent être mentionnés uniquement dans des classements thématiques spécialisés, sauf dérogation motivée approuvée par le conseil d'administration de l'université.

23.5. Accès aux services et équipements de l'université

Les établissements-composantes et écoles-membres ainsi que leurs personnels peuvent avoir accès à l'ensemble des services et équipements de l'université aux mêmes conditions que les personnels de celle-ci ; en l'absence de convention spécifique, les coûts marginaux correspondants sont fixés dans la convention prévue à l'article 24.6 des présents statuts.

23.6. Mobilité des personnels entre l'université, les établissements-composantes et les écoles-membres

Dans le respect des dispositions statutaires qui leur sont applicables, les agents des établissements-composantes et des écoles-membres peuvent exercer tout ou partie de leurs fonctions au sein de l'université. Lorsqu'ils exercent leur activité au sein de l'université, ils sont placés sous l'autorité de son président. Les agents de l'université peuvent, dans les mêmes conditions, exercer tout ou partie de leurs fonctions au sein d'un ou plusieurs établissements-composantes et écoles-membres et ceux d'un établissement-composante ou d'une école-membre, au sein d'un autre établissement-composante ou d'une autre école-membre.

Article 24

Dispositions spécifiques aux relations entre l'Université Gustave Eiffel et l'un de ses établissements-composantes ou une de ses écoles-membres

24.1. Désignation du directeur de l'établissement composante ou de l'école-membre

Le président de l'université est associé aux procédures de sélection du dirigeant de l'établissement-composante ou de l'école-membre ; il émet un avis sur les candidats.

Dans l'hypothèse où le candidat que la personne morale dont dépend l'établissement-composante ou l'école-membre entend nommer a reçu un avis défavorable du président de l'université, un dialogue est engagé avec la personne morale dont dépend l'établissement-composante ou l'école-membre, en vue de trouver un accord.

24.2. Transfert de compétences

a) Principe général

L'Université Gustave Eiffel peut déléguer l'exercice de certaines compétences à un établissement-composante ou à une école-membre dans les conditions fixées à l'article 7 des présents statuts. Un établissement-composante ou une école-membre peut lui transférer des compétences ou lui en déléguer l'exercice.

b) Unités mixtes de recherche (UMR)

Dans l'hypothèse où une unité mixte de recherche, constituée avec un ou plusieurs organismes de recherche, relève d'un établissement-composante ou d'une école-membre et de l'université, la compétence de l'établissement-composante ou de l'école-membre est transférée à l'université qui prend les

décisions relatives à l'unité mixte de recherche concernée au nom de l'université et de l'établissement-composante ou de l'école-membre, sauf disposition contraire fixée dans la convention de l'UMR concernée.

24.3. Participation à la gouvernance de l'établissement-composante ou de l'école-membre

Le président de l'Université Gustave Eiffel ou son représentant est membre du conseil d'administration de l'établissement-composante ou de l'école-membre, ou de l'organe en tenant lieu ; il peut demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour.

24.4. Modification des statuts de l'établissement-composante ou de l'école-membre

Toute modification des statuts ou textes en tenant lieu d'un établissement-composante ou d'une école-membre qui a une conséquence sur l'organisation et le fonctionnement de l'Université Gustave Eiffel est soumise à l'avis du conseil d'administration de l'université.

En cas d'avis défavorable du conseil d'administration, un dialogue est engagé avec la personne morale dont dépend l'établissement-composante ou l'école-membre, afin de trouver un accord.

Si aucun accord n'est trouvé avant la réunion suivante du conseil d'administration de l'université, une procédure de médiation est engagée, selon les modalités précisées dans la convention prévue à l'article 24.6.

Si la médiation échoue, il est fait application des dispositions du 2e alinéa de l'article 27 des présents statuts.

24.5. Dialogue de gestion

Dans le cadre du dialogue de gestion prévu à l'article 16 des présents statuts, l'université et chaque établissement-composante ou école-membre et, le cas échéant, la personne morale dont il ou elle dépend, élaborent conjointement une annexe spécifique à la lettre générale d'orientations budgétaires élaborée par l'université.

Cette annexe inclut notamment les frais de formation, les droits d'inscription ou les frais de scolarité.

Dans ce cadre, l'établissement-composante ou l'école-membre construit son projet de budget annuel selon les modalités qui lui sont propres.

En cas d'incapacité à produire l'annexe dans les délais prévus dans la convention ou si le projet de budget méconnaît la lettre d'orientations budgétaires, le président de l'université transmet ses observations au conseil d'administration ou à l'organe en tenant lieu de l'établissement-composante, de l'école-membre ou de la personne morale dont il ou elle dépend.

En cas de persistance du désaccord sur l'annexe ou de maintien du projet de budget, une procédure de concertation budgétaire est mise en place dans les conditions fixées par la convention prévue à l'article 24.6. Cette concertation peut inclure la procédure de médiation prévue à l'article 24.4.

Si la procédure de concertation budgétaire n'aboutit pas, le président de l'université peut proposer au conseil d'administration de l'université de réduire ou supprimer la possibilité pour l'établissement-composante ou l'école-membre de bénéficier des services, ressources et équipements de l'université.

24.6. Convention entre l'université et l'établissement-composante ou l'école-membre

Pour chaque établissement-composante et école-membre, une convention est conclue entre, d'une part, l'Université Gustave Eiffel et, d'autre part, l'établissement-composante ou l'école-membre concerné et la personne morale assurant sa tutelle ou dont cet établissement-composante ou école-membre dépend.

Cette convention a pour objet de fixer les règles régissant les relations entre l'université et l'établissement-composante ou l'école-membre et, en particulier, les modalités d'application des articles 23 et 24 des présents statuts.

Le cas échéant, elle précise également quel est, pour l'établissement-composante ou l'école-membre concerné, l'organe qui tient lieu de conseil d'administration, au regard des diverses dispositions des présents statuts.

Titre IV : Evolutions de périmètre (Articles 25 à 27)

Article 25

L'entrée d'un nouvel établissement

Un nouvel établissement souhaitant intégrer l'Université Gustave Eiffel saisit le président de l'Université d'une demande motivée précisant le mode d'intégration et ses modalités accompagnée de la décision adoptée par son organe délibérant. Elle est instruite par les services de l'Université et, dans un délai de six mois après sa réception, est présentée au conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel.

En cas d'acceptation, la convention conclue en application de l'article 24.6 des présents statuts fixe les modalités de l'intégration.

Elle précise notamment les conditions dans lesquelles des représentants de l'établissement et de ses personnels sont invités à participer, avec voix consultative aux conseils de l'Université, jusqu'au renouvellement de ces derniers.

Article 26

Du statut d'établissement-composante ou école-membre à celui de composante

Un établissement-composante ou une école-membre peut demander à devenir composante. La demande est acceptée si le conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel et le conseil d'administration, ou l'organe en tenant lieu, de l'établissement-composante ou de l'école-membre, et le cas échéant la personne morale dont il ou elle dépend, délibèrent en ce sens dans les mêmes termes. Les présents statuts sont modifiés pour tenir compte de ce changement.

Article 27

La sortie d'un établissement-composante ou d'une école-membre

Un établissement-composante ou une école-membre peut demander, par délibération de son conseil d'administration ou de l'organe en tenant lieu, à quitter l'Université Gustave Eiffel. La demande est notifiée au président de l'Université et le retrait effectif ne peut intervenir avant un délai de deux ans à compter de cette notification. L'Université Gustave Eiffel dispose d'un délai d'un an après réception de la demande pour rechercher un accord, soit sur les modalités de sortie, soit sur une évolution des relations permettant le maintien de l'établissement concerné au sein de l'Université Gustave Eiffel.

Sans accord obtenu dans ce délai, le départ est réputé validé et les présents statuts sont modifiés en conséquence. Les modalités du retrait font l'objet d'un accord entre l'Université et l'établissement concerné et sont approuvées par leurs organes délibérants. Par dérogation aux dispositions de l'article 29, les nouveaux statuts sont adoptés par le seul conseil d'administration de l'Université.

Le conseil d'administration, le conseil académique et le parlement étudiant sont renouvelés, sauf si la durée restante des mandats est inférieure à un an

Titre V : Dispositions finales (Articles 28 à 29)

Article 28

Décision portant organisation interne

Les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des présents statuts sont précisées dans la décision portant organisation interne de l'université.

Cette décision est adoptée par le conseil d'administration, après avis du conseil académique. Elle peut être modifiée dans les mêmes conditions, sur proposition du président.

Article 29

UGE / Sortie de l'expérimentation

[Tapez ici]

21022025

Révision des statuts

Les présents statuts peuvent être modifiés par décision du conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel prise à la majorité des deux tiers de ses membres en exercice et après avis du conseil académique. Cette modification est approuvée par décret.

Cette modification ne peut intervenir qu'après approbation par les conseils d'administration des établissements-composantes, des écoles-membres ou des personnes morales dont ils ou elles dépendent.

La révision des statuts peut être proposée par le président, par les deux tiers des membres en exercice du conseil d'administration ou par les deux tiers des membres en exercice du conseil académique.

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025
N° 2025-05**

Délégation donnée au directeur général pour signer le bail du site de Toulouse

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 14 mars 2025,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié, et notamment son article 194 ;

Vu la délibération n° 2025-07 relative aux seuils financiers au-delà desquels l'autorisation préalable du conseil d'administration est requise pour permettre au directeur général d'engager les dépenses de l'Institut ;

DELIBERE :

Article 1 : Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière est autorisé à signer avec le Centre national d'études spatiales un bail de vingt ans pour l'hébergement du site IGN de Toulouse, pour un montant total maximum engagé, hors révision annuelle du loyer et charges variables (fluides...), de 8 800 000,00 € HT.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

Le Président

Signé par :



Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025
N° 2025-06**

**conditions d'application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les
conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les
déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 14 mars 2025,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat modifié, et notamment son article 2 - 8° ;

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) modifié, et notamment son article 9 ;

Considérant que le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixe les conditions et les modalités de règlement des frais de déplacement temporaire des personnels civils de l'Etat, en France métropolitaine, en outre-mer et à l'étranger ;

Considérant que, le 8° de l'article 2 du même décret définit la formule « une seule et même commune » comme : toute commune et les communes limitrophes, desservies par des moyens de transports publics de voyageurs ;

Considérant que le même article prévoit toutefois que, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, une délibération du conseil d'administration de l'établissement peut déroger à cette définition ;

Considérant que, afin de permettre une plus juste indemnisation des agents envoyés, notamment, en mission, l'IGN entend déroger à la définition de la « commune » au sens des dispositions du 8° de l'article 2 du décret du 3 juillet 2006 susvisé ;

DELIBERE :

Article 1 : par dérogation aux dispositions du 8° de l'article 2 du décret du 3 juillet 2006 susvisé, pour l'application du présent décret jusqu'au 31 mars 2027, est considéré comme constituant une seule et même commune : toute commune au sens strict ;

Ainsi, s'agissant des agents en mission, tout agent en déplacement temporaire en dehors de la résidence familiale ou administrative pourra prétendre à la prise en charge des frais et indemnités mentionnés à l'article 3 du décret ;

Article 2 : La présente délibération s'applique à compter du 1^{er} avril 2025 ;

Article 3 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

Le Président

Signé par :

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE 750B39D0F4C249D...

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025
N° 2025-07**

Evolution du périmètre et de la composition de la commission de stratégie

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 14 mars 2025,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière, notamment son article 9,

Vu les délibérations du conseil d'administration du 4 mai 2012 et l'article 3 du règlement intérieur,

DELIBERE :

Article 1. La commission de la stratégie est supprimée.

Article 2. Les membres du conseil d'administration se réunissent en groupes de travail pour instruire certains sujets spécifiques en tant que de besoin.

Article 3. La suppression de la commission de la politique de tarification est confirmée.

Article 4. La délibération n° 2020-22 du 6 novembre 2020 portant changement de périmètre de la commission de la stratégie et suppression de la commission de la politique tarifaire est abrogée.

Article 5. Le présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

Le Président

Signé par :

750B39D0F4C249D...

Frédéric GUEDAR DELAHAYE